



Rapport annuel

2014

Sommaire

Message des présidents	2
Chiffres clés de Belfius Insurance	4
Rapport de gestion	7
Comptes consolidés	45
Informations complémentaires	144



Eric Kleynen
Président
du comité de direction

Jos Clijsters
Président du conseil
d'administration

Message des présidents

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter les résultats annuels de Belfius Insurance pour l'année 2014.

Au cours de l'exercice, Belfius a progressé dans la mise en œuvre de sa stratégie « Switch to Belfius Insurance ». En dépit de taux historiquement bas, d'une croissance économique faible et d'une tempête de grêle d'une ampleur sans précédent, le résultat net de Belfius Insurance s'élève à EUR 218,5 millions, en hausse de 3 % par rapport à 2013. Nous enregistrons une croissance sur nos activités Non-Vie et demeurons stable en Vie. Notre rentabilité et solvabilité se sont vues renforcées, nous permettant de contribuer significativement au résultat de notre société mère, Belfius Banque.

Les efforts consentis, dès 2013, pour développer une activité de bancassurance intégrée en étroite collaboration avec Belfius Banque portent leurs fruits avec, notamment, une croissance substantielle de la production Non-Vie via le canal bancaire. Après les clients retail, la collaboration s'étend depuis juin 2014 aux clients des secteurs Public & Corporate, avec des premiers résultats très prometteurs. Ce développement rentable, continu mais progressif, reste un axe stratégique majeur.

Nos autres canaux et filiales contribuent également à notre solide résultat d'exploitation. Le réseau des AP Assurances a amélioré sensiblement sa rentabilité malgré l'impact important de la tempête de Pentecôte. Des campagnes publicitaires remarquées ont contribué à la croissance de plus de 10% de l'encaissement de Corona Direct en branche automobile.

Enfin, nos équipes se sont investies à 100 % pour 95 % de clients satisfaits, conformément à l'engagement du groupe Belfius largement diffusé dans les médias. Plus qu'un slogan, la satisfaction client est au cœur de notre stratégie, dans un environnement à la fois compétitif et exigeant. Sans prétendre à la perfection, 96 % de nos clients se sont déclarés cette année soit satisfaits, soit très satisfaits. Nos équipes en sont fières.

Eric Kleynen

Président du comité de direction

Jos Clijsters

Président du conseil d'administration

Chiffres clés de Belfius Insurance

Bilan consolidé - Chiffres clés (en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14	Différence	Évolution en %
TOTAL DE L'ACTIF	25 795 378	27 003 056	1 207 679	4,71 %
dont				
Actifs financiers disponibles à la vente	13 522 638	14 014 410	491 772	3,64 %
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 647 131	4 074 435	427 304	11,72 %
Crédits hypothécaires et autres prêts	6 782 084	6 516 740	(265 344)	(3,91 %)
Placements immobiliers	416 301	391 972	(24 329)	(5,84 %)
Spécifique à l'activité d'assurance	273 764	312 728	38 964	14,23 %
TOTAL DES DETTES	24 194 391	24 933 282	738 891	3,05 %
dont				
Provisions techniques	17 645 141	18 051 425	406 284	2,30 %
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 647 131	4 074 435	427 304	11,72 %
Spécifique à l'activité d'assurance	222 398	214 231	(8 167)	(3,67 %)
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 600 987	2 069 774	468 787	29,28 %
dont				
Fonds propres de base	1 012 111	1 203 169	191 058	18,88 %
Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	573 159	864 003	290 844	50,74 %
Intérêts minoritaires	15 716	2 602	(13 114)	(83,44 %)

	31/12/13	31/12/14
RATIOS CLÉS		
Solvabilité ⁽¹⁾	185 %	205 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	109,7 %	111,7 %

(1) Avant distribution des dividendes.

(2) Belfius Insurance SA.

Compte de résultats consolidé - Chiffres clés

(en milliers d'EUR)

	31/12/13	31/12/14	Différence	Évolution en %
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	238 519	286 673	48 154	20,19 %
Résultat technique net	(404 120)	(295 714)	108 406	26,83 %
Résultat financier	851 515	796 958	(54 557)	(6,41 %)
Autres	(1 658)	4 996	6 654	(401,32 %)
Frais généraux d'administration et de gestion	(219 391)	(215 461)	3 930	(1,79 %)
Réductions de valeur	12 173	(4 105)	(16 278)	(133,72 %)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(26 027)	(68 163)	(42 137)	161,90 %
RÉSULTAT NET	212 492	218 510	6 017	2,83 %
dont attribuable aux actionnaires	212 413	220 279	7 866	3,70 %

(en milliers d'EUR)

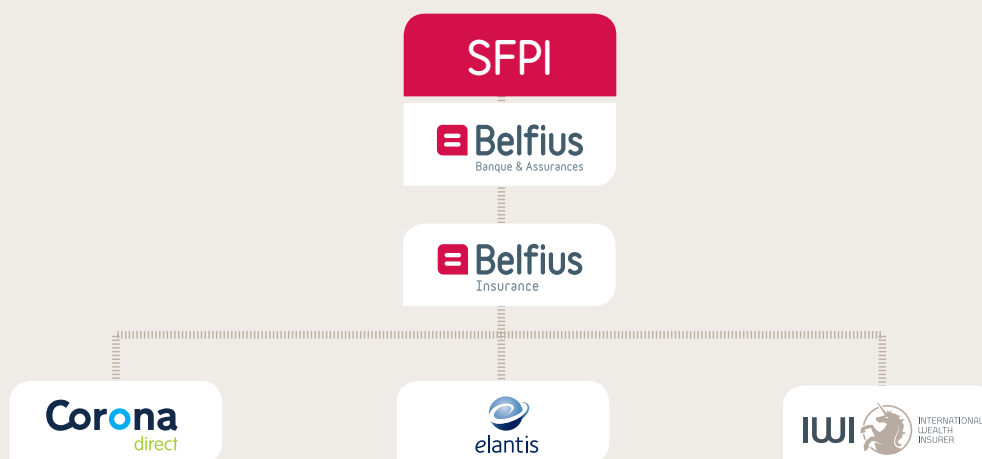
	31/12/13	31/12/14
PRIMES-ENCAISSEMENT		
Primes brutes reçues Vie	1 278 369	1 091 364
Primes brutes reçues Non-Vie	546 342	567 731

Rapport de gestion

Profil du groupe	8
Faits marquants	10
Rapport d'activités	12
Gestion des ressources humaines	16
Analyse du bilan et du compte de résultats	18
Gouvernance d'entreprise	21
Gestion des risques	27
Gestion du capital	45

Profil du groupe

Notre structure



Belfius Insurance appartient au groupe non-côté Belfius Banque et Assurance, depuis fin 2011 propriété de l'État Belge qui le détient au travers de la Société Fédérale de Participation et d'Investissement à laquelle la supervision du groupe a été confiée.

Belfius Insurance occupe la cinquième place sur le marché belge de l'assurance, et propose une gamme complète de produits d'assurance Vie et Non-Vie s'adressant aux particuliers, aux entreprises, aux indépendants, aux social profit et au secteur public.

Depuis 2012, nous avons mis en place une nouvelle stratégie grâce à laquelle nous ambitionnons de devenir l'assureur le plus efficace du marché belge, en termes de résultat opérationnel, de frais généraux et de satisfaction du client. Et ce, en nous appuyant sur nos collaborateurs engagés et notre distribution multimarque et multicanal.

Cette approche multicanal et multimarque, unique sur le marché belge, nous permet de proposer des produits et services différenciés à l'ensemble de nos clients et de leur offrir la solution la plus adaptée à leurs besoins.

Nos marques



Belfius Assurances

Via les 746 agences de Belfius Banque, nous distribuons une large gamme de produits standardisés, tant Vie que Non-Vie. Au travers du canal de la bancassurance, nous nous adressons aux clients de la banque de détail et commerciale, c'est-à-dire les particuliers, les petites entreprises et les indépendants qui souhaitent avoir l'ensemble de leurs besoins financiers couverts au même endroit : leur agence Belfius Banque.

Nos clients corporate, social profit et du secteur public bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurance spécifiquement adaptés aux besoins de chaque secteur, via des courtiers spécialisés, la distribution directe ou le canal bancaire.

Les AP assurances

Les AP assurances, assureur familial qui a fêté en 2014 son 85^{ème} anniversaire, distribuent leurs produits par le biais d'un réseau exclusif de conseillers, répartis sur l'ensemble du pays. Via les 332 agences des AP, particuliers, indépendants et petites entreprises se voient offrir une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires, avec un service de qualité et sur mesure

Corona direct

Notre filiale Corona est l'assureur direct au sein du groupe Belfius Insurance. et propose ses assurances par le biais de deux canaux. D'une part, le canal direct, à savoir principalement Internet et le téléphone. D'autre part, le canal affinity, via des partenaires tels que des concessionnaires auto qui proposent à leur client une assurance lors de l'achat d'une voiture. L'assurance au kilomètre et l'assurance funéraires sont deux produits phares de Corona direct.

Elantis

Elantis, société active dans les crédits hypothécaires et crédits à la consommation basée à Liège, distribue ses produits via des courtiers indépendants. Sa large gamme de produits permet d'offrir des solutions ciblées, selon les besoins de chaque emprunteur.

IWI

IWI, compagnie d'assurance vie basée au Luxembourg, propose des solutions d'assurance vie patrimoniale destinées à une clientèle internationale. Ses produits sont commercialisés sur 5 marchés européens et à l'international pour les ressortissants de l'Union européenne.

Faits marquants

Un assureur sain

Au cours de l'année 2014, Belfius Insurance a continué le développement de sa stratégie afin de s'assurer une croissance rentable par le biais de plusieurs canaux. Dans ce cadre, le client occupe une position centrale. À l'automne 2014, Belfius a clairement communiqué cette priorité au client en diffusant, via diverses campagnes publicitaires, un message clair : '95 % de clients satisfaits, on se donne à 100 % pour y arriver'. Nous sommes fiers de pouvoir vous annoncer que cet objectif a été atteint dans tous nos canaux.

En outre, Belfius Insurance continue à renforcer sa rentabilité et sa solvabilité, ce qui lui permettra de verser une part importante de son résultat 2014 à sa société mère, Belfius Banque. Nous contribuons ainsi à asseoir la position de Belfius Banque & Assurances.

Un nouveau comité de direction

Le 1er janvier 2014, Marc Raisière, jusqu'alors le CEO de Belfius Insurance, est devenu le CEO de Belfius Banque. En juin 2014, Eric Kleynen a succédé à Marc Raisière en tant que nouveau CEO et poursuivra, avec son comité de direction, l'ambitieux objectif «Switch to Belfius Insurance». Luc Rasschaert, responsable jusqu'en août 2014 des activités commerciales Retail & Commercial Insurance, a été nommé CEO d'IWI, la filiale d'assurance luxembourgeoise de Belfius Insurance. Les activités de Luc Rasschaert ont été reprises par Michel Lutgens, jusqu'alors responsable de Public & Corporate Insurance. En tant que nouveau membre du comité de direction, Eric van Cappellen s'occupera du développement de PCI.

Politique d'investissement

En 2014, Belfius Insurance a poursuivi, de manière cohérente, sa politique d'investissement existante. Cela signifie que les revenus récurrents et peu volatils ont été privilégiés. La durée des actifs à revenu fixe est restée au même niveau que celle des engagements au passif. L'entreprise s'est surtout concentrée sur la Belgique en investissant dans des OLO ou des titres assimilés et en finançant les pouvoirs locaux via des obligations ou des prêts. La forte baisse des taux et du spread a fait augmenter considérablement les plus-values latentes du portefeuille obligataire mais, en même temps, la recherche de rendement pour de nouveaux investissements s'est avérée être un plus grand défi.

Les investissements en actions et dans l'immobilier ont été également axés en majeure partie sur la Belgique, et plus particulièrement pour les investissements dans l'immobilier direct. Dans ce domaine, Belfius Insurance se concentre uniquement sur la Belgique et en 2014, plus spécifiquement sur les maisons de repos. En revanche, pour les investissements cotés (actions ordinaires y compris les sociétés immobilières), l'accent s'est légèrement déplacé de la Belgique vers le reste de la zone euro dans une perspective de diversification des risques. En outre, une partie de la participation dans Elia a été vendue en vue de mieux répartir les risques.

Côté actions, les entreprises affichant une croissance prévisible et stable des cash-flow et des dividendes ont été favorisées en se focalisant sur les rendements annuels. En dépit de la faible volatilité qui en résulte par rapport au marché (un beta bien inférieur à 1), les performances du portefeuille étaient meilleures que la moyenne du marché belge et européen, grâce à l'accent actif mais discipliné mis sur les fondamentaux sous-jacents où, malgré un fort accroissement de l'exposition nette, il a également été possible d'engranger plus de EUR 40 millions de plus-values nettes réalisées.

Boost Public and Corporate Insurance

En 2013, Belfius Insurance et Belfius Banque ont lancé un ambitieux programme de vente plus active d'assurances non-vie par le biais du canal bancaire. La clientèle retail a été la première cible de ce programme. En 2013 et 2014, de nombreux investissements ont dès lors été effectués afin de soutenir les canaux de vente via des applications conviviales et la formation. En visant un degré élevé de satisfaction de ses clients, Belfius est convaincue que cette stratégie portera ses fruits au cours des prochaines années. En 2014, nous assistons d'ailleurs déjà à un accroissement rapide du portefeuille au niveau du canal bancaire.

Pour Public & Corporate Insurance, Belfius Insurance collabore depuis un certain temps déjà avec les canaux spécialisés de la banque, principalement en Vie. À partir de 2014, elle a choisi de jouer également un rôle plus actif en Non-Vie. En étant présente sur le marché public & corporate, à la fois via le canal bancaire et les courtiers, Belfius Insurance parvient à proposer une offre compétitive.

Tempête de la Pentecôte

Début Juin, une forte tempête de grêle a touché la Belgique. Le règlement rapide des nombreux sinistres, tant aux habitations qu'aux véhicules, a représenté un défi de taille pour nos agents et gestionnaires de sinistres. La tempête a eu un impact direct sur le résultat des sinistres en 2014, mais a été en partie compensée par l'intervention de nos ré-assureurs et par une diminution de la fréquence des sinistres dans la plupart des branches.

Un employeur engagé

Belfius Insurance est convaincue qu'elle ne pourra réaliser sa stratégie qu'avec des collaborateurs satisfaits et voulant oeuvrer ensemble pour l'avenir. L'enquête sur l'engagement confirme que nos collaborateurs veulent relever ce défi. Afin de les y aider, Belfius Insurance a mis en place un programme 'Travailler autrement' en 2014. Non seulement les collaborateurs peuvent effectuer du télétravail deux fois par semaines, mais l'entreprise recherche également, avec les équipes, à optimiser l'organisation afin d'encore améliorer le service à nos clients.

Belfius for Life

L'ambition de Belfius For Life a été de mettre en avant l'engagement sociétal de Belfius. Des bénévoles de la Banque & des Assurances ont organisé conjointement plus de 70 actions caritatives en faveur de Viva For Life (contre la pauvreté infantile) et Music For Life (pour des ASBL actives pour la bonne cause). Dans ce cadre, les bénévoles ont fait preuve de créativité, avec des actions allant de la vente de jouets de seconde main, de viennoiseries, de cupcakes faits maison et de sapins de Noël à un concert caritatif, pour terminer par l'événement Stairs For Life, un marathon dans les escaliers de la Tour Belfius.

Au total, EUR 271.671 ont été collectés et répartis entre les différentes oeuvres.

Rapport d'activités

Les chiffres de production repris dans le rapport d'activités portent sur les affaires directes des activités Vie et Non-Vie, y compris la Branche 23. Ces chiffres ne tiennent pas compte ni de la réassurance reçue, ni d'une série d'écritures techniques IFRS et réglementaires, étant donné que le rapport d'activités se focalise principalement sur la production commerciale.

En 2014, le total de l'encaissement de prime brut s'élevait à EUR 2.194 millions, contre EUR 2.156 millions l'année précédente. En dépit des conditions économiques difficiles, la production dans l'activité Vie est restée relativement stable et une légère hausse d'1 % à EUR 1.628 millions a pu être réalisée. Dans l'activité Non-Vie, les résultats des stratégies mises en œuvre sont déjà tangibles et une progression de 4 % à EUR 566 millions a pu être enregistrée.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des encaissements de primes réalisés par Public & Corporate Insurance et Retail & Commercial Insurance, les deux métiers du groupe.

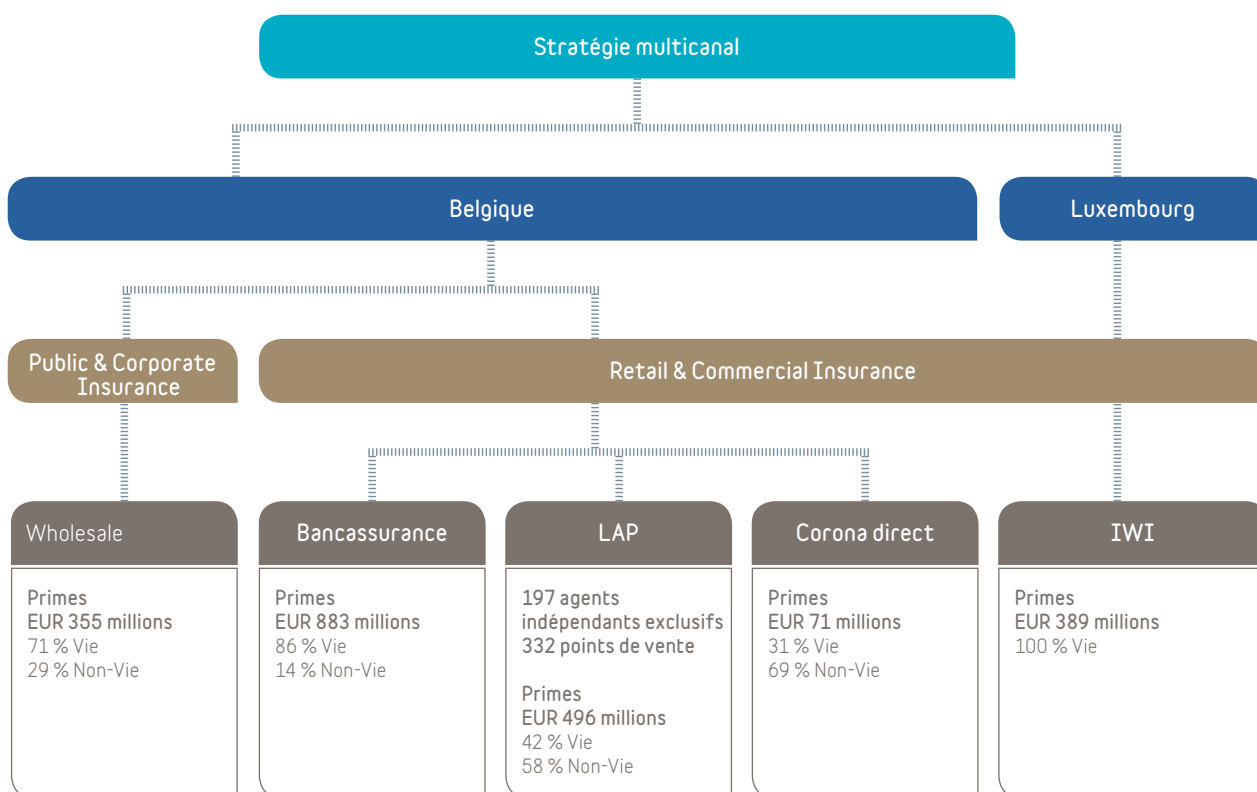
1. Public & Corporate Insurance

Les entreprises, les social profit et le secteur public bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurance spécifiquement adaptés aux besoins de chaque secteur, via des courtiers spécialisés, la distribution directe ou le canal bancaire. Le client dispose ainsi d'un éventail complet de produits en Vie (assurances pension et groupe -1er et 2e piliers - et assurances placements), d'hospitalisation collective et de produits IARD.

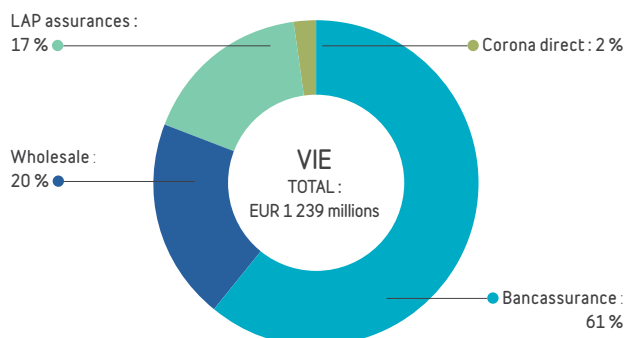
Grâce à notre longue expérience et à notre position de référence, entre autres sur le marché public et social profit, nous garantissons une qualité et un service permanents à nos clients.

Vie

En 2014, notre expertise et notre position solide sur nos marchés de niche se sont confirmées. Malgré la persistance des taux d'intérêt faibles sur les marchés et la pression sur les finances publiques, nous avons assisté, d'une part, à une production plus élevée qu'attendu du produit de pension du 1er pilier, Belfius PubliPension, et nous avons récolté, d'autre part, d'important nouveaux contrats d'assurance place-



Ventilation des primes Vie par canal



ment en Branche 26. Les primes Vie ont ainsi dépassé les attentes et ont atteint EUR 252,8 millions, soit EUR 2,8 millions de plus que l'an dernier.

Outre la réalisation d'importantes nouvelles affaires sur nos marchés cibles, tant en Branche 21 (Belfius PubliPension) qu'en Branche 26, le suivi de l'évolution du portefeuille est resté essentiel, compte tenu de la persistance des taux d'intérêt faibles sur les marchés. De plus, les premières bases d'un plan stratégique ont été posées, qui garantit une organisation moderne et efficace, prête à relever les défis numériques.

Non-Vie

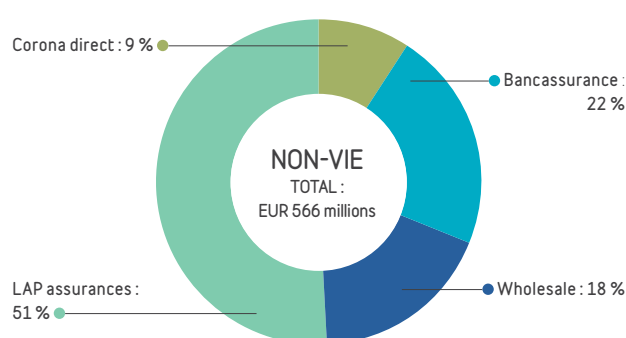
La stratégie de croissance et de rentabilité en IARD via les courtiers spécialisés s'est poursuivie en 2014 et a porté ses fruits. Grâce à un apport continu de nouvelles affaires, les primes non-vie ont augmenté de 8,1 % par rapport à 2013 à EUR 101,8 millions, et ce, essentiellement dans le domaine des accidents de travail (+19,8 %) et des dommages de choses (+13,4 %).

Cette stratégie de croissance est axée sur une communication accrue et spécifique, le renforcement des contacts et une meilleure adéquation de l'organisation interne au fonctionnement avec un nombre limité de courtiers spécialisés. C'est ainsi qu'a été introduit, par exemple, le « Trèfle à 5 feuilles », une équipe composée d'1 consultant PCI et de 4 Souscripteurs, qui fait office de point de contact technico-commercial pour les courtiers.

Au milieu de l'année 2014, la stratégie à long terme « Boost Bancassurance Wholesale Non Life » a, en outre, été lancée et met l'accent sur le secteur public et social profit. L'objectif de cette stratégie est de devenir le partenaire professionnel par excellence de nos clients bancaires, non seulement en matière bancaire mais aussi dans le domaine des assurances non-vie. Cette stratégie ambitieuse est soutenue par des efforts concrets, entre autres au niveau de la communication et de la promotion, de l'organisation et de la collaboration.

La gamme de produits et le service ont aussi été calqués sur nos marchés cibles. L'offre d'assurance collective hospitalisation a, par exemple, été remodelée, avec le lancement de BeCarePlan, une assurance correspondant aux besoins, aux souhaits et au budget du client. BeCarePlan est non seulement modulaire en fonction des garanties, mais il peut également être assorti de services supplémentaires, comme Assistance, une carte de tiers payant.

Ventilation des primes Non-Vie par canal



2. Retail & Commercial Insurance

2.1 Les AP

Pour les AP, 2014 a été une année au cours de laquelle elle a continué à rentabiliser ses activités tant dans le secteur des assurances de dommages que des assurances vie.

Vie

Les assurances placements, profitant des avantages fiscaux, n'ont pas souffert de la faiblesse des taux. Cette dernière a toutefois pesé sur les volumes de production des assurances vie non fiscales de la Branche 21, tant au niveau des nouvelles affaires que des réinvestissements. Le lancement des produits de la Branche 44 a apporté une réponse au changement des conditions du marché. Les résultats du lancement à la mi-2014, avec un bon rapport Branche 23 - Branche 21, sont encourageants pour l'avenir et répondent aux souhaits des clients qui cherchent des possibilités d'accroître leurs rendements sans pour autant négliger l'aspect de la sécurité.

Outre la mise en circulation de ces nouveaux produits, l'application de Twin Peaks et de l'A.R. transversal a animé l'année 2014.

La diminution de la production des prêts hypothécaires au cours des 3 premiers trimestres a eu un impact direct sur le volume des ventes des assurances de solde restant dû. Une meilleure position concurrentielle et une modification des mesures fiscales liées au bonus logement ont généré un excellent quatrième trimestre.

Non-Vie

En Non-Vie, le volume des encaissements des AP est en ligne avec 2013.

Pour l'assurance Auto, les adaptations de primes et la hausse de la rétention ont largement compensé la perte de l'encaissement due aux mesures d'assainissement et aux normes d'acceptation plus strictes. La campagne retentissante autour des « dashboards camera's » en assurance Auto a permis aux AP de souligner son rôle d'assureur innovant et axé sur le client.

La production de l'assurance incendie a suivi l'évolution de la production des prêts hypothécaires. L'année a débuté en mode mineur pour se terminer sur les chapeaux de roues. Dans le domaine de l'assurance

incendie, la hausse de la rétention et les adaptations des primes ont permis de maintenir le volume de l'encaissement.

Les AP ont été fortement touchées par la tempête de la Pentecôte, tant pour le volet incendie que véhicules automoteurs (omnium). En dépit de cet impact exceptionnel, les résultats des sinistres au cours de ces dernières années continuent de s'améliorer, grâce aux diverses mesures prises en vue d'optimiser la rentabilité.

Afin que les AP soient également un assureur contemporain, des investissements ont été effectués dans les applications numériques. Les points forts sont le développement d'une application de gestion des leads afin d'accroître et de rentabiliser la force de frappe commerciale sur Internet et de poursuivre le déploiement de la plateforme de services électroniques au profit des clients. Et ce, en relation avec le service personnalisé du conseiller des AP, le pivot de l'approche des clients des AP.

Dans leur approche commerciale, les AP restent fidèles à la promesse de leur marque : proposer et trouver avec leurs clients des solutions d'assurance. Un contact régulier avec ses clients, au moyen d'un check-up combiné à un service personnalisé du conseiller, engendre une fidélité et une satisfaction des clients élevées. En témoignent les bons résultats des diverses enquêtes menées auprès des clients.

2.2 Bancassurance

La bancassurance se concentre sur la vente d'assurances par le biais du canal bancaire de Belfius Banque & Assurances. Elle couvre à la fois les assurances placements, les produits Vie et Non-Vie classiques. Les assurances placements s'inscrivent dans l'approche portefeuille de la banque. Les produits Vie et Non-Vie classiques se rattachent aux activités bancaires dans le domaine des paiements, des crédits et de la protection.

Vie

Pour les assurances placements, l'accent a été mis en 2014 sur le déplacement des encours de la Branche 21 vers la Branche 23. La faiblesse des taux a poussé les clients en quête de rendement à rechercher un risque plus grand tout en prenant en considération les possibilités juridiques. La production de la Branche 21 s'est repliée sur les produits fiscaux, tandis que la vente de produits de la Branche 44 s'est maintenu à son niveau. Une nouvelle assurance de la Branche 44 a également été lancée, centrée sur l'économie belge. Celle-ci s'inscrit dans la volonté du groupe Belfius à renforcer le caractère belge et son engagement sociétal.

L'environnement légal a connu un grand changement en 2014 avec la nouvelle loi sur les assurances, Twin Peaks et l'AR. transversal. Le secteur Vie a en grande partie mis l'accent sur ces évolutions. En 2015, la priorité restera axée sur le déplacement de la Branche 21 vers la Branche 23/44, compte tenu de la faiblesse des taux et des exigences de Solvency II.

Pour le produit Vie classique, le dernier trimestre a été un trimestre productif en raison de la hausse de la production des crédits hypothécaires dans le cadre de la nouvelle réglementation sur le bonus-logement.

Non-Vie

2014 a été la première année complète pendant laquelle la nouvelle stratégie en matière de bancassurance a été mise en oeuvre pour l'activité Non-Vie. La production de nouvelles affaires et d'avenants en Non-Vie a fortement progressé par rapport à 2013 (plus de 30 %). Au cours de l'année, des agences se sont de plus en plus investies dans le domaine des assurances, ce qui a permis d'améliorer les chiffres de vente.

La production est de grande qualité, avec essentiellement une production dans les groupes cibles visés, ce qui dégage un bon ratio S/P pour la bancassurance en 2014, en dépit de la tempête de la Pentecôte.

Le traitement des sinistres a évolué en une approche multicanal comprenant la déclaration des sinistres par Internet (via Belfius Direct Net) et l'ouverture automatique dans les systèmes internes. À la fin de l'année, l'offre par Internet a également été mise en place. Il s'agissait de l'étape suivante dans le développement de la vente des assurances non-vie par Internet.

D'un point de vue stratégique, la bancassurance continue à jouer sur les avantages liés au canal bancaire. Cela donne, en effet, des possibilités plus larges de cross-selling et (de degré) d'équipement. La connaissance du client est également approfondie, justement en raison de la relation bancaire. En 2015, l'approche globale des assurances se poursuivra avec le lancement d'un programme visant un meilleur équipement des clients bancaires.

2.3 Corona

Corona vend des produits d'assurance courants (dont auto, incendie, familiale et frais funéraires) aux clients retail par le biais du canal direct, essentiellement numérique. D'une part, sous la marque Corona Direct et, d'autre part, via des partenariats Affinity spécifiques utilisant la marque du partenaire.

Avec 58 % de l'encaissement, l'assurance auto représente le produit principal, suivie par l'assurance Obsèques, avec 32 % de l'encaissement.

La stratégie de croissance rentable de Corona s'est poursuivie en 2014 avec une augmentation de l'encaissement de 7,2 %. Grâce aux campagnes, couronnées de succès, l'encaissement en « Auto Direct » a progressé de plus de 10 %.

De plus en plus souvent, le client entre en contact avec Corona via le site Internet. En 2014, le site comptait plus de 600.000 visiteurs uniques. Outre le site web convivial et intuitif, Corona est très facilement joignable par téléphone et e-mail, où le client est servi par des collaborateurs passionnés par le service.

Corona ambitionne de continuer à se développer tout en conservant sa rentabilité et la satisfaction élevée de sa clientèle. Dans cette optique, elle poursuit les investissements marketing nécessaires et utilise tous les signaux de vente. Les développements numériques jouent un rôle important dans cette stratégie de croissance.

2.4 IWI

IWI International Wealth Insurer est spécialisée dans les solutions de Wealth Insurance pour une clientèle internationale fortunée. Concentrée sur l'élaboration de solutions sur mesure et le service aux partenaires, IWI s'appuie sur un savoir-faire spécifique et une expertise pointue pour délivrer des solutions pérennes à ses clients. L'offre de IWI s'adresse aux professionnels de la gestion et de la structuration patrimoniale.

Suite au repositionnement sur le segment de clientèle (Ultra) High Net Worth Individuals effectué en 2013, la compagnie a cédé son activité d'assurance collective.

Le business récurrent marque une remarquable croissance :

- l'augmentation de la nouvelle production accompagnée d'une diversification des canaux de distribution
- l'augmentation des provisions mathématiques
- les efforts fournis pour retenir les actifs sous gestion.
- maîtrise des coûts opérationnels

Le chiffre d'affaires de IWI atteint 389,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La distribution des produits d'investissement a généré un encaissement de 382,4 millions d'euros. Les primes des produits en unités de compte représentent 90,6 % de cet encaissement et s'élèvent à 346,4 millions d'euros. Les primes des produits à taux garantis contribuent pour 9,2 % à l'encaissement total, atteignant 36,0 millions d'euros.

La distribution des produits d'assurance vie classique a, quant à elle, généré un encaissement de 6,6 millions d'euros.

Le montant des provisions mathématiques atteint 3 089,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, en progression de 3,5% par rapport à fin 2013.

La qualité de service reste un enjeu majeur pour l'avenir. Afin d'évaluer le niveau de satisfaction de ses partenaires, IWI a réalisé un sondage et peut se targuer d'un taux 92 % de satisfaction. Cette enquête a également permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration pour les années à venir.

La compagnie continue d'investir dans le Private Insurance Center et met en œuvre les actions requises afin d'atteindre l'excellence notamment par l'élargissement et l'affinement de la gamme de solutions.

Gestion des ressources humaines

Qui dit RH, dit généralement recrutement. Pourtant, la mission des « Ressources Humaines » va bien au-delà de l'engagement de personnel. Elle englobe aussi la formation et le développement, la gestion du personnel, le fonctionnement et l'évaluation, la politique salariale, la politique du personnel modulée en fonction de l'âge, la concertation sociale et le reporting.

En 2014, 78 nouveaux collaborateurs sont entrés en service chez Belfius Insurance et ses entités. Ce qui donne un total de 1.380 collaborateurs actifs au 31 décembre 2014. Dans l'ensemble, nous comptons 18 nationalités différentes au sein des entités de Belfius Insurance.

Ces dernières années, nous avons recruté pas mal de jeunes; aujourd'hui près d'un collaborateur sur trois (28%) a moins de 35 ans. L'âge moyen est de 41,9 ans et l'ancienneté moyenne de 13 ans. Qui plus est, toutes les entités de Belfius Insurance offrent une sécurité d'emploi non négligeable : 98,5% de tous les collaborateurs ont un contrat à durée indéterminée.

Les chiffres RH révèlent encore bien d'autres choses intéressantes. Nous constatons par exemple que, outre la présence de nombreux jeunes au sein de notre personnel, les femmes y sont également mieux représentées que les hommes : (51,6%) de femmes et (48,4%) d'hommes. Sur le marché de l'emploi en général, l'on observe que de plus en plus de personnes travaillent à temps partiel. Les entités de Belfius Insurance ne font pas exception et suivent la tendance, avec un pourcentage de temps partiel de 26,9%.

Afin de soutenir l'ambition de Belfius Insurance « Switch to Belfius Insurance 2015 », RH a lancé en 2014 **plusieurs pistes stratégiques** pour créer une culture dans laquelle « Travailler autrement » est central.

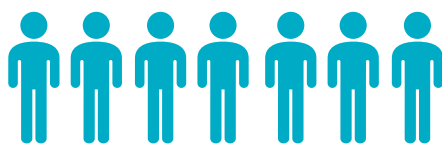
Les quatre valeurs sont au cœur de ce changement de culture chez Belfius Insurance : la passion pour le client, l'innovation pour l'avenir, le respect dans la collaboration, et la fierté des résultats. Belfius Insurance insiste sur l'importance de ces valeurs en les reprenant de manière explicite dans les objectifs annuels de chaque collaborateur.

L'introduction du **statut de télétravail** représente une importante piste stratégique pour « Travailler autrement ». Ce statut a été introduit dans tous les départements de Belfius Insurance en 2014. Les collaborateurs peuvent structurer leur travail à domicile sur la base d'un certain nombre de jours par mois, tout en restant en contact avec leurs collègues via MS Lync. Le télétravail est de plus en plus apprécié. Son introduction s'est accompagnée d'une série d'ateliers sur le thème « Travailler autrement ».

Le changement de culture exige un autre type de cadre dirigeant. Nous avons donc introduit un programme de **Leadership** pour tous les collaborateurs. Belfius Insurance opte pour un profil de leadership où la motivation, la stimulation et la mise au défi des collaborateurs jouent un rôle de plus en plus crucial. Nous préconisons un leader qui collabore avec ses équipes pour engranger des résultats et faire jouer pleinement le talent des individus. Désireux d'apporter un soutien approprié au senior management dans cette évolution, RH a mis en place le programme « Masterclass Leadership@Belfius » en collaboration avec l'Antwerp Management School.

Le programme des **Ambassadeurs** est une autre initiative conçue conjointement par Belfius Insurance et Belfius Banque pour promouvoir le changement de culture. Les ambassadeurs jouent le rôle d'interlocuteur vis-à-vis de leurs collègues parce qu'ils comprennent et expliquent les processus de changement. Les ambassadeurs travaillent ensemble à la mise sur pied d'actions, dans le cadre du changement de culture, et constituent une référence en matière de retour d'informa-

1 380
collaborateurs actifs



Nos collaborateurs

28 % de collaborateurs âgés de moins de 35 ans

48,4 %
d'hommes

51,6 %
de femmes

98,5 % de collaborateurs avec un contrat à durée indéterminée

tion (« comment donner du feed-back »). En remerciement pour le rôle qu'ils acceptent de jouer, RH leur propose une série d'activités qui leur permettent de créer un réseau interconnectant les différents ambassadeurs et projets.

RH a organisé toutes sortes d'ateliers et de formations sur le thème « Travailler autrement », sur le leadership et les ambassadeurs. Et bien plus encore ! Pour développer les jeunes talents, RH a, en collaboration avec le département Organisation, mis sur pied le programme « **Young Professionals** » à partir des fondements établis en 2013. Les Young Professionals sont impliqués de manière active dans plusieurs projets et impliqués dans différents départements. Ce qui leur permet de découvrir très rapidement l'organisation et d'apprendre les « ficelles du métier ». Indépendamment de ce programme, quelques collaborateurs ont également eu la possibilité de participer au programme **Forward** : un parcours de formation mené conjointement avec Belfius Banque.

En plus, nous avons créé en 2014 le « **Digital Café** » en collaboration avec l'équipe Digital. Lors des sessions de ce Digital Café, des orateurs viennent parler des tendances dans le monde numérique. L'initiative remporte un franc succès, comme en atteste le nombre important de participants !

Pour renforcer le lien avec les résultats opérationnels de l'organisation, les employés peuvent désormais bénéficier d'un bonus salarial dans le cadre de la politique salariale stratégique. L'attribution du bonus se base sur un certain nombre de critères opérationnels qui ont été atteints en 2014 pour la deuxième année consécutive.

Pour garder nos collaborateurs en grande forme physique et mentale, nous avons mené en 2014 plusieurs activités sportives et culturelles dans le cadre de **Vitaliture** : bilan de santé, soirées sportives, randonnées à vélo, paniers de fruits, visites culturelles et reportages photos. Chaque année, Belfius Insurance participe en tant qu'employeur à la Semaine de la Mobilité et à « Bike to Work », encourageant ainsi ses collaborateurs à utiliser le vélo pour se rendre au travail.

Enfin, tous les collaborateurs ont été invités en 2014 à répondre à une enquête sur leur **engagement**. Les résultats de ce baromètre de l'engagement sont très encourageants. L'enquête révèle que nos collaborateurs sont très contents et fiers de travailler chez Belfius Insurance. Ils sont en outre profondément convaincus de la qualité de nos produits et services. En outre, chaque cadre dirigeant a mis sur pied un plan d'action qu'il va suivre pour améliorer les points d'attention du département et veiller à ce que ses collaborateurs prennent des engagements et les tiennent.

Par toutes ces initiatives, RH contribue à construire une culture de confiance mutuelle, de communication ouverte, de conventions claires, de flexibilité, d'impulsion, d'engagement et d'entrepreneuriat. Les résultats du baromètre de l'engagement montrent que nous sommes sur la bonne voie dans l'édification de la nouvelle culture d'entreprise. Notre défi pour 2015 sera de poursuivre cette construction et de réaliser notre ambition.

Analyse du bilan et du compte de résultats

Bilan

Au 31 décembre 2014, le total du bilan s'élevé à EUR 27,0 milliards, soit une hausse de EUR 1,2 milliard ou 4,7 % en comparaison avec l'exercice précédent. Les principales évolutions observées au bilan sont essentiellement la conséquence de la baisse générale et significative des taux et plus spécifiquement :

- une forte augmentation de la juste valeur des actifs à revenu fixe, qui se reflète dans les actifs financiers disponibles à la vente et désignés à la juste valeur par le compte de résultats;
- la persistance des taux faibles a également fait progresser le nombre de refinancements de crédits hypothécaires; et
- les liquidités libérées à la suite de ces refinancements et d'autres amortissements, dans un climat d'investissement actuellement difficile, ont contribué à générer une position importante de liquidité. Avec ceci, Belfius Insurance anticipe les outflows (les flux sortants), attendus début 2015, liés aux assurances placements qui arriveront alors à leur terme.

1. Actif

Les prêts et créances sur établissements de crédit ont augmenté de 65 % à EUR 1.440 millions à la fin de l'exercice. La hausse s'explique en partie par un glissement au sein de l'actif entre les actifs disponibles à la vente et les actifs bancaires. En outre, le quatrième trimestre de l'exercice a été caractérisé par une forte augmentation du volume des refinancements et par d'importants amortissements dus à des échéances. Les moyens (liquidités) libéré(e)s ont été provisoirement placés à court terme.

Les crédits hypothécaires et autres prêts reculent légèrement de 4 % à EUR 6,5 milliards. Après 2 ans de croissance substantielle, le volume des prêts hypothécaires a baissé cette année de EUR 152 millions à EUR 4,6 milliards. Cette évolution s'explique par la décision de la direction de stabiliser les volumes actuels, compte tenu de la position de liquidité, par une gestion équilibrée de la politique de prix et de souscription. Un élément supplémentaire est la forte progression du volume des refinancements, qui ont culminé au quatrième trimestre. Le volume des instruments de dette affiche également une diminution de EUR 125 millions à EUR 1,2 milliard à la suite d'amortissements normaux.

Les actifs (et passifs) financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats comportent les produits de la Branche 23 et augmentent de EUR 427 millions pour s'établir à EUR 4,1 milliards. Cette progression est imputable à une forte hausse de la juste valeur du portefeuille et, dans une moindre mesure, à un flux positif net de liquidités.

Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente a augmenté de EUR 492 millions pour atteindre EUR 14 milliards au 31 décembre 2014 et est le résultat des évolutions suivantes :

- un effet de volume négatif de EUR 628 millions. Cette évolution s'explique en partie par le transfert dans le bilan déjà mentionné ci-dessus et en partie par d'importants amortissements dans le portefeuille de titres à revenu fixe qui n'ont pas été réinvestis immédiatement; et
- une évolution particulièrement positive de la juste valeur, de EUR 1,1 milliard pour atteindre près de EUR 2,2 milliards à la fin de l'exercice. Vu la composition du portefeuille, la baisse exceptionnelle des taux sur les obligations d'État observée en 2014 a eu un impact plus que significatif sur la juste valeur.

Hormis les amortissements normaux, la diminution des investissements immobiliers s'explique par les facteurs suivants :

- la vente du bâtiment Ommegang au dernier trimestre de l'exercice. Étant donné que le prix de vente, à savoir EUR 16,25 millions, correspondait à la valeur comptable, l'impact sur le compte de résultats est minime; et
- l'enregistrement d'une réduction de valeur sur un des bâtiments à concurrence de EUR 12 millions.

Le portefeuille immobilier s'est par ailleurs étoffé grâce à l'acquisition d'une maison de repos supplémentaire pour un montant de EUR 8 millions.

La diminution des actifs d'impôts différés et, ce qui va de pair, la forte augmentation des passifs d'impôts différés sont une conséquence logique de l'évolution positive de la réserve de réévaluation sur les actifs financiers disponibles à la vente.

La hausse de la part des réassureurs dans les provisions techniques est due au dépassement de certaines limites à la suite de la tempête de la Pentecôte d'une part et d'une série de gros dossiers de sinistre en RC Auto d'autre part. Le transfert de certains traités de réassurance à la suite de l'arrêt des activités en Irlande a entraîné une hausse temporaire du volume des dépôts d'espèces auprès de certains cédants.

Les autres actifs et passifs comportent essentiellement diverses comptes débiteurs à court termes et évoluent en fonction du règlement des montants impayés.

2. Passif

Les dettes envers les établissements de crédit, composées presque exclusivement de transactions repo, continuent à diminuer de EUR 333 millions pour atteindre EUR 1,6 milliard à la fin de l'exercice. La décision de ne pas renouveler les repo arrivés à échéance s'inscrit dans le cadre d'une stratégie visant à réduire partiellement cette forme de financement.

Les dérivés à l'actif et au passif portent sur des opérations de couverture dans le cadre d'une gestion efficace du portefeuille d'actifs, et plus spécifiquement sur des ventes à terme pour anticiper les besoins de liquidités attendus. La valeur comptable dépend très fortement de l'évolution des taux.

Les provisions techniques résultant des activités d'assurance augmentent de EUR 406 millions pour s'établir à EUR 18 milliards à la fin de l'année. Cette évolution s'explique par les facteurs suivants :

- la hausse de la provision pour sinistres au-delà de EUR 1 milliard se situe principalement dans l'activité Non-Vie et correspond à la croissance observée des primes perçues. L'impact de la tempête de la Pentecôte est encore toujours tangible, étant donné que les travaux de réparation planifiés ont pris du retard.
- l'augmentation de la provision d'assurance Vie s'explique par la comptabilisation d'un shadow loss recognition supplémentaire de EUR 637 millions en plus du montant déjà comptabilisé de EUR 124 millions fin 2013. L'importance de ce montant est, vu la forte corrélation, une conséquence logique de la forte hausse des réserves de réévaluation sur le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. Conformément à IFRS 4, ce montant n'est pas traité via le compte de résultats mais via les gains et pertes latents ou différés comptabilisés dans les fonds propres; et
- à la suite de la persistance des taux bas et du contexte fiscal difficile, Belfius Insurance est actuellement confrontée à un cash-flow négatif. Une partie est récupérée via les produits de la Branche 23.

Les provisions et autres obligations comportent, outre les engagements de pension, les provisions générales. La principale hausse dans ce poste se situe dans les engagements de pension qui ont progressé de près de EUR 11 millions. En plus des coûts annuels des pensions de EUR 1,8 million qui sont traités via le compte de résultats, cette augmentation est surtout la conséquence de réévaluations pour un montant de EUR 9 millions, qui sont traitées via un poste distinct des fonds propres.

Compte de résultats

Si 2013 pouvait être considéré comme l'année de la normalisation, 2014 peut être considéré comme l'année de la stabilisation au cours de laquelle Belfius Insurance a pu continuer à déployer sa stratégie. Dans des conditions économiques difficiles, caractérisées par des taux faibles et une croissance économique modeste, la stratégie porte clairement ses fruits. Cela se reflète directement dans les chiffres, étant donné que le résultat technique est le principal facteur à la base de la croissance du bénéfice net de près de 3 % à EUR 218,5 millions à la fin de l'exercice.

Le résultat technique s'améliore significativement de EUR -404,1 millions à EUR -295,7 millions, soit une progression de près de 27 %. Tant l'activité Vie que l'activité Non-Vie ont contribué à cette évolution positive.

Le résultat technique de l'activité Vie évolue de EUR -504,8 millions fin 2013 à EUR -414,2 millions fin 2014, une amélioration de EUR 90,6 millions.

L'évolution positive du résultat technique Vie s'explique par les facteurs suivants :

- un recul de l'encours des réserves, combiné à une baisse continue des taux garantis, a entraîné une diminution importante du coût de la capitalisation;
- une amélioration limitée du résultat décès;
- jusqu'en 2013 inclus, Belfius Insurance s'est surtout basée sur les dispositions légales locales pour déterminer les provisions complémentaires pour le risque de taux bas. À partir de 2014, Belfius Insurance se base sur des tests développés en interne pour déterminer l'adéquation des provisions, y compris celles pour le risque de taux bas. Le test d'adéquation montre que la provision actuelle pour le risque de taux faible est globalement suffisante pour les différents segments. En 2013, des provisions de EUR 113 millions avaient été constituées ; et
- Belfius Insurance a estimé que, compte tenu des incertitudes, comme les taux, le risque de modèle et les sensibilités au sein des différents segments des assurances, les provisions complémentaires pouvaient être diminuées de EUR 41 millions en 2014.

Les différentes composantes du résultat technique Vie présentent chacune des évolutions significatives. L'explication se trouve dans l'arrêt des activités en Irlande. L'impact net total de l'arrêt des activités sur le résultat est négatif et s'élève à EUR 3,2 millions.

En dépit de l'impact négatif de la tempête de la Pentecôte, qui se monte à EUR 27,9 millions après réassurance, le résultat technique de l'activité Non-Vie a enregistré une forte hausse de 18 % pour s'établir à EUR 118,5 millions. Exception faite des produits touchés par la tempête de la Pentecôte, à savoir Incendie et Casco, tous les produits ont contribué à ce résultat positif.

Le coût total brut, c.-à-d. avant réassurance, de la tempête de la Pentecôte s'élève à EUR 59,9 millions, répartis entre les produits Incendie (EUR 41 millions) et Casco (EUR 18,9 millions). Le coût total pour Belfius Insurance est plus élevé que ne le laisserait supposer sa part de marché. La raison en est la forte représentation de Belfius Insurance dans les zones les plus touchées.

La principale contribution à l'amélioration du résultat technique Non-Vie vient des produits Auto, Accidents et Protection Juridique et est la conséquence d'une évolution positive des ratios de sinistres, de la hausse des revenus de primes et d'une baisse de la fréquence.

Le résultat financier s'élève à EUR 797 millions contre EUR 851,5 millions à la fin de l'exercice précédent, soit une baisse de plus de 6 %. Cette évolution négative est due à une nouvelle diminution de la marge d'intérêt et à un recul des réalisations sur les actifs financiers.

La marge d'intérêt a continué à se comprimer de EUR 31,1 millions pour atteindre EUR 645,6 millions à la fin de l'exercice. Il est question, d'une part, d'un effet de volume, une baisse de la valeur nominale du portefeuille, comparable à la tendance observée dans les réserves. On assiste, d'autre part, à un effet de taux, étant donné que le rendement moyen sur le portefeuille continue de baisser en phase avec l'évolution des taux du marché.

Le résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers s'élève à EUR 82,3 millions contre EUR 108,4 millions lors de l'exercice précédent. La réalisation d'actifs financiers dépend des opportunités sur le marché et cadre toujours dans une gestion efficace de l'actif qui est calqué sur le passif. Contrairement à l'année précédente, moins de réalisations importantes ont été effectuées cette année sur les titres à revenu fixe parce qu'elles n'ont pas été jugées opportunes dans les conditions de marché actuelles. Des plus-values importantes ont surtout été réalisées dans le portefeuille des actifs à revenu non fixe, dont la principale transaction est la vente d'une partie de la participation dans Elia, qui a généré une plus-value de EUR 16,9 millions.

Les autres revenus et charges représentent les commissions payées et perçues sur les produits hors assurances. L'évolution positive s'explique par une hausse des commissions perçues sur les produits de la Branche 23, dans la ligne de l'encours des réserves, et par une forte augmentation des commissions perçues sur les crédits hypothécaires, une conséquence du volume important des refinancements.

La politique de maîtrise des coûts est tangible dans les frais généraux de gestion et d'administration, qui affichent une légère baisse de 1,8 % pour s'établir à EUR 215,5 millions. La forte progression des frais de personnel à EUR 115,5 millions est due à la comptabilisation d'un revenu exceptionnel en 2013. Abstraction faite de cet élément, il est plutôt question d'une stabilisation des frais de personnel. De même, le recul des frais généraux et administratifs et des amortissements est essentiellement la conséquence de la comptabilisation de frais spécifiques liés à la nouvelle stratégie en 2013.

Comparables à l'an dernier, les réductions de valeur sur les prêts et créances présentent un solde positif de EUR 7,9 millions à la suite d'importantes reprises dans les provisions collectives. Ces reprises sont le résultat d'une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille et d'une diminution des volumes de l'encours.

Suite à un exercice d'évaluation dans le cadre d'IAS 36, une réduction de valeur a été comptabilisée pour un montant de EUR 12 millions sur les placements immobiliers.

La charge fiscale totale s'élève à EUR 68,2 millions, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 23,8 %. Fin 2013, le taux d'imposition effectif n'était que de 11 %, une conséquence d'une série de récupérations importantes. La différence en 2014 par rapport au taux d'imposition théorique s'explique surtout par des plus-values non imposées, la déduction des RDT et par l'impact de la déduction des intérêts notionnels.

Gouvernance d'entreprise

Composition du conseil d'administration et du comité de direction

1. Conseil d'administration

1.1. Composition

1.1.1. Composition au 31 décembre 2014

Le conseil d'administration de Belfius Insurance comptait, au 31 décembre 2014, treize membres, dont six font partie du comité de direction. Au 31 décembre 2014, le conseil d'administration se composait comme suit :

Vice-président	Jos Clijsters Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA
Autres membres a) Dirigeants effectifs	Eric Kleynen Président du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Cécile Flandre Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Financial Officer
	Michel Luttgens Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Responsable du Retail and Commercial Insurance
	Eric Van Cappellen Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Responsable du Public and Corporate Insurance and Reinsurance
	Michel Vanhaeren Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Operations Officer
	Sabine Wuiame Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Risk Officer
	b) Administrateurs non exécutifs
Eric Hermann Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Risk Officer	

	Marc Raisère Président du comité de direction de Belfius Banque SA
	Dirk Vanderschrick Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable du Retail and Commercial Banking
	Johan Vankelecom Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Financial Officer, responsable de Finance, Research & Balance Sheet Management
c) Administrateur indépendant	Johan Tack Ancien CEO d'AON Belgium

1.1.2. Changements dans la composition du conseil d'administration depuis le 1er janvier 2014

Changements concernant les administrateurs exécutifs

Monsieur Marc Raisère a remis sa démission en tant que président du comité de direction avec effet au 1er juin 2014, et est administrateur non exécutif depuis lors. Monsieur Eric Kleynen a ensuite été désigné comme président du comité de direction et administrateur de Belfius Insurance avec effet au 1er juin 2014.

Monsieur Luc Rasschaert a remis sa démission en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 5 septembre 2014. Son domaine de responsabilité, à savoir Retail and Commercial Insurance, a été repris par monsieur Michel Luttgens.

Monsieur Eric Van Cappellen a été nommé en tant que membre du comité de direction et administrateur de Belfius Insurance, responsable du Public and Corporate Insurance and Reinsurance, avec effet au 4 novembre 2014.

Changements concernant les administrateurs non exécutifs

Monsieur Serge Wibaut a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration de Belfius Insurance avec effet au 30 septembre 2014.

1.2. Rôle, responsabilités et compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un organe collégial qui a pour mission, d'une part, de définir la politique générale de l'entreprise et, d'autre part, d'exercer le contrôle de la gestion de l'entreprise.

Par «politique générale», nous entendons notamment :

- la définition de la politique générale, de la stratégie et des valeurs de l'entreprise, sur proposition ou après avis du comité de direction ;
- le contrôle de l'application de cette stratégie et de ces valeurs par le comité de direction ;
- l'approbation du plan financier (le budget) ;
- la détermination et l'approbation de l'appétit au risque et de la stratégie en matière de risques de l'entreprise, en ce qui concerne les montants ;
- l'approbation des réformes structurelles importantes ;
- la responsabilité des relations entre la société et ses actionnaires.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le conseil d'administration assume également les tâches suivantes :

- l'établissement des comptes annuels, qui doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats annuels de la société ;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ;
- la surveillance du comité de direction et l'évaluation des prestations des membres du comité de direction ;
- l'évaluation de la structure de gestion et de l'organisation de l'entreprise ;
 - l'évaluation de l'existence et du fonctionnement de systèmes de contrôle interne adéquats, y compris une identification et une gestion correctes des risques et la fiabilité du processus de rapport financier ;
 - l'établissement d'une politique de recrutement appropriée et l'évaluation de l'adéquation et de la formation des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendant et des dirigeants effectifs ;
- le contrôle de l'existence et du fonctionnement adéquat des fonctions de contrôle indépendant (audit interne, compliance, fonction de risque et actuaire désigné) ;
- le contrôle de l'existence des conditions permettant au commissaire ou, le cas échéant, au collège des commissaires de remplir son rôle de manière adéquate ;
- l'évaluation des prestations de la société par rapport aux objectifs stratégiques et aux budgets fixés ;
- la définition et l'approbation des éléments qui font partie de la gestion des risques auxquels Belfius Insurance doit faire face en tant que groupe d'assurances, ce conformément au rôle renforcé du conseil d'administration dans le processus de gestion du risque, tel que décrit dans le Risk Management Framework.

Le conseil d'administration exerce en outre les compétences légales et statutaires suivantes :

- la nomination du présent, éventuellement d'un ou plusieurs vice-présidents, du secrétaire du conseil d'administration, des membres du comité de direction et la cooptation d'administrateurs ;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité de direction ;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité d'audit, si ce comité doit prendre une décision en vertu de l'article 133 §6 du Code des Sociétés ;

- la décision de verser un dividende intérimaire ;
- la fixation de la rémunération des membres du comité de direction ;
- la détermination de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et des assemblées générales extraordinaires et spéciales éventuelles ;
- la décision de convoquer l'assemblée générale ;
- l'établissement du corporate governance memorandum ;
- la création de comités consultatifs au sein du conseil d'administration et la détermination de leurs compétences.

Relation entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion de l'entreprise d'assurances relève de la compétence exclusive du comité de direction. Cette gestion s'effectue sans aucune ingérence de l'extérieur, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

2. Comité de direction

2.1. Composition

Le comité de direction est composé de membres qui ont une expérience professionnelle dans le monde de la finance et des assurances. Les membres du comité de direction forment un collège.

Au 31 décembre 2014, le comité de direction compte six membres et se compose comme suit :

Président	Eric Kleynen
Membres	Cécile Flandre
	Michel Luttgens
	Eric Van Cappellen
	Michel Vanhaeren
	Sabine Wuïame

2.2. Rôle et compétences du comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion de l'entreprise au comité de direction qui a été créé en son sein.

Cette délégation de compétences ne porte pas sur le contrôle de la gestion et sur la position de l'entreprise, ni sur la définition de la politique générale, ni sur les autres compétences qui sont réservées, en vertu de la loi, au conseil d'administration.

Le comité de direction est chargé de la direction effective de l'entreprise dont il dirige et coordonne les divers métiers et leurs activités de support, et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Le comité de direction, sous le contrôle du conseil d'administration, prend les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'entreprise dispose d'une structure stratégique, d'une organisation administrative et comptable, de mesures de contrôle et de protection adaptées à ses activités ou activités futures en matière de traitement électronique de l'information et de contrôle interne.

Le comité de direction contrôle la hiérarchie et le respect des compétences et responsabilités attribuées, ainsi que les informations financières.

Le comité de direction est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir disposer :

- d'une procédure pour effectuer un reporting financier adéquat ;
- d'un fonctionnement opérationnel adapté ;
- d'un système fiable de contrôle interne ; et
- de règles efficaces en matière de compliance et d'intégrité de l'entreprise.

Le comité de direction formule des propositions et donne des avis au conseil d'administration concernant la politique générale et la stratégie de l'entreprise et informe le conseil d'administration de la situation financière et de tous les autres aspects nécessaires à une exécution correcte de ses tâches.

Le comité de direction fait régulièrement rapport aux instances de contrôle et au commissaire agréé sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

Comités spécialisés créés par le conseil d'administration

1. Comité d'audit

Le comité d'audit est un comité consultatif créé au sein du conseil d'administration et se compose de trois administrateurs non exécutifs.

1.1. Composition

Depuis le 5 juin 2012, les personnes suivantes composent le comité d'audit de Belfius Insurance :

Président	Johan Tack
Membres	Marie-Gemma Dequae
	Johan Vankelecom

1.2. Indépendance et compétence

D'une part, un administrateur indépendant, qui dispose de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit, siège au comité d'audit. Le comité d'audit dispose, d'autre part, dans sa composition actuelle, d'une expertise collective en matière d'activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Johan Tack, qui a obtenu une licence en sciences économiques et une licence spéciale en gestion, peut se prévaloir d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit, qu'il a notamment acquise en qualité d'administrateur et de membre du comité d'audit de diverses entreprises (City Hotels SA, Samsonite Corporation, Picanol SA et Quest for Growth SA), et en qualité de CEO d'AON

Belgium SA. Il dispose de la compétence individuelle requise et siège en tant qu'« administrateur indépendant » au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Madame Marie-Gemma Dequae, docteur en sciences économiques appliquées et licenciée en droit et économie des assurances, dispose d'une expérience professionnelle en comptabilité et audit qu'elle a acquise dans le cadre des fonctions qu'elle a exercées chez Partena et dans le groupe Vinçotte, chez Mensura et chez BELRIM (Belgian Risk Management Association).

Monsieur Johan Vankelecom a de l'expérience en comptabilité et audit de par sa fonction de membre du comité de direction de Belfius Banque SA, responsable de Finance, Research et Balance Sheet Management (Chief Financial Officer).

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'une expertise collective dans le domaine des activités d'assurances et également de la comptabilité et de l'audit.

1.3. Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle.

1.3.1. Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité des informations financières qui sont fournies par la société, en évaluant en particulier les normes comptables appliquées, y compris les critères pour le périmètre de consolidation.

Le contrôle couvre également le monitoring des informations financières périodiques avant que celles-ci ne soient soumises au conseil d'administration de l'entreprise.

1.3.2. Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes et la gestion des risques mise en place par le management exécutif pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) sont correctement identifiés et gérés. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport relatif aux systèmes de contrôle internes et à la gestion des risques.

Dans le courant de l'année 2014, le comité d'audit a pris connaissance des rapports sur les activités de Compliance et les activités d'Audit et Contrôle.

1.3.3. Fonctionnement de l'audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement du département Audit interne. Il vérifie également dans quelle mesure le management répond aux constatations de l'audit et à ses recommandations. En 2014, le comité d'audit a analysé le rapport d'activités de 2013, le plan d'audit de 2014 ainsi que les rapports périodiques relatifs au suivi des recommandations. Ces rapports ont également été approuvés par le comité d'audit.

1.3.4. Contrôle du rapport financier intermédiaire et annuel

En 2014, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les résultats financiers de Belfius Insurance au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de l'entreprise et par le commissaire, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les résultats financiers et les faits qui les ont influencés.

1.3.5. Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance des commissaires

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le commissaire.

Le comité d'audit formule des avis au conseil d'administration sur la désignation ou le renouvellement du mandat du commissaire par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur leur indépendance et leur rémunération.

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du commissaire et son programme d'audit.

1.3.6. Monitoring du processus de reporting financier, du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques, des comptes annuels et de l'indépendance du commissaire de Corona SA

En 2014, le comité d'audit de Belfius Insurance a également assumé le rôle et les obligations du comité d'audit de Corona SA, une filiale à 100 % de Belfius Insurance, conformément à la circulaire CBFA_2009_22 du 25 mai 2009.

1.4. Fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. Dans ce cadre, il fait appel à l'audit interne de Belfius Insurance qui dépend hiérarchiquement du président du comité de direction.

Le comité d'audit s'est réuni 6 fois en 2014. Pendant ses réunions ordinaires, qui ont eu lieu avant les réunions du conseil d'administration, le comité d'audit a notamment analysé les données financières intermédiaires et annuelles.

En outre, 2 réunions de concertation se sont tenues en séances communes du comité d'audit de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

1.5. Audit interne

Belfius Insurance dispose d'une fonction d'audit ayant pour mission de promouvoir le contrôle interne et de veiller en permanence au fonctionnement performant, au caractère adéquat et à l'application effective des systèmes de contrôle existants.

L'audit interne vérifie, à l'aide de missions d'audit interne et du suivi périodique de la réalisation des recommandations formulées, si les risques que prend Belfius Insurance dans le cadre de toutes ses activités sont efficacement identifiés, analysés et gérés.

La fonction d'audit contribue au maintien de la bonne réputation de Belfius Insurance et à l'efficacité et à l'intégrité de ses structures et valeurs qu'elle estime particulièrement importantes.

2. Comité Risk & Underwriting

Après la mise en place de la nouvelle gouvernance de Belfius Insurance, le conseil d'administration a créé un comité Risk & Underwriting. Ce comité est actif depuis le 5 juin 2012.

2.1. Composition

Le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance SA se compose au 31 décembre 2014 de quatre administrateurs non exécutifs, y compris le président du conseil d'administration.

Président	Serge Wibaut (jusqu'au 30/09/2014) (*)
Membres	<p>Jos Clijsters (à partir du 01/01/2014) Président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA</p> <p>Marie-Gemma Dequae Administrateur de Belfius Insurance SA</p> <p>Eric Hermann Administrateur de Belfius Insurance SA</p> <p>Johan Vankelecom Administrateur de Belfius Insurance SA</p>

(*) Mme. Marie-Gemma Dequae est intervenue comme présidente ad interim pendant la réunion du comité Risk & Underwriting du 5 décembre 2014. Depuis la réunion du 5 février 2015, M. Rudi Vander Vennet exerce la fonction de président du Comité Risk & Underwriting.

2.2. Compétences

Le comité Risk & Underwriting est un organe consultatif au sein du conseil d'administration et possède les compétences et responsabilités suivantes :

- Discuter de l'appétit au risque et la stratégie en matière de risque de l'entreprise ;
- Analyser l'attribution de l'appétit au risque dans le cadre des différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risque pour la gestion et la limitation des risques importants (exemple : limites ALM globales) ;
- Discuter des exigences et des objectifs en matière de capital et de liquidité de la société ;
- Évaluer la gestion des besoins en fonction de l'avenir (concernant le risque) et la disponibilité du capital (concernant les finances) du point de vue économique et réglementaire, pour soutenir la stratégie de l'entreprise et en matière de risque. La gestion axée sur l'avenir peut notamment impliquer la direction des métiers concernant des types spécifiques et un mix de produits de l'actif et du passif ;
- Évaluer le profil de risque de l'assureur à la lumière des prestations vis-à-vis de l'appétit au risque, les tendances en matière de risque et les concentrations de risques ;

- Formuler un avis à propos d'opérations importantes et de nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit au risque de l'entreprise ;
- Fournir un avis sur des transactions importantes en matière de gestion du passif lorsqu'il s'agit en outre des fonds propres réglementaires ;
- Prendre connaissance et analyser les rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la société est confrontée, le comité pouvant se pencher sur ces rapports pour l'exercice de ses tâches, comme :
 - le rapport trimestriel relatif aux risques ;
 - les résultats des stress tests ; et
 - les indicateurs trimestriels de l'appétit au risque (y compris les indicateurs relatifs au capital) et l'avis y afférent ;
- Contrôler et fournir un avis au conseil d'administration sur les positions de risque existantes et la stratégie future en matière de risque, y compris l'environnement macroéconomique ;
- Évaluer l'efficacité de la fonction de gestion des risques, y compris la structure de l'organisation et les procédures principales, ainsi que la mesure dans laquelle l'analyse des risques correspond aux meilleures pratiques du secteur et à l'évolution générale de la situation ;
- Fournir un avis sur le processus Own Risk and Solvency Assessment (ORSA), pour veiller à ce que cela devienne un processus Risk/Finance courant qui soit repris également dans l'établissement du budget annuel ;
- Analyser les études et rapports financiers et liés aux risques externes ; et
- Analyser les rapports relatifs à des thèmes sélectionnés portant sur les risques/assurances, tels que les changements dans la réglementation, que le comité estime ponctuellement recommandés.

Autres comités

1. Comité des nominations et des rémunérations

1.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des nominations et des rémunérations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose de 3 administrateurs non exécutifs, dont le président du conseil d'administration de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité est également compétent pour Belfius Insurance.

Les présidents du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance peuvent assister aux réunions de ce comité, sans en être membres.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération et de nomination.

1.2. Compétences

Le comité des nominations et des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration qui portent sur :

- la politique de rémunération ; et
- la rémunération du président du comité de direction et, sur sa proposition, la rémunération des membres du comité de direction.

Le comité des nominations et des rémunérations :

- vérifie périodiquement auprès de la direction si les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables ;
- évalue chaque année les prestations et la mission des membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance ;
- évalue les critères en matière d'indépendance sur la base desquels un administrateur peut être nommé « comme indépendant » et formule des propositions à l'assemblée générale ; et
- formule des propositions pour la nomination ou le renouvellement du mandat du président et des membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

2. Comité de médiation

Le 28 novembre 2013, le conseil d'administration de Belfius Banque a défini les lignes de force de la gouvernance du groupe Belfius.

Dans ce cadre, le conseil d'administration de Belfius Banque a décidé de créer en 2014 un comité de médiation au sein du groupe Belfius.

Ce comité est actif depuis novembre 2014.

2.1. Composition

Président	Jos Clijsters Président du conseil d'administration de Belfius Banque et de Belfius Insurance
Membres	Guy Quaden Administrateur indépendant Belfius Banque
	Johan Tack Administrateur indépendant Belfius Insurance

2.2. Compétences

Le comité de médiation est chargé de formuler un avis sur les divergences de vues ou les blocages concernant les transactions matérielles ou opérations entre, d'une part, Belfius Banque et ses filiales, et, d'autre part, Belfius Insurance et ses filiales, ou entre leurs filiales respectives. Ces avis sont communiqués aux conseils d'administration des sociétés concernées, qui prennent ensuite une décision définitive sur ces transactions ou opérations.

Fonctions externes des administrateurs – Article 90 §4 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances

En vertu du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011, approuvé par l'arrêté royal du 20 juin 2012, concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, Belfius Insurance est tenue de publier les fonctions extérieures exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. À cet effet, Belfius Insurance a opté pour la publication de ces mandats dans le rapport annuel de l'entreprise, qui est déposé à la Banque nationale.

Commissaire

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de Belfius Insurance est confié à Deloitte Réviseurs d'entreprise, SC s.f.d. SCRL, représentée par messieurs Dirk Vlaminckx et Philip Maeyaert. Leur mandat expirera au terme de l'assemblée générale de 2017.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des rémunérations que le commissaire a obtenues pour ses prestations effectuées pour Belfius Insurance et pour les sociétés qui y sont liées au cours de l'exercice 2014.

Deloitte (en EUR)	Prestations pour Belfius Insurance dans le courant de l'exercice 2014	Prestations pour le groupe Belfius Insurance dans le courant de l'exercice 2014
1) Mission d'audit des comptes	250 000	409 000
2) Mission de certification	0	94 200
3) Conseils fiscaux	0	5 000
4) Autres missions	0	0
TOTAL	250 000	508 200

Compliance

Belfius Insurance possède une fonction de compliance centralisée visant à prévenir les opérations de blanchiment, conseiller le management et le business sur les risques au sein des domaines d'activité de la fonction de compliance, harmoniser les initiatives de formation et de sensibilisation au sein des domaines de compliance et vérifier l'efficacité des procédures et des lignes stratégiques au sein de ces mêmes domaines. La fonction de compliance peut également faire appel aux correspondants compliance dans divers départements importants.

L'entreprise reste vigilante vis-à-vis des risques en matière de blanchiment et de financement du terrorisme. En vue de l'application de la réglementation Twin Peaks II et des réglementations apparentées, des groupes de travail transversaux, auxquels participe compliance, ont été créés au sein de l'entreprise. Des rapports supplémentaires sont rédigés à l'attention du management concernant le respect des réglementations et des procédures internes.

Outre la tâche plus traditionnelle de conseiller du management, des business units et des activity lines, la fonction de compliance continue à développer l'activité de monitoring et constitue le premier point de contact pour les régulateurs pour les différentes matières de compliance.

Gestion des risques

Processus de gestion des risques

Le risque naît de l'incertitude liée à la conduite d'une activité dans le cadre de la réalisation des objectifs de croissance d'une société. La gestion des risques a pour but de répondre de manière efficace à cette incertitude en tenant compte des opportunités sous-jacentes.

Dans ce contexte, Belfius Insurance a mis en place un dispositif de gestion des risques en accord avec les principes édictés par le cadre de référence COSO⁽¹⁾. Ainsi, le dispositif de management des risques comprend huit éléments. Ces éléments résultent de la façon dont l'organisation est gérée et sont intégrés au processus de management.

1. Environnement interne

L'environnement interne englobe la culture et l'esprit de l'organisation. Il structure la façon dont les risques sont appréhendés et pris en compte par l'ensemble des collaborateurs de l'entité, et plus particulièrement la conception du management et son appétence pour le risque, l'intégrité et les valeurs éthiques, et l'environnement dans lequel l'organisation opère.

2. Fixation des objectifs

Les objectifs doivent être préalablement définis pour que le management puisse identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter la réalisation. La gestion des risques permet de s'assurer que la direction a mis en place un processus de fixation des objectifs et que ces objectifs sont en ligne avec la mission de l'entité ainsi qu'avec son appétence pour le risque.

3. Identification des événements

Les événements internes et externes susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs d'une organisation doivent être identifiés en faisant la distinction entre risques et opportunités. Les opportunités sont prises en compte lors de l'élaboration de la stratégie ou au cours du processus de fixation des objectifs.

4. Évaluation des risques

Les risques sont analysés, tant en fonction de leur probabilité que de leur impact, cette analyse servant de base pour déterminer la façon dont ils doivent être gérés. Les risques inhérents et les risques résiduels sont évalués.

5. Traitement des risques

Le management élabore des solutions permettant de faire face aux risques : évitement, acceptation, réduction ou partage. Pour ce faire, il met en place un ensemble de mesures permettant de mettre en adéquation le niveau des risques avec le seuil de tolérance et l'appétence pour le risque de l'organisation.

6. Activités de contrôle

Des politiques et procédures sont définies et déployées afin de veiller à la mise en place et l'application effective des mesures de traitement des risques.

7. Information et communication

Les informations utiles sont identifiées, collectées et communiquées dans un format et dans des délais permettant aux collaborateurs d'exercer leurs responsabilités. Plus globalement, la communication doit circuler verticalement et transversalement au sein de l'organisation de façon efficace.

8. Pilotage

Le processus de gestion des risques est piloté dans sa globalité et modifié en fonction des besoins. Le pilotage s'effectue au travers des activités permanentes de gestion ou par le biais d'évaluations indépendantes ou encore par une combinaison de ces deux modalités.

La gestion des risques n'est pas un processus séquentiel dans lequel un élément affecte uniquement le suivant. C'est un processus multidirectionnel et itératif par lequel n'importe quel élément a une influence immédiate et directe sur les autres.

(1) Enterprise Risk Management - Integrated Framework - Executive summary (September 2004) by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Appétence pour le risque

L'appétence pour le risque exprime le niveau de risque qu'une société est prête à prendre afin de réaliser ses objectifs de croissance.

Un des principaux défis de la fonction de gestion des risques est donc d'établir une politique adéquate d'appétence pour le risque. Ceci implique la mise en œuvre d'une mesure des risques indépendante pour les différents types de risques.

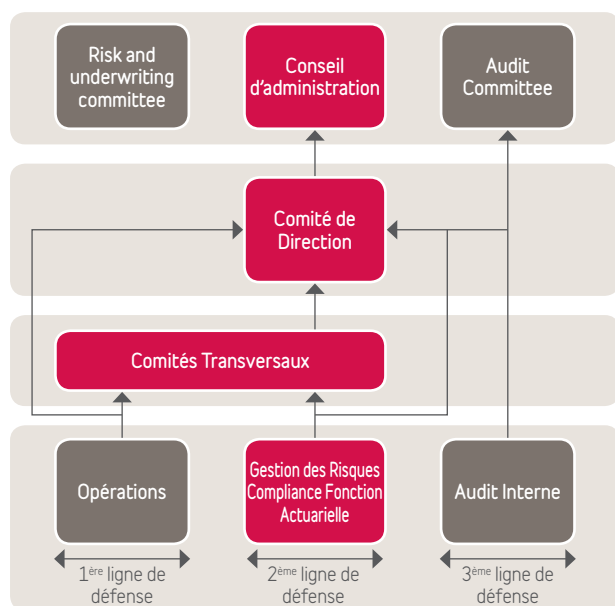
La mesure des risques implique une quantification cohérente et globale afin de déterminer si les niveaux de risque auxquels Belfius Insurance est exposée sont en accord avec l'appétence définie pour le risque. Le département de gestion des risques veille à ce que la sophistication du système de mesure des risques soit en accord avec la taille, la portée et la complexité des différentes lignes d'activités.

La définition de la méthodologie de calcul et sa mise en œuvre intégrée sont effectuées par le département de gestion des risques. Lorsque les mesures de risque ont été identifiées et définies en fonction de la taille et de la complexité des lignes d'activités, un cadre de référence global aligne les limites autorisées parmi les différentes entités locales avec le profil de risque de Belfius. Les limites de risque représentent les mécanismes par lesquels la stratégie du risque et l'appétence pour le risque sont articulées et communiquées aux différentes entités et lignes d'activités.

En outre, l'appétence pour le risque est soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est responsable de la stratégie des risques.

Gouvernance de la gestion des risques

Au niveau de Belfius Insurance, le comité de direction est chargé par le conseil d'administration qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction de Belfius Insurance dont il pilote et coordonne les différents métiers.



Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de Belfius Insurance, le comité de direction est responsable de la mise en place et du maintien d'une gestion des risques appropriée. Il définit et coordonne la politique de gestion de Belfius Insurance dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que la gestion des risques est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Le contrôle interne au niveau des entités opérationnelles (contrôle de niveau 1) consiste à contrôler l'implémentation de plans d'actions définis lors de l'évaluation des risques et à effectuer le suivi de l'exécution de contrôles clés.

Les équipes plus spécifiquement concernées pour assurer une gestion des risques adéquate, sont les suivantes :

- l'équipe de la Gestion des risques (contrôle de niveau 2), sous la responsabilité du CRO (Chief Risk Officer), membre du comité de direction, supervise la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités. Des équipes spécifiques sont responsables de la gestion des risques de Marché et ALM, Opérationnel et d'Assurance ;
- le Chief Compliance Officer (contrôle de niveau 1 et de niveau 2) s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie de Belfius Insurance. Il est rattaché au CRO de Belfius Insurance et travaille en collaboration avec le Compliance Officer de Belfius Banque ;
- l'Audit interne (contrôle de niveau 3), rattaché directement au CEO, président du comité de direction, vérifie la mise en place et l'application correcte du processus de contrôle interne à la fois de niveau 1 et de niveau 2.

Les comités transversaux couvrent quant à eux les différents aspects de la gouvernance des risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

Dans ce cadre, l'ALCo (Asset & Liability Committee) prend les décisions tactiques affectant le bilan de Belfius Insurance et sa profitabilité en tenant compte de l'appétence pour le risque du groupe, s'assure que les lignes directrices relatives à la gestion de portefeuille d'investissement (opérations de couverture, diversification) sont respectées et fait le suivi de l'évolution réglementaire. Les ALCo locaux gèrent les risques spécifiques liés aux bilans des filiales.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Belfius Insurance s'appuie sur un comité d'audit composé de trois administrateurs non exécutifs.

Le conseil d'administration s'appuie également sur le comité Risk & Underwriting qui le conseille sur les divers domaines de la gestion des risques tels l'appétence pour le risque, les expositions matérielles aux risques, la stratégie qui en découle et son impact sur le capital, la structure de la gestion des risques et son adéquation avec la nature des risques et les problèmes en cours.

Au niveau du groupe Belfius, un « gouvernance memorandum » définit les modalités de collaboration entre Belfius Insurance et Belfius Banque. Il énonce les principes suivants :

- la gouvernance de la gestion des risques se doit de respecter les spécificités et responsabilités de chaque entité et demeurer légère, simple et transparente ;
- la gouvernance de la gestion des risques permet une compréhension mutuelle des risques, un usage optimal des moyens à disposition et un processus de décision efficace ;
- dans un souci de simplicité, l'appétence pour le risque de Belfius Banque et Belfius Insurance ainsi que les limites s'additionnent en consolidation (pas de compensation) ;
- les transferts de limites sont admis sous réserve de l'accord des deux parties. Les CRO de Belfius Banque et Belfius Insurance coordonnent entre eux les demandes. En cas de désaccord, les comités Risk & Capital (RCC) de la banque et Risk & Underwriting (RUC) de l'assurance sont consultés conjointement, proposant des solutions à leur Conseil d'administration respectif.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été adoptée au niveau de Belfius Insurance, qui reprend les risques suivants :

RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit
Risque de marché et ALM
Risque de liquidité

RISQUES D'ASSURANCE

Risque de souscription Vie
Risque de souscription Non-Vie
Risque de souscription Santé

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risque de fraude
Risque lié aux ressources humaines
Risque légal et de compliance
Risque lié aux données électroniques
Risque lié à la continuité des activités
Risque lié à l'outsourcing

RISQUES GÉNÉRAUX

Risque de business
Risque stratégique
Risque de réputation
Risque de modèle

Les paragraphes suivants abordent plus en détail les différents risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

Risques financiers

Les risques financiers de Belfius Insurance proviennent principalement d'engagements financiers souscrits au passif tels que les garanties de taux sur les contrats d'assurance vie, d'une part, et des investissements réalisés à l'actif en couverture des réserves d'assurances, d'autre part.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la capacité d'un débiteur à remplir ses obligations. Il comporte trois composantes :

- le risque de défaut : tout manquement ou tout retard de paiement du principal et/ou des intérêts qui se traduit par une perte pour l'institution financière ;
- le risque de dégradation de la qualité du crédit qui se traduit par une baisse de la valeur financière de la dette ;
- l'incertitude sur le taux de recouvrement en cas de défaut.

Belfius Insurance est exposée au risque de crédit à plusieurs niveaux :

- crédits accordés aux particuliers et aux entreprises,
- obligations du portefeuille d'investissement,
- transactions sur produits dérivés,
- part des réassureurs dans les provisions techniques (position nette de dépôts des réassureurs).

Le contrôle du risque de crédit de Belfius Insurance est effectué en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management (CRM) de Belfius Banque. Un système opérationnel de gestion des risques et de limites a été défini dans le cadre de l'Investment Framework de Belfius Insurance. Il s'articule autour des éléments suivants :

- une allocation stratégique d'actifs fixant les limites pour la part d'actifs de crédit dans les actifs totaux ;
- une liste définissant les classes d'actifs autorisées avec des limites globales et spécifiques en termes de concentration par pays, secteur, rating et contrepartie ;
- un suivi régulier du risque de contrepartie effectué par CRM de Belfius Banque avec rating interne ;
- la mise en place systématique de collatéral dans le cadre d'opérations de produits dérivés, de repos ou autres activités ;
- un processus de souscription de crédits hypothécaires satisfaisant à des règles d'octroi spécifiques, des équipes d'analyse de crédit hypothécaire et un comité d'acceptation.

Le département de gestion des risques de Belfius Insurance donne des lignes directrices au département des investissements. Ces guidances sont suivies dans les activités de gestion des actifs de manière à respecter l'appétit au risque de l'entreprise.

1.1. Vue globale du risque de crédit

Le tableau ci-dessus montre la répartition du portefeuille hors branche 23 (en valeur de marché) par type d'investissement et par pays au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014. L'évolution des valeurs de marché obligataires est essentiellement le reflet cumulé de la baisse des taux d'intérêt et de la détente des spreads de crédit.

Une part importante du portefeuille est investie en Belgique. Belfius Insurance est arrivé à terme de son programme structurel de réduction de risque de crédit et procède désormais de manière active et ciblée pour maintenir ses expositions en accord avec son cadre de risques de crédit revu en 2014.

Valeur de marché au 31/12/13⁽¹⁾

	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	TOTAL
(en millions d'EUR)									
Belgique	373	504	398	7 019	-	39	1 451	5 025	14 810
France	-	-	110	218	721	195	236	-	1 479
Italie	-	-	18	765	8	19	207	-	1 017
Espagne	-	-	-	89	665	23	206	-	983
Pays-bas	-	-	97	32	17	307	340	-	792
Royaume-Uni	-	-	15	-	333	69	126	-	543
États-Unis	-	-	-	-	-	345	153	-	498
Luxembourg	25	1	294	5	-	25	28	-	380
Allemagne	-	-	109	16	12	17	92	-	247
Pologne	-	-	-	199	-	-	-	-	199
Danemark	-	-	-	-	-	-	170	-	170
Irlande	28	-	-	11	25	6	98	-	168
Autres	-	-	16	125	40	122	188	-	491
TOTAL	426	506	1 056	8 479	1 821	1 167	3 295	5 025	21 777

Valeur de marché au 31/12/14⁽¹⁾

	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	TOTAL
(en millions d'EUR)									
Belgique	370	466	434	8 437	-	163	1 493	5 123	16 484
France	-	-	219	187	745	173	231	-	1 554
Italie	-	-	13	791	9	50	218	-	1 080
Espagne	-	-	-	169	559	25	172	-	925
Pays-bas	-	-	16	-	350	66	150	-	581
Royaume-Uni	-	-	154	31	12	39	184	-	420
États-Unis	-	-	94	23	17	172	78	-	383
Luxembourg	-	-	319	-	-	25	29	-	373
Allemagne	-	-	-	-	-	205	135	-	340
Pologne	-	-	-	207	-	-	-	-	207
Danemark	-	-	-	-	-	-	141	-	141
Irlande	-	-	-	35	27	-	35	-	96
Autres	-	-	-	141	8	137	180	-	491
TOTAL	370	466	1 273	10 019	1 727	1 055	3 045	5 123	23 077

(1) Les catégories d'actifs sont basées sur une classification Risk.

Par ailleurs, après deux années de croissance importante de son activité de crédits hypothécaires, Belfius Insurance a stabilisé son encours en 2014 via une pilotage équilibré de sa politique tarifaire et de souscription. La production de prêts hypothécaires par le réseau d'agents DVV/LAP et par le réseau de courtage via sa filiale de crédit Elantis porte le montant de ses investissements en crédits hypothécaires à EUR 5.123 millions à fin 2014 pour EUR 5025 millions en 2013.

Aucune augmentation significative des retards de paiement relatif au portefeuille de prêts hypothécaires n'est à noter en 2014. Néanmoins, la conjoncture actuelle de taux d'intérêts bas provoque une augmentation sensible du nombre de refinancements des crédits hypothécaires.

Le portefeuille d'investissements immobiliers, réalisés dans une perspective à la fois de diversification et de rendement stable à long terme, a peu changé en 2014. Sa valeur totale, EUR 466 millions, a diminué de 40 millions sur l'année suite à une nouvelle estimation des valeurs de marché de deux biens situés à Bruxelles et de la vente du bâtiment.

Le tableau suivant montre les dix expositions les plus importantes de Belfius Insurance par contrepartie au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 :

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2013
Etat Belge	Obligations d'État	5 911
Etat Italien	Obligations d'État	765
Belfius Banque SA	Cash	288
	Obligations d'entreprises	350
Banco Santander SA	Obligations sécurisées	541
	Obligations d'institutions financières	7
Caisse française de financement local	Obligations sécurisées	446
	Obligations d'entreprises	5
Communauté française de Belgique	Obligations d'État	357
	Obligations d'entreprises	15
Société wallonne du logement	Obligations d'État	186
	Prêts et autres obligations	126
Etat polonais	Obligations d'État	199
Fonds logement familles nombreuses	Obligations d'État	185
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Obligations sécurisées	157
TOTAL		9 538

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2014
Etat Belge	Obligations d'État	6 742
Belfius Banque SA	Cash	284
	Obligations d'entreprises	723
Etat Italien	Obligations d'État	791
Caisse française de financement local	Obligations sécurisées	478
Banco Santander SA	Obligations sécurisées	403
	Obligations d'institutions financières	8
Communauté française de Belgique	Obligations d'entreprises	15
	Obligations d'État	393
Société wallonne du logement	Obligations d'État	353
Fonds logement familles nombreuses	Obligations d'État	212
Etat polonais	Obligations d'État	207
Etat espagnol	Obligations d'État	169
TOTAL		10 777

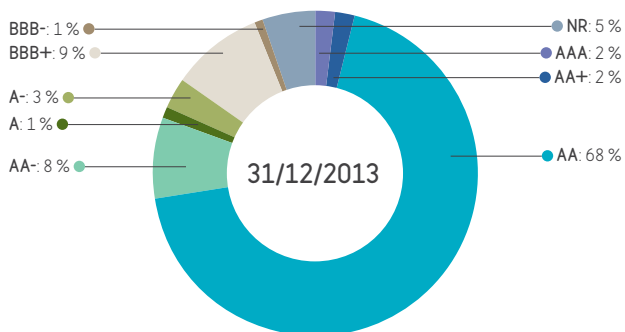
1.2. Information supplémentaire sur la qualité du portefeuille

L'objectif de Belfius Insurance est de conserver un rating moyen de bonne qualité sur son portefeuille obligataire. Le risque de crédit est surveillé en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management

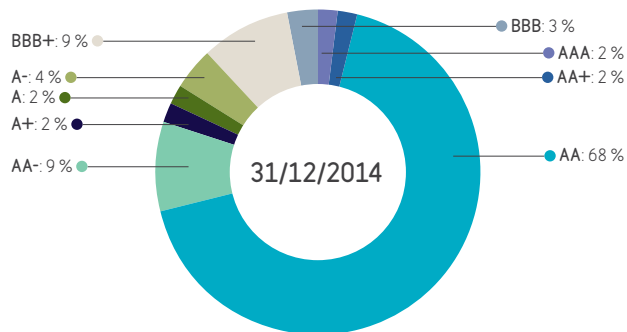
de Belfius Banque. Les graphiques ci-dessous montrent les répartitions des ratings par type d'actifs au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

Le rating moyen pondéré s'établit à A.

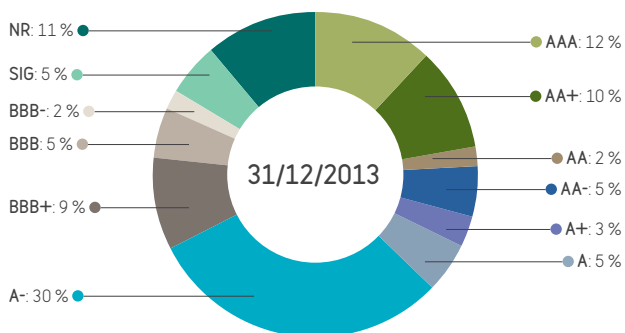
Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2013



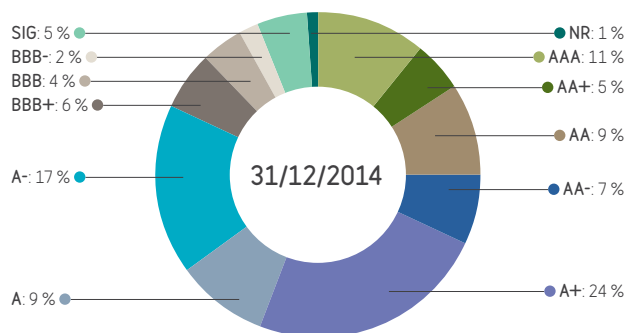
Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2014



Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2013



Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2014



1.3. Rapport Forbearance sur le portefeuille des crédits hypothécaires

Le rapport Forbearance est établi sur le portefeuille de crédits hypothécaires délivrés par Belfius Insurance via son réseau de conseillers et par Elantis, sa filiale spécialisée dans le crédit hypothécaire. Il reprend la liste des contrats pour lesquels le client a fait montre de problèmes financiers et pour lesquels l'apporteur de crédit a réalisé une concession sur les conditions initiales du contrat.

Les estimations rapportées sont arrêtées au 31 décembre 2014. L'encours des crédits hypothécaires qui répondent aux conditions Forbearance se monte à plus de 30 millions d'euros, ce qui représente 67 points de base de l'encours global des crédits hypothécaires sous gestion. Le montant de ces crédits est entièrement cautionné par une inscription hypothécaire. Une réduction de valeur de 305 000 euros (soit près de 1% de l'encours Forbearance) a été prise selon les règles internes en la matière. Ce montant des réductions de valeur s'explique par la forte proportion de crédits ayant une quotité (i.e. montant du crédit rapporté à la valeur du bien immobilier acquis et mis en garantie) inférieure à 75% ainsi que par le cautionnement externe fréquent pour les crédits ayant une quotité supérieure à 75%.

Rééchelonnement de dettes (en milliers d'EUR)	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collateral, instruments financier et sûretés personnelles reçues	
			Cash collateral et instruments financier reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Prêts et créances (au coût amorti)	30 449	305	30 144	0
Actifs financiers disponible à la vente (hors titres à revenus variables)	0	0	0	0

2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations de prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Les différents facteurs de risque liés au marché sont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou de l'immobilier. Les variations de ces différents éléments donnent naissance au risque de marché.

Le suivi du risque de marché est sous la responsabilité de l'équipe ALM & Market Risk qui rapporte directement au CRO. Cette équipe est notamment responsable de la définition de l'Investment Framework en ligne avec l'appétence pour le risque et les limites de risques, et de l'élaboration de la Strategic Asset Allocation (SAA) qui consiste en la définition d'allocations d'actifs appropriées à des passifs d'assurance répartis en portefeuilles homogènes en termes de types de produits et de leurs options sous-jacentes.

L'appétence pour le risque et la stratégie relative au risque de marché sont définies au niveau du groupe Belfius Insurance. Les correspondants locaux sont responsables de leur implémentation au niveau de leur entité respective. La présence d'un représentant des départements Gestion des risques et Investissements au sein des ALCo locaux assure la cohérence au niveau local de la gestion du risque de marché

2.1. Risque de change

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance où moins de 1% de la valeur totale de marché du portefeuille est libellée en devises étrangères. En effet, la possibilité de détenir des positions en devises étrangères est limitée par l'Investment Framework.

Le risque de change actuel provient principalement de positions en couronnes danoises (mortgage bonds).

Valeur de marché (en millions d'EUR)	31/12/13	31/12/14
EUR	21 601	22 934
DKK	170	136
GBP	5	5
USD	2	2
CHF	-	-
TOTAL	21 777	23 077

2.2. Risque de taux d'intérêt

L'objectif est de gérer la volatilité nette actif/passif pouvant être induite par les mouvements des taux d'intérêt et de préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, aucune position comportant un risque de taux d'intérêt élevé n'est volontairement prise par Belfius Insurance.

La mesure de duration en tant que sensibilité du bilan aux taux d'intérêt est l'outil principal de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps restent les principaux indicateurs utilisés par l'ALCo.

Les limites sont définies par l'ALCo et traduites dans l'Investment Framework dans le cadre de la gestion d'actifs.

Belfius Insurance a maintenu sa stratégie ALM et conserve son écart de duration entre les actifs et passifs à un niveau proche de zéro

Le niveau de taux d'intérêt historiquement bas induit une attention accrue de Belfius Insurance sur sa position ALM.

Ainsi, l'OLO à 10 ans a diminué en 2014 de 2.09% au début d'année à 0.82% en fin d'année. Le portefeuille d'assurance de Belfius Insurance est, en termes de mesure ALM, relativement bien corrélé. De cette manière, une diminution additionnelle de 100bp mènerait à une diminution d'une valeur de EUR 132 millions sur un bilan total de plus de EUR 27 milliards. Fin 2013, la baisse des taux conduisait encore, sur base du même test de sensibilité, à une appréciation de EUR 85 millions. Ces calculs tiennent compte notamment du fait que certains versements contractuelles, pour certains produits d'assurance vie classique, pourront se produire à un taux d'intérêt garanti du passé. S'il s'avère que les taux d'intérêt restent bas sur une plus longue période, Belfius Insurance devra inévitablement revoir sa gamme de produit actuelle en Branche 21 et en Branche 26. En effet, compte tenu de la fiscalité actuelle et des exigences en capital sous Solvency II, le niveau bas des taux d'intérêts ne permet plus d'offrir des produits d'assurance d'investissement intéressants à nos clients. Au cours de l'année 2014, différentes initiatives ont également été prises pour élargir les fonds disponibles en Branche 23, par lesquelles nous offrons à nos clients la possibilité de renforcer la sécurité de ses investissements et ce, via notre concept innovant en Branche 44. En outre, Belfius Insurance étudie également la possibilité d'offrir, par ses différents canaux, des produits de prévoyance supplémentaires.

2.3. Risque lié aux marchés d'actions et à l'immobilier

Au niveau du groupe Belfius, la Value at Risk (VaR) est la méthode utilisée pour suivre le risque de prix (risque lié aux actions et à l'immobilier). La VaR représente la perte potentielle maximale sur un portefeuille sur un intervalle de temps avec une probabilité donnée.

Afin d'assurer une gestion diversifiée, des limites globales et spécifiques en termes de diversification, de concentration et de contrepartie sont également établies et traduites dans l'Investment Framework.

3. Sensibilités

Le tableau suivant montre l'impact de différents événements sur les moyens financiers disponibles (défini comme la différence entre la juste valeur de l'actif et celle du passif) de Belfius Insurance.

Impact sur les moyens financiers disponibles

Événement (en millions d'EUR)	31/12/13	31/12/14
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT		
Augmentation des taux d'intérêt de 100 pb	(110)	46
Diminution des taux d'intérêt de 100 pb	85	(132)
RISQUE LIÉ AU MARCHÉ D'ACTIONS		
Diminution du cours des actions de 25 %	(211)	(253)
RISQUE LIÉ À L'IMMOBILIER		
Diminution du cours de l'immobilier de 25 %	(175)	(161)

4. Risque de liquidité

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance a un besoin en financement réduit. Les primes payées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le capital et les intérêts associés à la maturité du contrat. Différents indicateurs d'appétence pour le risque et des contraintes réglementaires démontrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

De plus, Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs éligibles selon la BNB. En effet, la compagnie investit au moins 40 % de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de repo dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

La direction des investissements est responsable de la gestion de liquidité et de trésorerie. À cette fin, elle s'appuie, d'une part, sur des projections à long terme de flux de trésorerie d'actifs et de passifs simulées à des conditions normales ou sous stress et, d'autre part, sur des projections de besoin de trésorerie à douze mois.

Notons que Belfius Insurance a aisément tenu ses engagements vis-à-vis de ses clients lors des deux périodes de tension d'octobre 2008 (crise post-Lehmann) et d'octobre 2011 (démantèlement du groupe Dexia). Le taux de rachat maximal s'élevait alors à 1 % des réserves Vie sur un mois.

Belfius Insurance prend en outre des dispositions spécifiques pour gérer les arrivées à échéances et le remplacement de ses contrats d'assurances.

Le tableau ci-dessous reprend l'actif et le passif répartis en fonction de leur durée de vie contractuelle résiduelle.

Durée contractuelle résiduelle au 31/12/13

(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	2 391	1 549
1 < 5 ans	2 671	4 973
5 ans et +	15 088	10 065
Indéterminé	2 529	3 505
TOTAL	22 679	20 092

Durée contractuelle résiduelle au 31/12/14

(en millions d'EUR) ⁽¹⁾	Actif	Passif
< 1 an	2 360	1 967
1 < 5 ans	3 401	5 835
5 ans et +	15 327	8 622
Indéterminé	2 951	3 430
TOTAL	24 039	19 854

(1) Belfius Insurance SA (branche 23 incluse)

Les actifs ci-dessus sont en valeur de marché.

Le passif reprend quant à lui les repos dans la catégorie « indéterminée » et est établi dans l'hypothèse qu'une partie des contrats à taux révisable ne sont pas renouvelés pour une période de huit ans à échéance. Les pourcentages appliqués se basent sur les dernières statistiques disponibles.

Belfius Insurance dispose de suffisamment d'obligations liquides et de qualité pour faire face à ses besoins de liquidités. En outre, à l'heure actuelle, une plus-value serait réalisée en cas de vente de ces obligations.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance représentent la perte potentielle résultant de la souscription à des contrats d'assurance. Ils seront donc appelés « risque de souscription » par la suite.

1. Définition

Chez Belfius Insurance, le risque de souscription est divisé en trois modules selon le type de contrat : Vie, Non-Vie, Santé. Chaque catégorie est ensuite divisée en sous-modules liés à la nature de l'activité sous-jacente.

1.1. Décomposition du risque de souscription Vie

Le risque de souscription Vie est divisé en sept sous-modules en accord avec les spécifications Solvency II.

- Le risque de mortalité : il correspond au risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels les prestations à payer augmentent en cas de hausse de la mortalité.
- Le risque de longévité : au contraire du risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité engendrerait une hausse des paiements attendus (ex : contrat retraite).

- Le risque de morbidité ou d'invalidité : il désigne le risque de pertes ou d'évolution adverse dans la valeur des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité.
- Le risque de rachat Vie : il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large : le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à l'organisme, pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios : un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins.
- Le risque de frais de gestion : il correspond au risque que les frais de gestion soient plus élevés que prévu ou qu'ils subissent une inflation plus importante que prévu.
- Le risque de révision : il ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré.
- Le risque de catastrophe : il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

1.2. Décomposition du risque de souscription Non-Vie

Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance non-vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

Ce module de risque comporte trois sous-modules :

- le risque de prime : risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes ;
- le risque de réserve : le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date et le montant des règlements de sinistres ;
- le risque de catastrophe : le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents.

1.3. Décomposition du risque de souscription Santé

Il couvre le risque de souscription pour toutes les garanties santé et accidents du travail ; il se divise en deux sous-modules : Santé avec une base similaire à celle de l'assurance vie, ou non.

Le risque catastrophe est traité intégralement dans le module Santé.

2. Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk and Underwriting (RUC) donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et la politique qui en découle, en particulier concernant les points suivants :

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer ;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence pour le risque ;
- manière dont la souscription effective est suivie ;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés ;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance ;
- provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes :

- capacité : la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques, et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte
- période ;
- stabilité : les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel ;
- protection : la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement ;
- financement : la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital ;
- expertise : les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

Dans le courant de l'année 2014, Belfius Insurance a, sur la proposition du comité de réassurance, implémenté un programme de réassurance modifié pour s'assurer, d'une manière encore plus optimale, de la conformité adéquate entre la couverture de réassurance et les risques.

3. Sensibilités

Risque de souscription Vie : Scénario correspondant à une baisse de ⁽¹⁾	Impact sur les moyens financiers avant impôt disponibles au (en millions d'EUR)	
	31/12/13	31/12/14
5 % des taux de mortalité	5,6	9,3
10 % des frais	45,9	43,1
10 % des taux de rachat	(24,0)	(22,3)

(1) Impact pour Belfius Insurance sa.

Risque de souscription Non-Vie : Scénario correspondant à une baisse de ⁽¹⁾	Impact sur le résultat avant impôts au (en millions d'EUR)	
	31/12/13	31/12/14
Une baisse de 10 % des frais administratifs	5,1	4,7
Une hausse de 5 % des sinistres survenus	(19,2)	(16,0)

(1) Impact pour Belfius Insurance SA et Corona SA

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques. Celles-ci considèrent les provisions techniques en valeur de marché. Étant donné les taux de marché faibles, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat, ce qui résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat. Une baisse du taux de rachat a un impact négatif sur les fonds propres économiques.

Les capitaux décès assurés sont plus importants que les provisions techniques à la juste valeur, ce qui résulte en un impact positif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de mortalité.

Une augmentation des frais entraîne forcément une augmentation de la juste valeur des provisions techniques et une diminution des fonds propres.

Des frais administratifs plus faibles entraînent une augmentation du résultat tandis qu'une hausse des sinistres survenus mène à une diminution du résultat.

4. Développement des sinistres

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques. En assurance Non-Vie, entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur ne peut en général pas déterminer exactement le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve n'étant qu'une estimation, il y a un risque que le montant effectivement payé lui soit supérieur. Pour évaluer le risque encouru, il est nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants :

1. la somme des paiements réalisés avant cette date,
2. la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend pour Belfius Insurance SA et Corona SA, l'évolution depuis 2004 de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce par année de survenance.

CHARGE DES SINISTRES (HORS RÉASSURANCE ET FRAIS INTERNES)

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Année de règlement											
Estimation à la fin de l'année de survenance	220 006	236 074	236 347	264 980	283 747	331 940	379 086	368 410	366 403	365 717	415 043
1	201 226	220 780	220 842	252 578	285 478	315 687	380 915	365 547	350 316	324 605	
2	192 969	211 463	212 356	238 903	276 021	303 138	379 076	355 180	334 313		
3	190 228	208 809	203 851	230 875	266 177	302 495	373 584	350 249			
4	186 994	202 227	203 874	227 911	266 535	300 257	373 857				
5	182 405	197 559	201 336	230 685	266 017	299 417					
6	180 903	194 354	201 281	228 322	266 829						
7	181 611	199 111	199 194	226 390							
8	181 985	196 897	197 581								
9	180 934	197 455									
10	179 647										

(en milliers d'EUR)											
Estimation actuelle	179 647	197 455	197 581	226 390	266 829	299 417	373 857	350 249	334 313	324 605	415 043
Paiements cumulés	(163 190)	(177 097)	(169 206)	(195 502)	(218 514)	(256 628)	(287 050)	(274 870)	(247 048)	(215 983)	(195 142)
Provisions actuelles	16 456	20 358	28 375	30 888	48 316	42 789	86 807	75 380	87 266	108 622	219 901

(en milliers d'EUR)											
Provisions (à partir de 2004)											765 156
Provisions (jusqu'à 2004)											87 351
Frais internes											31 417
Affaires acceptées											29 842
TOTAL											913 757⁽¹⁾

(1) Provision pour sinistres au 31/12/2014 - Note 9.3.

Risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis. Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Belfius Insurance et prend les décisions qui s'imposent.

Le responsable des risques opérationnels traduit en détail la politique approuvée par le comité de direction en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Les managers des différents départements sont les principaux responsables de la gestion des risques opérationnels (première ligne de défense). Dans leur domaine d'activité, ils désignent un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels.

1. Méthodologie de gestion du risque opérationnel

1.1. Constitution d'un historique

La construction d'un historique des incidents opérationnels est cruciale pour obtenir une meilleure compréhension du risque opérationnel lié à toute activité et constitue une source d'information pertinente pour le management (par exemple pour la perte annuelle estimée). Les incidents opérationnels majeurs font l'objet d'une investigation approfondie, d'un plan d'action spécifique et d'un suivi approprié.

1.2. Autoévaluation des risques et contrôles liés

Une autoévaluation des risques et contrôles associés est effectuée chaque année pour les diverses activités de Belfius Insurance.

2. Risque de fraude

Le risque de fraude est estimé acceptable pour tous les processus avec un nombre limité de points d'attention spécifiques pour des processus déterminés.

La politique en termes de fraude est mise en place et communiquée en interne et dans l'ensemble du réseau DVV/LAP.

Pour la bancassurance, une collaboration est prévue avec Belfius Banque pour prévenir toute fraude potentielle dans les agences. Une attention particulière est portée aux mécanismes de fraude lors de la formation des agents et des gestionnaires. Les collaborateurs concernés reçoivent une formation sur le code de déontologie et se basent sur diverses directives et procédures concernant le traitement de la fraude.

Un système de sécurité IT adéquat (concernant les e-mails ou internet) a par ailleurs été mis en place afin de limiter au maximum le risque de fraude dans ce domaine. Différents niveaux de procurations et d'autorisations sont pris en compte dans le système IT. Des contrôles préventifs et de détection (automatiques et manuels) sont en outre prévus pour éviter tout paiement non autorisé.

Les achats sont gérés quant à eux via la centrale d'achats. Les commandes sont régies par une procédure visant une séparation stricte entre commande, approbation et paiement.

Belfius Insurance dispose également d'une cellule distincte constituée d'inspecteurs spécialisés dans la détection de fraudes à l'assurance.

3. Risque RH

Les besoins en personnel sont déterminés et approuvés via l'exercice de business planning et sont comblés par des collaborateurs internes et externes pour les différents processus.

Dans ce cadre, un large éventail de formations internes et externes sont proposées aux collaborateurs.

Chaque collaborateur dispose en outre d'une description des tâches et les accords annuels contribuent à une définition claire des rôles et responsabilités de chacun. Des réunions de suivi individuel sont également organisées en cours d'année selon les besoins.

4. Risque Legal & Compliance

La législation applicable est suivie de manière systématique par le service Legal. La mise en œuvre de toute nouvelle législation au niveau opérationnel se fait en étroite collaboration entre Legal et le(s) département(s) concerné(s). De plus, Legal rend des avis sur divers domaines juridiques et rapporte régulièrement au comité de direction quant à l'évolution du risque juridique chez Belfius Insurance.

Compliance gère en collaboration avec Legal le suivi de la législation relative à la protection de la vie privée et la rédaction de clauses dans les contrats d'assurance y ayant trait, ainsi que la déclaration concernant le traitement de données privées signée par tous les collaborateurs de Belfius Insurance et les agents DVV/ LAP (dans les applications de Belfius Insurance).

Compliance forme enfin avec le département Vie le comité d'acceptation traitant les transactions de clients risquées.

Le code de conduite concernant la gestion des plaintes d'Assuralia a été signé par la direction et est disponible sur l'intranet. Comme requis par celui-ci, un reporting est régulièrement fait à la direction concernant le traitement et le contenu des plaintes.

5. Risque Electronic data processing

La structure IT organisationnelle a pour but de fournir des services optimaux grâce aux comptes IT permettant une bonne gestion des applications existantes et le développement de nouvelles applications.

Le portefeuille de projets IT est géré par le processus Portfolio & Project Management. Ce processus de sélection et de reporting est conçu pour optimiser l'allocation des ressources à des projets stratégiques, en se basant sur certains critères définis.

L'environnement informatique du back office est grandement automatisé, avec des contrôles d'application adéquats. Une gestion des accès avec des contrôles adaptés pour chaque plateforme est également mise en place.

Digis (Global Imaging System) permet une mise en œuvre aisée de la numérisation de documents papier.

6. Risque lié au plan de continuité des activités

La continuité des activités est essentielle pour garantir une livraison en temps et en heure des produits et services de Belfius Insurance. En vertu d'une obligation légale, contractuelle et réglementaire, Belfius Insurance est tenue de démontrer sa capacité à assurer la disponibilité de ses services aux clients et à minimiser l'interruption de ses opérations en cas de « désastre ».

Toutes les lignes d'activités au sein de Belfius Insurance ont adopté la même approche dans le développement et la maintenance du plan de continuité des activités et ce, en ligne avec celle de Belfius Banque.

Cette approche prévoit la mise à disposition de postes de travail dans des localisations de repli en fonction du niveau de criticité, en plus de la possibilité de travail à domicile. L'efficacité du plan BCP est régulièrement testée et l'implémentation des plans d'action éventuels suivie.

Les autres entités de Belfius Insurance disposent de leur plan de continuité propre.

7. Outsourcing

Belfius Insurance travaille en collaboration avec plusieurs partenaires externes pour certaines activités IT déterminées et principalement techniques (Innovative Solutions for Finance (IS4F) pour la gestion de l'infrastructure IT, Hexaware pour certains développements IT ou autres fournisseurs externes). Cette collaboration est suivie en continu et des plans d'action sont définis et implémentés pour traiter d'éventuels points d'attention. Dans ce cadre, une série de mesures ont été mises en place en 2014 avec IS4F pour améliorer la performance et la stabilité des systèmes. Ces efforts se poursuivront à l'avenir dans une volonté d'amélioration continue.

Par ailleurs, une part conséquente de la surveillance anti-blanchiment est par ailleurs confiée à Belfius Banque (Compliance). Dans ce cadre, un SLA définissant les modalités de travail a été signé.

Les rôles et responsabilités concernant la gestion des actifs sont quant à eux décrits dans le contrat avec Candriam relatif à la gestion discrétionnaire et les services liés à la gestion financière des portefeuilles d'assurance de Belfius Insurance et de ses filiales.

Pour la gestion des instruments financiers, la décision finale revient au comité ALCo. L'exécution des instructions données par l'ALCo est assurée par Candriam et suivie par l'ALCo. Ainsi, une réunion de l'ALCo durant laquelle Candriam communique le statut des ordres passés est organisée toutes les deux semaines.

Autres risques

1. Risque « business »

Le risque « business », défini comme le risque de baisse de la rentabilité des différents métiers de Belfius Insurance, est central dans la gestion quotidienne de l'entreprise et ses orientations stratégiques.

Le département de planification stratégique et de contrôle est responsable de la consolidation de toutes les données nécessaires pour le suivi de la rentabilité et de la performance globale de l'entreprise via divers indicateurs.

Le pilotage de la rentabilité future est effectué par divers comités et finalement, par le comité de direction et le conseil d'administration. Ces derniers définissent les décisions stratégiques à prendre pour atteindre les niveaux de rentabilité attendus et assurer la compétitivité à long terme de Belfius Insurance.

2. Risque stratégique

Le risque stratégique est le coût potentiel de la perte de clients, ou le coût d'opportunité de la perte de clients potentiels, résultant de changements externes et de décisions défavorables, d'une mise en œuvre inadéquate des décisions ou un manque de réactivité face aux changements de l'environnement d'affaires.

Les principes qui sous-tendent les mesures de limitation du risque stratégique sont les suivants :

- s'assurer de l'adéquation du plan stratégique Belfius Insurance avec son contexte commercial ;
- réagir efficacement aux changements de l'environnement économique ou aux possibilités de développement ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises par la direction de Belfius Insurance et ses entités dans les métiers/ entités.

Le risque stratégique est géré via un système de gouvernance solide mis en place chez Belfius Insurance et ses entités.

3. Risque de réputation

Le risque de réputation est la perte de valeur potentielle de Belfius Insurance découlant de la perception négative de l'entreprise par des clients, des contreparties, actionnaires, investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes.

Belfius Insurance accorde beaucoup d'importance à la satisfaction de ses principales parties prenantes et organise donc régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des clients et de ses employés. Ce sont des outils importants pour identifier une éventuelle baisse de confiance de parties prenantes importantes.

Le risque de réputation est géré via une gouvernance d'entreprise et des règles de compliance solides au sein de Belfius Insurance. Différents départements sont ainsi impliqués : compliance, gestion des risques, service juridique et fiscal et communication.

Ces acteurs clés du contrôle interne ont mis en place des cadres de gestion des risques et des politiques visant à prévenir, détecter et suivre les impacts potentiels du risque de réputation dans les domaines dont ils ont la charge. Tout manquement constaté est accompagné d'une action correctrice.

4. Risque de modèle

Chez Belfius Insurance, le risque de modèle est défini comme le risque d'erreur d'évaluation des risques résultant d'une méthodologie inadéquate, de l'incertitude des données et/ou de l'utilisation inappropriée de modèles.

Comme tout autre risque, le risque de modèle est géré. Les facteurs de succès sont :

- un bon développement du modèle réalisé par divers experts (en statistiques, finance, et assurance) en collaboration avec les diverses lignes d'activités qui ont une solide expérience de l'activité qui est modélisée ;
- une documentation claire des modèles qui permet d'identifier les points faibles de manière simple ;
- un back testing approfondi ;
- une analyse comparative dans la mesure du possible ;
- un contrôle de qualité sur les données qui sont utilisées ;
- une validation interne approfondie au moment de l'implémentation du modèle et ensuite durant tout son cycle de vie.

Le département Validation suit le cycle de vie complet du modèle par le biais d'une réévaluation régulière et d'une validation du modèle lui-même, de ses données et de ses paramètres. Tout rapport émis par le département Validation est approuvé par le Model Validation Committee.

Gestion du capital

Contrôle prudentiel

Belfius Insurance fait rapport à la BNB, en tant qu'organe de contrôle, tant au niveau consolidé que statutaire. Le contrôle statutaire des filiales a lieu dans les pays où ces dernières sont établies, c'est-à-dire en Belgique (Corona SA) et au Luxembourg (IWI).

Belfius Insurance transmet un rapport trimestriel à la BNB relatif aux exigences en matière de solvabilité et aux valeurs de couverture disponibles. Par ailleurs, dans le cadre du contrôle prudentiel, la BNB est informée de manière très détaillée notamment de la stratégie, de la politique ALM et de l'adéquation des réserves techniques.

Belfius Insurance suit de près la nouvelle réglementation de l'UE concernant la solvabilité des (ré)assureurs (Solvency II). La préparation comprend, en plus de l'élaboration d'un Risk framework complet, un exercice d'évaluation propre où les réserves futures de fonds propres sont dressées en tenant compte du businessplan. Dans le cadre de l'introduction des directives en 2016, Belfius Insurance transmettra également à la BNB un certain nombre de rapports QRT's concernant l'exercice comptable courant. De plus, des contrôles externes seront établis sur les calculs sous-jacents des réserves et des exigences en matière de fonds propres de telle sorte à ce que nos parties prenantes recevront un rapport stable des fonds propres à partir de 2016.

Solvabilité

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des fonds propres disponibles et de l'exigence en matière de solvabilité pour fin 2013 et 2014. Le ratio de solvabilité consolidé augmente de 185 % en 2013 à 205 % en 2014 (avant distribution des dividendes), et le surplus s'élève à EUR 873 millions à la fin 2014.

La gestion du capital de Belfius Insurance prévoit un autofinancement de la croissance avec l'objectif d'atteindre un ratio de solvabilité minimal de 150 % tant au niveau statutaire que consolidé. Le conseil d'administration a décidé de distribuer un dividende de EUR 141 millions. Prenant en considération la distribution de dividende, la marge de solvabilité fin 2014 s'élève à 188 %.

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Total des fonds propres inscrits au bilan selon IFRS	1 600 987	2 069 774
Dettes subordonnées considérées comme constitutives de la solvabilité	351 000	351 000
APPLICATION DES FILTRES PRUDENTIELS		
Immobilisations incorporelles	(9 823)	(10 283)
Provisions pour égalisation et catastrophes	(36 507)	(41 198)
Provisions pour risques de taux d'intérêts et autres risques et participations bénéficiaires discrétionnaires futures	236 668	208 959
Résultats non réalisés actés parmi les fonds propres	(573 361)	(864 004)
Autres	(9 770)	(13 903)
Plafonnement des créances fiscales différées (après application des filtres prudentiels précédents)	0	0
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOLVABILITÉ	1 559 193	1 700 345
EXIGENCES DE SOLVABILITÉ	844 974	827 796
EXCÉDENT DE SOLVABILITÉ	714 219	872 549
RATIO DE SOLVABILITÉ AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	185 %	205 %
Dividendes versés	29 024	140 710
RATIO DE SOLVABILITÉ APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT	181 %	188 %

1. Éléments constitutifs de la solvabilité

La détermination des éléments constitutifs de la solvabilité s'appuie, en phase initiale, sur le total des fonds propres selon IFRS. Conformément à la réglementation en matière de solvabilité, les dettes subordonnées prises en compte au titre d'éléments constitutifs de la solvabilité sont ajoutées et les filtres prudentiels sont appliqués. L'autorité de surveillance estime en effet indispensable l'exécution de certaines corrections pour que le calcul basé sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS coïncide aussi étroitement que possible avec les objectifs de la surveillance prudentielle dont font l'objet les entreprises d'assurances.

Les principaux filtres prudentiels incluent les éléments suivants :

- les provisions techniques pour égalisation et catastrophes non retenues sous IFRS 4 (phase 1) sont, conformément aux règles de solvabilité, à nouveau rétablies et par conséquent, portées en déduction des éléments constitutifs de la solvabilité ;
- lors de la définition des éléments constitutifs de la solvabilité, les résultats non réalisés actés parmi les fonds propres (IFRS) sont éliminés ;
- les provisions pour taux d'intérêt et autres risques et participations bénéficiaires discrétionnaires futures, reprises sous les provisions techniques, sont, dans la mesure où les tests d'adéquation le permettent, ajoutées au titre d'éléments constitutifs de la solvabilité (nets d'impôts différés) ;

- sous « autres » sont reprises les adaptations pour IAS 19, ainsi que la déduction de participations dans des institutions financières ; et
- conformément aux dispositions en matière de filtres prudentiels, les créances fiscales différées ne peuvent être actées au titre d'éléments constitutifs du patrimoine à concurrence de plus de 10 % des fonds propres. Ce filtre prudentiel n'a pas été appliqué ces deux dernières années.

2. Exigences de solvabilité

Les exigences de solvabilité sont calculées sur une base consolidée, conformément aux normes prudentielles de Solvency I. Elles s'intensifient à mesure que les provisions techniques s'accroissent. La légère diminution des exigences de solvabilité entre 2013 et 2014 est expliquée par un glissement dans les ventes de contrats d'assurance vers la branche 23 pour laquelle l'exigence de capital est inférieure, et également par la cession des activités de réassurance en Irlande.

Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2014

Bilan consolidé	46
Compte de résultats consolidé	48
Aperçu consolidé du résultat total	49
Aperçu consolidé des mutations des fonds propres	50
Tableau des flux de trésorerie consolidés	55
Annexes aux comptes annuels consolidés	57
I. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	57
II. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation	70
III. Intérêts dans filiales, entreprises associées, joint ventures et entités structurées	71
IV. Analyse par activité	77
V. Événements postérieurs à la clôture	78
VI. Litiges	78
VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé	79
VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	90
IX. Notes relatives aux activités d'assurance	97
X. Autres notes sur le bilan consolidé	110
XI. Notes sur les éléments consolidés hors bilan	117
XII. Notes annexes sur le compte de résultats consolidé	118
XIII. Notes sur l'exposition au risque	125
Rapport du commissaire	142

Bilan consolidé

Actif				
(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
I.	Actifs financiers et autres placements		25 356 609	26 545 876
1.	Prêts et créances		7 655 371	7 956 266
1.1.	Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.1	873 286	1 439 526
1.2.	Crédits hypothécaires et autres prêts	7.2	6 782 084	6 516 740
2.	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.4	3 647 131	4 074 435
3.	Actifs financiers disponibles à la vente	7.3	13 522 638	14 014 410
4.	Placements immobiliers	7.5	416 301	391 972
5.	Produits dérivés	10.1	5 958	0
6.	Investissements dans des entreprises associées et joint ventures	7.6	109 211	108 794
II.	Immobilisations corporelles pour usage propre	7.7	51 017	52 547
III.	Immobilisations incorporelles et goodwill	7.8	14 866	15 572
IV.	Impôts à recevoir	10.2	50 395	7 100
1.	Actifs d'impôt exigible	10.2	10 211	3 638
2.	Impôts différés	10.2	40 184	3 462
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	7.9 - 9.1 - 9.2 - 9.3	273 764	312 728
1.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	7.9 - 9.1 - 9.2 - 9.3	98 817	112 737
2.	Dépôts et créances résultant d'activités d' (de) (ré)assurance	7.9	148 979	189 230
3.	Autres actifs spécifiques à l'assurance	7.9	25 968	10 761
VI.	Autres actifs	7.10	48 727	69 234
VII.	Actifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL DE L'ACTIF			25 795 378	27 003 056

Dettes				
(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/13	31/12/14
I.	Passif financier		5 997 759	6 124 932
1.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	1 925 074	1 591 246
2.	Dépôts des clients	8.2	13 483	11 531
3.	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.5	3 647 131	4 074 435
4.	Produits dérivés	10.1	3 007	33 984
5.	Dettes subordonnées	8.3	409 064	413 735
II.	Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	9.1	17 645 141	18 051 425
	Provision pour primes non acquises et risques en cours	9.1 - 9.2 - 9.3	114 218	118 280
	Provision pour sinistres	9.1 - 9.2 - 9.3	973 786	1 027 988
	Provision d'assurance vie	9.1 - 9.2	16 395 344	16 744 068
	Provision pour participation discrétionnaire	9.1 - 9.2	130 360	125 645
	Autres provisions techniques	9.1 - 9.2 - 9.3	31 433	35 444
III.	Provisions et autres obligations	8.4	110 057	121 938
IV.	Impôts à payer	10.2	84 448	254 677
1.	Passifs d'impôt exigible	10.2	12 909	7 959
2.	Impôts différés	10.2	71 539	246 718
V.	Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	8.5	222 398	214 231
VI.	Autres passifs	8.6	134 589	166 079
VII.	Passifs liés aux actifs immobilisés destinés à la vente			
TOTAL DES DETTES			24 194 391	24 933 282

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds propres			
(en milliers d'EUR)	Notes	31/12/13	31/12/14
VIII. Capital souscrit	10.4	556 523	556 523
IX. Primes d'émission		0	0
X. Actions propres		0	0
XI. Réserves et résultat reporté à nouveau		243 176	426 368
XII. Résultat net de la période		212 413	220 279
FONDS PROPRES DE BASE		1 012 111	1 203 169
XIII. Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres		573 159	864 003
1. Réserves des actifs financiers disponibles à la vente		606 347	872 294
2. Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances		(45 002)	(22 894)
3. Réévaluations régimes à prestations définies		4 602	(1 350)
4. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices		0	12 346
5. Autres réserves		7 213	3 608
FONDS PROPRES DU GROUPE		1 585 271	2 067 172
XIV. Intérêts minoritaires		15 716	2 602
TOTAL FONDS PROPRES		1 600 987	2 069 774
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES		25 795 378	27 003 056

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)	Notes	31/12/13	31/12/14
I. Résultat technique		(404 120)	(295 714)
Primes brutes acquises	9.1 - 9.2 - 9.3	1 822 249	1 655 033
Charges pour sinistres et autres frais techniques	9.1 - 9.2 - 9.3	(1 866 397)	(1 755 329)
Commissions d'acquisition	9.1 - 9.2 - 9.3	(298 040)	(207 577)
Résultat technique attribué à la réassurance	9.1 - 9.2 - 9.3	(61 932)	12 159
II. Résultat financier		851 515	796 958
Produits d'intérêts	12.1	705 445	675 069
Charges d'intérêts	12.1	(28 717)	(29 424)
Dividendes	12.2	44 488	43 212
Résultat net des entreprises associées et joint ventures	12.3	2 367	2 518
Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	12.4	2 242	4 889
Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers	12.5	108 361	82 267
Autres produits et charges financiers	12.6	17 330	18 426
III. Autres revenus et charges	12.7	(1 658)	4 996
IV. Frais généraux d'administration et de gestion		(219 391)	(215 461)
Frais de personnel	12.8	(105 161)	(115 509)
Frais généraux et administratifs	12.9	(106 941)	(94 444)
Amortissement sur immobilisations incorporelles et corporelles à usage propre	12.10	(7 290)	(5 508)
V. Réduction de valeur sur les prêts et les créances	12.11	16 831	7 895
VI. Réduction de valeur sur les placements immobiliers	12.12	(4 658)	(12 000)
VII. Réduction de valeur sur goodwill		0	0
VIII. Provisions pour litiges juridiques	12.13	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		238 519	286 673
IX. Impôt sur le résultat	12.14	(26 027)	(68 163)
RÉSULTAT NET		212 492	218 510
RÉSULTAT NET		212 492	218 510
Attribuable aux intérêts minoritaires		79	(1 769)
Attribuable aux actionnaires		212 413	220 279

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Aperçu consolidé du résultat total

(en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT NET REPRIS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	238 519	(26 027)	212 492
ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE			
Réévaluation régimes de pension à prestations définies	1 198	(419)	779
TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »	1 198	(419)	779
ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(286 152)	92 527	(193 626)
Variation de la juste valeur sur des actifs financiers reclassés de « disponible à la vente » vers « prêts et créances »	35 362	(8 790)	26 572
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	356	(121)	235
Écarts de conversion cumulés	208	0	208
TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »	(250 226)	83 615	(166 611)
RÉSULTAT TOTAL	(10 509)	57 170	46 660
Attribuable aux intérêts minoritaires	0	0	181
Attribuable aux actionnaires	0	0	46 479

(en milliers d'EUR)	31/12/14		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT NET REPRIS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	286 673	(68 163)	218 510
ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE			
Réévaluation régimes de pension à prestations définies	(9 016)	3 065	(5 951)
TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »	(9 016)	3 065	(5 951)
ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	408 195	(142 580)	265 616
Variation de la juste valeur sur des actifs financiers reclassés de « disponible à la vente » vers « prêts et créances »	29 306	(7 069)	22 237
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(5 460)	1 856	(3 605)
Écarts de conversion cumulés	(0)	0	(0)
TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »	432 040	(147 792)	284 248
RÉSULTAT TOTAL	709 697	(212 891)	496 806
Attribuable aux intérêts minoritaires	0	0	(1 971)
Attribuable aux actionnaires	0	0	498 777

Aperçu consolidé des mutations des fonds propres

Fonds propres de base	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de l'année	Fonds propres de base
(en milliers d'EUR)					
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2013	556.523	482.395	(324.324)	84.348	798.942
Mouvements de la période					
Transfert vers les réserves	0	(482.395)	566.743	(84.348)	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	756	0	756
Résultat net de la période	0	0	0	212.413	212.413
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2013	556.523	0	243.176	212.413	1.012.111

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Résultat non réalisé pouvant être comptabilisé en gain et perte				Résultat non réalisé ne pouvant pas être comptabilisé en gain et perte	Part du groupe
	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Produits dérivés - couvertures des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Réévaluations régimes à prestations définies	
(en milliers d'EUR)						
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2013	800 053	(71 552)	6 978	(208)	3 823	739 094
Mouvements de la période						
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres - pour les actifs financiers disponibles à la vente	(140 334)	0	1 920	0	0	(138 414)
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	1 783	1	0	0	0	1 783
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	(102 188)	20 569	0	0	0	(81 620)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39	0	6 085	0	0	0	6 085
Variation nette de la juste valeur via les fonds propres - couvertures des flux de trésorerie	0	0	(1 685)	0	0	(1 685)
Écart de conversion	1 109	0	0	208	0	1 317
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (shadow accounting)	45 924	(104)	0	0	0	45 820
Provisions comptabilisées de/ vers les fonds propres	0	0	0	0	779	779
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2013	606 347	(45 002)	7 213	0	4 602	573 160

Intérêts minoritaires	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
(en milliers d'EUR)			
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2013	15 935	100	16 035
Mouvements de la période			
Dividendes	(500)	0	(500)
Résultat net de la période	79	0	79
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres	0	167	167
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	0	(205)	(205)
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	0	119	119
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39	0	21	21
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2013	15 514	202	15 717

(en milliers d'EUR)			
Fonds propres de base			1 012 111
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires			573 160
Intérêts minoritaires			15 717
TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013			1 600 987

Fonds propres de base	Capital souscrit	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de l'année	Fonds propres de base
(en milliers d'EUR)				
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2014	556 523	243 176	212 413	1 012 111
Mouvements de la période				
Transfert vers les réserves	0	183 389	(183 389)	0
Dividendes	0	0	(29 024)	(29 024)
Modifications du périmètre de consolidation	0	(197)	0	(197)
Résultat net de la période	0	0	220 279	220 279
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2014	556 523	426 368	220 279	1 203 169

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Résultat non réalisé pouvant être comptabilisé en gain et perte				Résultat non réalisé ne pouvant pas être comptabilisé en gain et perte	Part du groupe
	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices relatif aux activités d'assurance	Produits dérivés – couvertures des flux de trésorerie	Réévaluations régimes à prestations définies	
(en milliers d'EUR)						
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2014	606 347	(45 002)	0	7 213	4 602	573 159
Mouvements de la période						
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres – pour les actifs financiers disponibles à la vente	783 194	0	0	0	0	783 194
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	399	0	0	0	0	399
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	(72 780)	12 523	0	0	0	(60 257)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS 39	0	4 413	0	0	0	4 413
Variation nette de la juste valeur via les fonds propres – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	(1 920)	0	(1 920)
Variation nette dans les résultats non réalisés des entreprises associées	0	0	0	(1 685)	0	(1 685)
Écart de conversion	1 109	0	0	0	0	1 109
Modifications du périmètre de consolidation	(1 518)	5 177	0	0	0	3 660
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (shadow accounting)	(432 111)	(6)	0	0	0	(432 117)
Transfert vers « l'élément discrétionnaire des participations aux bénéfices »	(12 346)	0	12 346	0	0	0
Provisions comptabilisées de/vers les fonds propres	0	0	0	0	(5 951)	(5 951)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2014	872 294	(22 894)	12 346	3 608	(1 350)	864 003

Intérêts minoritaires	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
(en milliers d'EUR)			
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2014	15 514	202	15 717
Mouvements de la période			
Résultat net de la période	(1 769)	0	(1 769)
Modifications du périmètre de consolidation	(11 144)	(202)	(11 345)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 602	1	2 602

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	1 203 169
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	864 003
Intérêts minoritaires	2 602
TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 069 774

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après impôt	212 492	218 510
Ajustements pour des éléments non-cash :	182 994	(206 553)
Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	20 232	25 985
Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(34 254)	(15 398)
(Gains) ou pertes nets sur investissements	(15 161)	(46 275)
Charges pour provisions (principalement activité d'assurance)	208 096	(217 028)
Pertes et profits non réalisés des cash flow hedges	(2 552)	(2 552)
Revenus des entreprises associées et joint ventures	(2 367)	(2 518)
Dividendes des entreprises associées et joint ventures	787	2 950
Impôts différés	8 213	48 283
Variation des actifs opérationnels :	544 626	32 309
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30 056	140 277
Crédits hypothécaires et autres prêts	(398 419)	301 329
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	1 242 481	142 316
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	(163 449)	(69 082)
Placements immobiliers	(5 387)	11 532
Produits dérivés	0	4
Impôts à recevoir	(1 343)	6 522
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	40 375	(25 094)
Autres actifs	(11 082)	(48 191)
Variation des dettes opérationnels :	(540 445)	124 133
Dettes envers les établissements de crédit	(314 679)	(333 828)
Dépôts des clients	(18 186)	(5 607)
Produits dérivés	(166)	(316)
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	(356 482)	(39 313)
Impôts à payer	1 282	9 250
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(80 192)	(8 167)
Autres passifs	39 372	74 809
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	399 667	168 399
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 747)	(4 597)
Ventes d'immobilisations	1 318	0
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation	(5 018)	(8 489)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation	0	218
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7 446)	(12 867)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dettes subordonnées	4 714	4 671
Remboursement de capital	0	(10 542)
Dividendes payés	(500)	(29 024)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	4 214	(34 895)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	970 249	1 366 891
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	399 667	168 399
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(7 446)	(12 867)
Flux de trésorerie des activités de financement	4 214	(34 895)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	208	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	1 366 891	1 487 528

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les soldes suivants, dont l'échéance est inférieure à 90 jours, sont compris dans la trésorerie et équivalents :

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Caisse	28	27
Avoirs auprès des établissements de crédit	643 513	1 364 278
Actifs financiers disponibles à la vente	723 350	123 222
TOTAL	1 366 891	1 487 528
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Primes reçues nettes	1 692 352	1 613 440
Sinistres payés nets	(1 634 417)	(1 921 693)
Dividendes reçus	45 274	46 162
Intérêts reçus	742 519	690 373
Intérêts payés	(23 275)	(24 289)

Si les actifs financiers disponibles à la vente ont une durée restante jusqu'à l'échéance finale de moins de 90 jours, ils sont également considérés comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

I. Règles et méthodes comptables

Table des matières

Règles et méthodes comptables

1. Généralités	57
2. Consolidation	59
3. Compensation des actifs et passifs financiers	59
4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	60
5. Actifs et passifs financiers	60
6. Dérivés	61
7. Dépréciations d'actifs financiers	62
8. Juste valeur des instruments financiers	63
9. Activité d'assurance et de réassurance	64
10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers	66
11. Actifs incorporels	66
12. Écarts d'acquisition	66
13. Autres actifs	67
14. Contrats de location	67
15. Opérations de mise en pension et prêts de titres	67
16. Impôt différé	67
17. Avantages au personnel	68
18. Provision pour risques et charges	68
19. Capital et actions propres	69

Règles et méthodes comptables

1. Généralités

L'arrêté royal du 27 septembre 2009 relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit belge, stipule que toute entreprise d'assurance qui est une entreprise mère est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés si, seule ou conjointement, elle contrôle une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger.

De plus, l'arrêté stipule que les comptes consolidés doivent être établis en appliquant l'ensemble des normes comptables internationales définies par l'International Accounting Standards Board qui, à la date de clôture du bilan, ont été adoptées par la Commission européenne et que les règles sont applicables aux entreprises soumises à l'arrêté à partir de l'exercice comptable qui prend cours le 1er janvier 2012 ou après cette date.

Les états financiers consolidés, y compris toutes les annexes, ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius Insurance SA en date du 26 mars 2015.

Les états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2014.

Les états financiers sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation.

1.1. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le compte de résultats » en fonction de la méthode d'évaluation et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Belfius Insurance ;
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture ;
- existence d'une obligation résultant d'événements passés dans le cadre de l'enregistrement d'une provision ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation ; et
- Classification d'un instrument financier ou ses différentes composantes en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres fondée sur la substance économique et non sur la forme juridique des opérations.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placements et des immobilisations incorporelles ;
- détermination des corrections de juste valeur afin de tenir compte de l'incertitude du modèle et de l'évaluation ;
- évaluation des passifs pour les contrats d'assurance ;
- réalisation du test de suffisance pour les contrats d'assurance en tenant compte des incertitudes de modèle et des hypothèses économiques et non-économiques ;
- appréciation de l'efficacité des transactions de couverture ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel ;
- estimation de profits taxables futurs pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actif ;
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation du goodwill.

1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables

1.2.1. Textes IASB et IFRIC avalisés par la Commission européenne et applicables à partir du 1er janvier 2014

- IFRS 10 Etats financiers consolidés définit la notion de contrôle et les impacts comptables de la nouvelle définition et introduit la notion entité d'investissement. La nouvelle définition de contrôle n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation et les procédures de consolidation. L'introduction de IFRS 11 Partenariats n'a pas d'impact sur les comptes annuels étant donné que la méthode de mise en équivalence est appliquée depuis l'exercice comptable 2013. IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités centralise les exigences de reporting applicables pour les filiales, les entreprises associées, sociétés contrôlées conjointement et les entités structurées qui ne sont pas consolidées. IFRS 12 augmente les informations à fournir, mais n'a pas d'impact sur la position financière et/ou le compte de résultats.
- Amendements à IAS 36 Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers comprend des éclaircissements et demande des informations supplémentaires si la valeur recouvrable est basée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.
- Amendements à IAS 39 Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture autorise le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé fait l'objet d'une novation au profit d'une contrepartie compensatrice en vertu de lois ou réglementations si certaines conditions sont remplies. Cet amendement n'a pas d'impact direct pour Belfius.
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation - Compensation des actifs et des passifs financiers clarifie l'application des règles de compensation des instruments financiers et élimine certains points de divergence dans son application. Cet amendement n'a pas d'impact immédiat pour Belfius.

1.2.2. Textes IASB et IFRIC avalisés par la Commission européenne mais pas encore applicables à partir du 1er janvier 2014

- IFRIC 21 Taxes traite la comptabilisation des prélèvements selon IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et sera applicable à partir du 1er Janvier 2015. L'impact fait l'objet d'une analyse mais sera probablement limité.
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel - Cotisations des employés est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2015.
- Améliorations aux IFRS (2010-2012 et 2011-2013) est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2015)

1.2.3 Nouvelles normes, interprétations et amendements émis en 2014 mais non-avalisés par la Commission européenne

- IFRS 9 Instruments financiers rassemble tous les aspects comptables pour les instruments financiers: classification et évaluation, dépréciation et micro-couverture. IFRS 9 introduit également des informations améliorées à fournir et sera applicable à partir du 1er Janvier 2018. L'impact pratique et financier fait l'objet d'une analyse.
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients contient les exigences en matière de comptabilisation de revenus pour tous les contrats conclus avec des clients à l'exception des contrats entrant dans le champ d'application des normes de leasing, assurance et instruments financiers. IFRS 15 sera applicable à partir du 1er Janvier 2017 et doit encore faire l'objet d'une analyse.

Les normes suivantes n'ont pas encore été analysés

- IFRS 14 - Comptes de report réglementaires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Entités d'investissement: Application de l'exemption de consolidation (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 11 - Partenariats - Acquisition d'une participation dans une entreprise commune (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers - Initiative concernant les informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Immobilisations corporelles et incorporelles - Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)

- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – Immobilisations corporelles et actifs biologiques – Plantes productrices (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 27 Etats financiers individuels – Méthode de la mise en équivalence (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)

2. Consolidation

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition conformément à IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

Les filiales sont les entités contrôlées par Belfius Insurance. Belfius Insurance contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius Insurance et sortent du périmètre de consolidation dès que Belfius Insurance perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Belfius Insurance.

Les changements dans la participation dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Belfius Insurance perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ;
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition) et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'opération. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Belfius Insurance exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Belfius Insurance possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Conformément à la méthode de mise en équivalence, la quote-part dans le résultat de l'exercice est comptabilisée en résultat des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées tandis que la quote-part dans les gains ou pertes latents ou différés des entreprises contrôlées conjointement et des sociétés associées est comptabilisée sur une ligne distincte des gains ou pertes latents ou différés (repris dans les fonds propres du groupe). Les participations sont comptabilisées au bilan pour un montant égal à la quote-part dans l'actif net, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains ou pertes latents résultant d'opérations entre Belfius Insurance et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Belfius Insurance. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Belfius Insurance ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements juridiques ou implicites de la société associée ou contrôlée conjointement. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ou contrôlées conjointement ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius Insurance.

Les activités d'une entité structurée sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Pour garantir l'achat des actifs, ces entités structurées émettent des instruments de dettes et des actions, garantis par les actifs détenus par les entités structurées. Les instruments émis par les entités structurées peuvent inclure des tranches avec divers niveaux de subordination. Pour déterminer si Belfius Insurance a un certain pouvoir sur l'entité détenue, on tient compte de l'objet et la conception de l'entité, de la capacité pratique pour Belfius Insurance de diriger les activités pertinentes de l'entité, du type de relation avec l'entité et de l'ampleur de l'exposition à la variation des rendements associés à la performance de l'entité.

3. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Belfius Insurance a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif de manière simultanée.

4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

4.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Les comptes annuels consolidés sont exprimés en euro, la monnaie fonctionnelle du groupe Belfius Insurance.

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Belfius Insurance sont convertis dans la monnaie de présentation de Belfius Insurance au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Toutes les entités étrangères du groupe Belfius Insurance ont également l'Euro comme monnaie fonctionnelle.

4.2. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de changes qui résultent des postes non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur. Les différences de change des postes monétaires sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

5. Actifs et passifs financiers (instruments financiers)

Un actif ou passif financier est porté au bilan au moment où Belfius Insurance devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les opérations d'achat et de vente des instruments financiers pour lesquelles le règlement s'effectue selon les conventions standards de marché sont comptabilisés à la date de règlement. Les dérivés, détenus à des fins de transactions ou désignés comme instruments de couverture, sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et passifs financiers sont, en accord avec IAS 39, subdivisés dans une des catégories suivantes :

5.1. Prêts et créances

Cette catégorie reprend les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des prêts et créances qui sont :

- classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés dès le début comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- désignés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale.

Lors de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont enregistrés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

5.2. Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixes ou déterminables sont classés dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » dans le cas où la direction a la ferme intention et la capacité financière de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement au coût amorti après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Belfius Insurance ne possède à ce jour aucun actif appartenant à cette catégorie.

5.3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

5.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Les prêts et titres détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation, ou des titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les titres détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés et ensuite réévalués à leur juste valeur. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte des résultats ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Charges et produits d'intérêts ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Dividendes ».

Belfius Insurance ne possède à ce jour pas d'actifs financiers à des fins de transaction.

5.3.2. Prêts et titres désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Cette catégorie reprend les actifs financiers (ou un groupe d'instruments financiers) considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. L'application de cette option est possible si :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux caractéristiques du contrat hôte.

Afin d'éviter la volatilité dans les fonds propres et dans les résultats, Belfius Insurance qualifiera par conséquent les actifs et engagements de contrats liés à un fonds d'investissement (branche 23) en tant que valorisés à la juste valeur via le compte de résultats.

Les réévaluations à la juste valeur (dirty price) sont reprises dans la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse sont classifiés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les « Charges et produits d'intérêt ». Les dividendes reçus sur les instruments de fonds propres sont repris dans la rubrique « Dividendes ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée en résultat en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

5.5. Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

5.5.1. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux « Prêts et titres détenus à des fins de transaction ».

Belfius Insurance ne possède, à ce jour, pas de passifs financiers à des fins de transaction.

5.5.2. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le résultat.

5.6. Autres passifs financiers

Cette catégorie reprend tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas repris dans une des catégories précédentes. Ces passifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, ces passifs sont comptabilisés à leur coût amorti. Toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant de remboursement est comptabilisée au compte de résultats sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

6. Dérivés

6.1. Dérivés - portefeuille de transaction

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est considéré comme un dérivé détenu à des fins de transaction. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont valorisés à leur juste valeur, obtenue à partir des prix constatés sur les marchés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Les résultats d'intérêts d'instruments dérivés qui n'ont aucun lien économique avec le résultat d'intérêts d'un actif apparenté, sont comptabilisés dans le « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers (« embedded derivatives ») sont présentés comme des dérivés séparés, lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latentes présentés en résultat.

6.2. Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Un dérivé peut être désigné comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % et 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de l'exercice ou de la période de couverture ;
- la couverture doit débiter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts. Les résultats d'intérêts sont repris dans la ligne « Charges et produits d'intérêts ».

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt en résultat est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres réserves » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou en charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

7. Dépréciations d'actifs financiers

Une dépréciation spécifique est enregistrée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers et peut être estimé de façon fiable.

7.1. Actifs financiers au coût amorti

Belfius Insurance évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et est soumis collectivement à un test de dépréciation.

7.1.1. Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – s'il existe une indication objective qu'un prêt ou une créance ou un actif détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.
- Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre la perte de valeur « encourues non encore rapportées », sur des segments (portefeuilles) lorsqu'il existe un indice objectif des pertes futures. Belfius Insurance estime, en tenant compte de l'environnement économique, ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et la notation affectée à chaque emprunteur.

7.1.2. Traitement comptable de la dépréciation

Les variations du montant de la dépréciation sont comptabilisées en résultat dans la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

7.2. Actifs financiers reclassés

Exceptionnellement, les actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » peuvent être reclassés vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et Créances ». Dans de telles circonstances, la juste valeur en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur nette comptable, et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif recalculé en date du transfert. Toute réserve gelée non amortie est recyclée en compte de résultats et présentée sous la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ».

7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

7.3.1. Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, une baisse significative (plus de 40 %) ou prolongée (3 ans et plus) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent. Une dépréciation est comptabilisée pour les instruments de capitaux propres non cotés, s'il existe des indications objectives de dépréciation, comme par exemple des problèmes financiers de l'émetteur ou une probabilité de faillite.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs comptabilisés au coût amorti.

7.3.2. Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la réserve reconnue en fonds propres est recyclée au compte de résultats en «Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers». Cette rubrique reprend également les dépréciations sur actions.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée sur un instrument financier portant intérêt, toute baisse supplémentaire est également reprise dans cette rubrique. Pour les instruments de capitaux propres, toute baisse supplémentaire de la juste valeur est considérée comme une dépréciation et également comptabilisée dans cette rubrique.

Les dépréciations sur actifs financiers portant intérêt sont reprises par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une augmentation ultérieure de la juste valeur. Dans ce cas, et pour toutes les situations non décrites ci-dessus, les ajustements de la juste valeur sont repris dans les « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ».

8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif pour les tous actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius Insurance.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les principes de valorisation retenus par Belfius Insurance pour ses instruments financiers peuvent être résumés comme suit :

8.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente, dérivés)

8.1.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marchés fiables sont disponibles (Niveau 1)

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y a des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

8.1.2. Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (Niveau 2-3)

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat/vente. Les modèles utilisés par Belfius Insurance varient de modèles standard à des modèles développés en interne. La disponibilité de prix observables sur le marché et les paramètres d'input du modèle réduisent le besoin d'évaluation et d'estimation du management ainsi que l'incertitude relative à la détermination de la juste valeur. La disponibilité de prix observables sur le marché et des paramètres d'input varie en fonction des produits et des marchés et est soumise à des changements reposant sur des événements spécifiques et le contexte des marchés financiers.

Les modèles d'évaluation qui utilisent des données non observables nécessitent un degré plus élevé d'évaluation et d'estimation pour la détermination de la juste valeur. L'évaluation et l'estimation du management sont généralement requises pour la sélection du modèle d'évaluation approprié, la détermination des flux de trésorerie attendus de l'instrument financier à évaluer, la détermination de la probabilité de défaut et de remboursement de la contrepartie ainsi que la sélection des taux d'escompte appropriés.

L'inclusion au niveau 2 requiert la satisfaction de deux conditions :

- le modèle doit être validé par le département responsable de la validation ; et
- les données que Belfius Insurance intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads).

Les justes valeurs d'instruments financiers qui reposent significativement sur des hypothèses doivent être repris en niveau 3.

Pour les obligations commercialisées dans les marchés inactifs, les titres sont valorisés en utilisant des techniques d'évaluation. L'évaluation s'appuie sur une composante de prix de marché et une composante de prix de modèle. La pondération accordée à chaque composante reflète les hypothèses retenues sur la liquidité du marché et/ou les caractéristiques des instruments considérés.

8.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

La juste valeur des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires, est déterminée selon les principes suivants :

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est approximativement estimée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à leur échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente ;
- la valorisation s'appuie sur une composante taux d'intérêt et, si possible, une composante risque de crédit.

Ces principes s'appliquent également aux instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts. En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Belfius Insurance a décidé d'utiliser cet amendement pour reclasser les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables.

Pour la première applications des normes IFRS fin 2012, Belfius Insurance a décidé d'utiliser les valeurs comptables intégrées dans la consolidation de la société mère. Cela reprend également la reclassification appliquée en 2008.

9. Activité d'assurance et de réassurance

9.1. Classification

Belfius Insurance est active aussi bien dans les activités d'assurance vie que non-vie.

IFRS 4 (Phase 1) est appliqué pour tous les contrats pour lesquels l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en convenant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) se produit. Les traités de réassurance ainsi que les contrats de placement avec participation discrétionnaire (« Discretionary Participation Feature » ou DPF) entrent également dans ce champ d'application.

Les règles de deposit accounting s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et aux contrats d'assurance unit-linked (branche 23). Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurance sont évaluées séparément. Pour le deposit accounting, cette partie des primes ainsi que la comptabilisation résultant de l'obligation ne sont pas reprises dans le compte de résultats. Les obligations elles-mêmes ne sont pas mentionnées dans les provisions techniques mais sous les obligations financières. Les frais administratifs et les commissions s'y rapportant sont immédiatement enregistrés en compte de résultats. Les versements liés ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction du passif. Pour les contrats unit-linked (type branche 23), la composante dépôt et les investissements sous-jacents sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant enregistrées en compte de pertes et profits. La juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des investissements sous-jacents.

Les assurances groupe pour les employés de Belfius Insurance ne sont pas visées et tombent sous l'application d'IAS 19.

9.2. Évaluation

9.2.1. Application des normes comptables locales

Conformément à IFRS 4 (phase 1), les normes comptables locales ont été appliquées pour l'évaluation des contrats d' (de) (ré)assurance tombant dans le champ d'application décrit ci-dessus. Sous IFRS, aucune provision pour égalisation et catastrophe ne peut être constituée.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est calculée sur la base de la prime nette suivant la méthode pro rata temporis pour chaque contrat pris séparément. Pour les activités de réassurance acceptée, les réserves sont constituées sur la base des données communiquées par les compagnies cédantes.

Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres dans les affaires directes des activités Non-Vie équivaut à la somme due aux bénéficiaires, majorée des frais de gestion des sinistres.

La provision pour les sinistres déclarés dans les opérations directes des activités Non-Vie, en ce compris les frais de règlements futurs, est calculée dossier par dossier ou comme réserve complémentaire pour un ensemble de dossiers.

Lorsque des dommages et intérêts doivent être versés sous la forme d'un paiement périodique, les montants à réserver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision est constituée pour les sinistres claims incurred but not (entirely) reported (IBN(E)R) à la date de clôture des comptes. Pour le calcul, il est tenu compte de l'expérience acquise par le passé en ce qui concerne le nombre et le montant de sinistres notifiés après la date du bilan. En outre, il faut tenir compte des événements exceptionnels qui se sont produits et également de provisions complémentaires constituées sur la base de dispositions légales telles que dans le cas d'accidents du travail.

Provision en assurance vie

La provision en assurance vie est calculée compte tenu des exigences légales et des modalités relatives à l'activité d'assurance vie. Les règles suivantes sont d'application :

- Évaluation selon la méthode prospective : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classique et pour assurances vie de la branche 21 moderne avec taux garanti sur les primes futures. Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats.
- Évaluation selon la méthode rétrospective : cette méthode est appliquée à la provision pour les autres assurances vie de la branche 21 moderne. Les calculs reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs.
- Pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.
- Outre les règles mentionnées ci-dessus, une provision complémentaire est comptabilisée pour le risque de taux d'intérêt bas ainsi que pour d'autres facteurs ayant un impact important sur la suffisance des provisions techniques.

Provision pour participations discrétionnaires

La participation discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir en plus des prestations garanties des prestations complémentaires.

Belfius Insurance a choisi de présenter séparément ces participations aux bénéfices jusqu'au moment où l'assemblée générale approuve l'attribution de celles-ci aux contrats d'assurance individuels. À partir de ce moment-là, les participations discrétionnaires sont définitivement attribuées aux preneurs d'assurance et sont enregistrées dans la provision pour assurance vie.

La provision pour participations discrétionnaires comprend principalement la part dans le bénéfice de l'exercice comptable de l'année clôturée que la compagnie d'assurances prévoit d'accorder aux assurés, conformément au plan de participations aux bénéfices et après approbation par l'assemblée générale pour l'année écoulée.

Le fonds constitué pour les attributions futures, conformément aux normes comptables locales, fait également partie des participations discrétionnaires et est enregistré via le compte de pertes et profits.

Lors des dotations et reprises dans ce fonds, Belfius Insurance tient compte des résultats d'investissement réalisés ainsi que des estimations des participations aux bénéfices conditionnelles, calculées par elle-même à la date de clôture. À chaque date de reporting, une nouvelle estimation est réalisée en tenant compte des conditions de marché du moment et de sa position financière.

Si l'estimation totale des participations discrétionnaires est supérieure à la somme des provisions constituées pour les participations aux bénéfices et du fonds pour les attributions futures, ce déficit sera enregistré séparément dans les fonds propres comme un élément des gains non réalisés sur le portefeuille disponible à la vente.

Actifs réassurés

Un actif de réassurance est déprécié si :

- il existe des preuves tangibles, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le cédant peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat. Cette analyse tient compte du rating et de la solvabilité du réassureur ;
- cet événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le cédant recevra du réassureur.

Nous renvoyons ici aux règles qui sont d'application en matière de dépréciation spécifique.

9.2.2. Comptabilité reflet (*shadow accounting*)

Lorsque la réalisation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente enregistrés en fonds propres a un impact direct sur la valorisation des provisions techniques, la comptabilité reflet offre la possibilité de transférer une partie des résultats d'investissement non réalisés du résultat global vers les provisions techniques.

Dans un premier temps, Belfius Insurance applique la comptabilité reflet lorsque les conditions légales ou contractuelles des contrats d'assurance précisent que la réalisation des gains latents comptabilisés sur des actifs déterminés de l'assureur, affecte directement la valorisation des contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire. Cette méthode s'applique particulièrement pour les contrats d'assurance assortis d'une gestion administrative indépendante dans des fonds cantonnés.

En plus, la nécessité d'un ajustement « shadow loss » des autres actifs disponibles à la vente vis-à-vis des provisions techniques est également précisée.

9.2.3. Test de suffisance du passif (*Liability Adequacy Test - LAT*)

À la fin de chaque période de reporting, Belfius Insurance réalise un test de suffisance du passif sur ses provisions techniques. Si ce test montre que la valeur comptable des provisions techniques est insuffisante par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, un montant complémentaire de provision est comptabilisé via le compte de résultats à hauteur de cette différence. Le test de suffisance du passif est réalisé séparément pour les provisions techniques Vie et pour les provisions techniques Non-Vie.

Lorsqu'un test de suffisance du passif en matière d'assurance vie imposé par l'autorité locale est disponible, il en résultera que les provisions techniques sont atteintes ou non. Si un tel test n'est pas disponible, une estimation des flux de trésorerie attendus pour les assurances vie sera effectuée, tenant compte des hypothèses utilisées à d'autres fins de modélisation. Ces tests de suffisance tiennent compte des garanties et options reprises dans les contrats. Pour le volet Non-Vie, le test de suffisance du passif examine si les provisions pour les primes non acquises et les provisions pour sinistres sont suffisantes pour indemniser définitivement les sinistres déjà survenus et ceux qui pourraient avoir lieu pendant la durée des contrats.

10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers

Pour l'évaluation des immeubles de placement, Belfius Insurance a choisi pour le modèle du coût en ligne avec la méthode comptable des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles et placements immobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les coûts directement attribuables) diminué des amortissements et des éventuelles réductions de valeur. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Dans certains cas, Belfius Insurance utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, en revanche, la partie utilisée pour compte propre n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement, que si la portion utilisée ne représente qu'une faible portion de l'investissement total. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres produits nets ».

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans ;
- matériel informatique : 1 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Les terrains, de part leur nature, ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une réduction de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Après la comptabilisation d'une dépréciation, la dotation aux amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (s'il y a lieu), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net issu de réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés, si les conditions de comptabilisation en tant qu'actif sont remplies, à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition directement attribuables), déduction faite des amortissements cumulatifs et réductions de valeur. Le montant amortissable de ces actifs incorporels est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue, en général cinq ans.

Les frais de constitution sont directement imputés dans l'année comptable des dépenses.

Les actifs incorporels (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de réduction de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une réduction de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable.

12. Écarts d'acquisition

12.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre :

- la somme du montant de la contrepartie transférée, du montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des intérêts préalablement détenus par l'acquéreur dans l'entité acquise ;
- la juste valeur déterminée à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Un montant négatif (« negative goodwill ») est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur d'achat ou de vente d'un actif net et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

12.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou goodwill) n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Dans ce but, les écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une réduction de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (le taux actuel d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

13. Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (autre que prorata d'intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des actifs émanant des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.). Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable.

14. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

14.1. Belfius Insurance est locataire

Belfius Insurance conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

14.2. Belfius est bailleur

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Belfius Insurance enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat.

Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

15. Opérations de mises en pension et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit ». L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est prorata sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés et ils sont maintenus dans le bilan dans la même catégorie. Les titres empruntés ne sont pas repris au bilan.

16. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporaires résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs, des dépréciations sur actifs financiers et des provisions.

Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisées pour toutes les différences temporaires imposables.

17. Avantages au personnel

17.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont presté les services correspondants. Ils ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

17.2. Passifs liés aux retraites

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite (annuités ou sommes versées à la retraite) et les autres avantages postérieurs à l'emploi comme l'assistance médicale.

17.3. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs estimés actualisée au taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité avec une durée qui correspond à la durée des obligations liées. S'il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'Etat. Cette technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte des hypothèses actuarielles comprenant des considérations d'ordre démographique et financier.

Le montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus (déterminé selon la méthode des Unités de Crédit Projetées) et la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Dans le cas d'un actif net, le montant reconnu est limité au plafond de l'actif, qui correspond à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles pour Belfius Insurance sous la forme d'un remboursement en trésorerie ou d'une diminution de ses cotisations futures.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net sont reconnues dans les gains ou pertes latents ou différés et ne seront pas reclassées ultérieurement en en compte de résultats. Les réévaluations comprennent les changements dans les hypothèses démographiques et financières, les ajustements liés à l'expérience, le rendement des actifs du régime et toute variation de l'effet du plafond de l'actif.

17.4. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Belfius Insurance aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat de l'année. Sous de tels régimes, les obligations de Belfius Insurance se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés. À la suite du rendement minimum (garanti) imposé par l'État Belge, les régimes belges à cotisations définies sont considérés pour IAS 19 comme des régimes à prestations définies et présentés ainsi.

17.5. Autres avantages à long terme

Un avantage est considéré comme un avantage à long terme si le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu les services correspondants. Ces avantages concernent essentiellement les primes d'ancienneté et bonus qui seront octroyés aux salariés après avoir presté une période définie de service.

L'évaluation des autres avantages à long terme ne connaît pas le même degré d'incertitude que celle des avantages postérieurs à l'emploi. Une méthode simplifiée pour la comptabilisation des primes d'ancienneté et autres avantages à long terme, basée sur des calculs actuarielles, est admise. Une provision est constituée pour l'obligation estimée liée aux services rendus à la date de clôture du bilan et les réévaluations sont reconnues en résultat.

17.6. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de cessation d'emploi résultent soit de la décision de Belfius Insurance de mettre fin au contrat de travail avant la date normale de mise en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter les indemnités offertes par Belfius Insurance en échange de la cessation de son emploi. Tout avantage qui requiert des services futurs n'est pas considéré comme une indemnité de cessation d'emploi.

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail est comptabilisée à la première des dates suivantes : la date de comptabilisation des coûts de restructuration et la date à laquelle Belfius Insurance ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

18. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Belfius Insurance a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer avec une fiabilité suffisante le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de crédits sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie. À moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible, un passif éventuel donne lieu à la fourniture d'information.

19. Capital et actions propres

19.1. Coût d'émission d'actions

Les coûts externes directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

19.2. Dividendes sur actions ordinaires

Belfius Insurance comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

II. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

1. Au 31 décembre 2013

En juin 2013, la société immobilière Coquelets SA et 60 % des parts des sociétés immobilières North Light SA et Pole Star SA ont été acquises.

En décembre 2013, une part supplémentaire de 13.6% dans Auxipar a été acquise. La participation totale s'élève maintenant à 39.7%.

2. Au 31 décembre 2014

En 2014, Belfius Insurance a effectué une acquisition importante. En outre, 3 sociétés ont quitté le périmètre de consolidation.

2.1 Acquisition

Malvoz SA

Au 31 janvier 2014, Belfius Insurance a acheté une société immobilière supplémentaire. Au bilan de cette société, se trouve un projet immobilier situé à Liège et celui-ci sera utilisé en tant que maison de repos. Il s'agit de la cinquième maison de repos dans laquelle Belfius insurance a investi, en collaboration avec la même contrepartie spécialisée garantissant une exploitation de grande qualité et donnant la priorité à l'individu.

Cet achat s'inscrit dans une politique d'investissement durable de Belfius Insurance selon laquelle les investissements dans des actifs stables et offrant un rendement récurrent sur l'ensemble de l'économie belge sont préférés.

Le coût d'acquisition pour la société Malvoz SA s'élève à EUR 8 millions. Belfius insurance détenant 100% du capital, Malvoz SA est consolidée selon la méthode d'intégration globale.

L'impact de l'acquisition sur le bilan consolidée se matérialise comme suit:

Actif (en milliers d'EUR)	
Placements immobiliers	11 395
Prêts et créances sur établissements de crédit	390
TOTAL DE L'ACTIF	11 784
Obligations (en milliers d'EUR)	
Dettes envers les établissements de crédit	3 656
Autres obligations	113
TOTAL DES OBLIGATIONS	3 769
Coût d'acquisition	8 015
TOTAL DES OBLIGATIONS ET COÛT	11 784

2.2 Désinvestissements

Pendant l'exercice comptable écoulé, 3 filiales ont été dissoutes.

Belfius Re SA, un réassureur luxembourgeois, a été liquidée. L'arrêt des activités de réassurance étrangères s'inscrit dans la stratégie de Belfius Insurance de centraliser ses activités sur le marché Belge.

Delp Invest SA a également été liquidée et l'ensemble des fonds de Corona Invest SA ont été transféré, par une fusion silencieuse, dans Corona SA. La dissolution de ces deux sociétés d'investissement est saisie par la volonté de simplifier et de centraliser la gestion du portefeuille dans le groupe.

III. Intérêts dans filiales, entreprises associées, joint ventures et entités structurées

3.1. Filiales

1. Liste des filiales consolidées globalement

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%) ⁽¹⁾	Code d'activité
Audit et Ingénierie Sociale Consulting SA ⁽²⁾	Route de Creton F-18110 Vasselay	100	30
Belfius Insurance Invest SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	21
Belfius Insurance Services Finance SA	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100	21
Belfius Re SA ⁽³⁾	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100	27
Copharma Industries Unltd ⁽²⁾	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	16,69	47
Corona Invest SA ⁽⁴⁾	Avenue de la Métrologie 4 B-1130 Bruxelles	100	21
Corona SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	28
Coquelets SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
Delp Invest SCRL ⁽⁵⁾	Namur Office Park Avenue des Dessus de Lives 2 B-5101 Loyers	100	21
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
Eurco Ltd ⁽²⁾	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	47
Eurco Re Ltd ⁽²⁾	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	27
Ibro Holdings Unltd ⁽²⁾	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	47
Immo Malvoz sprl	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
International Wealth Insurer SA	2, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg	99,99	25
Legros Renier - Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

(2) en liquidation

(3) liquidée le 20/06/2014.

(4) fusionnée avec Corona SA le 01/07/2014.

(5) liquidée le 27/05/2014.

2. Liste des filiales non consolidées

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Boonefaes Verzekeringen SA	Sint-Walburgapark 1 B-8630 Veurne	100	pourcentage non significatif	30
Bureau Laveaux & Martin SPRL	Ravensteinstraat 2 bus 3 B-9000 Gent	100	pourcentage non significatif	30
Caring People SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	pourcentage non significatif	30
SCI St-Mesmin Immobilier ⁽¹⁾	Route de Creton F-18110 Vasselay	100	pourcentage non significatif	32
VDL - Interass SA	Brusselsesteenweg 346 bus c B-9090 Melle	100	pourcentage non significatif	30
DVV-kantoor Eke SPRL	's Gravendreef 1 B-9810 Eke	100	pourcentage non significatif	30
Immo Zeedrift SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	pourcentage non significatif	31

(1) La participation est vendue le 07/05/2014.

Code d'activité

1. Banques et établissements de crédit	26. Assurances non-vie
2. Caisses d'épargne privées	27. Réassurance
3. Institutions publiques de crédit	28. Entreprises d'assurance - multibranches
4. Agences	29. Agents et courtiers en produits financiers
5. Sociétés de leasing	30. Agents et courtiers en produits d'assurance
6. Crédits hypothécaires	31. Activité immobilière pour compte propre
7. Financement de sociétés par prises de participations	32. Activité immobilière pour compte de tiers
8. Distribution de crédits à la consommation	33. Santé et action sociale
9. Distribution de crédits divers	34. Informatique
10. Prise et gestion de participations	35. Activités associatives bancaires
11. Sociétés de Bourse	36. Autres activités associatives
12. SICAV	37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
13. Fonds communs de placement	38. Activités récréatives
14. Sociétés de gestion de SICAV	39. Télécommunications
15. Affacturage, factoring	40. Transports
16. Sociétés de financement d'infrastructures et de biens immobiliers	41. Autres services fournis aux entreprises
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques	42. Énergie
18. Administration de marchés financiers	43. Développement économique
19. Gestion de portefeuille, conseils en investissements	44. Eau
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers	45. Édition de livres et multimédia
21. Autres professionnels du secteur financier	46. Activités d'étude, de recherche et de développement
22. Sociétés de cautionnement	47. Autres activités de service
23. Fiduciaires	48. Production, gestion et distribution de moyens de paiement informatisés
24. Bureau de change	49. Sociétés de financement
25. Assurances vie	50. Merchant bank

3.2. Entreprises associées

Belfius Insurance a deux entreprises associées, Aviabel SA et Auxipar SA, qui sont matérielles pour le groupe.

Aviabel SA agit en tant qu'assureur et réassureur des risques d'aviation.

Auxipar SA gère des participations en matières d'énergie et d'eau, de distribution de médicaments et de quelques positions supplémentaires.

En outre, Belfius Insurance détient également trois entreprises associées, Assurcard SA, Syneco ASBL et Zakenkantoor Vandepitte - Leplae SA, qui ne sont pas matérielles pour le groupe.

1. Liste des entreprises associées pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Code d'activité
Aviabel SA	Avenue Louise 54 B-1050 Bruxelles	20	26
Auxipar SA	Avenue Urbain Britsier 5 B-1030 Bruxelles	39,7	10

2. Liste des entreprises associées non consolidées

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Assurcard SA	Fonteinstraat 1 A bus 0301 B-3000 Leuven	20	pourcentage non significatif	34
Syneco ASBL	Rue Edouard Dinot 32 B-5590 Ciney	20	pourcentage non significatif	47
Zakenkantoor Vandepitte - Leplae nv	Astridlaan 37 B-8310 Assebroek	26	pourcentage non significatif	30

3. Information financière

Les informations financières sont basées sur les chiffres statutaires.

Bilan Statutaire (en milliers d'EUR)	AVIABEL SA ⁽¹⁾		AUXIPAR SA	
	31/12/12	31/12/13	31/12/13	31/12/14
ACTIF				
Actifs financiers et placements immobiliers	114 777	108 280	57 033	56 048
Immobilisations corporelles pour usage propre	296	235	0	0
Immobilisations incorporelles et goodwill	1 264	890	0	0
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	24 390	30 916	0	0
Autres actifs	340	750	975	923
TOTAL DE L'ACTIF	141 067	141 070	58 008	56 972
DETTES				
Passif financier	0	0	12 892	7 800
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	83 734	87 709	0	0
Provisions et autres obligations	26	13	33 638	33 257
Impôts à payer	660	592	0	0
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	12 846	9 324	0	0
Autres passifs	709	1 692	28	26
TOTAL DES DETTES	97 975	99 329	46 558	41 083
FONDS PROPRES				
Capital souscrit	13 000	13 000	4 000	4 000
Réserves et résultat reporté à nouveau	25 341	25 341	3 363	5 450
Résultat net de la période	4 752	3 401	4 087	6 438
Fonds propres de base	43 092	41 741	11 450	15 888
TOTAL FONDS PROPRES	43 092	41 741	11 450	15 888
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES	141 067	141 070	58 008	56 972

(1) Au moment où le rapport annuel a été établi, les chiffres définitifs pour l'exercice comptable au 31 décembre 2014 n'étaient pas encore disponibles.

Compte de résultats (en milliers d'EUR)	AVIABEL SA		AUXIPAR SA	
	31/12/12	31/12/13	31/12/13	31/12/14
Résultat technique	7 303	5 598	0	0
Résultat financier	3 558	2 295	3 810	6 138
Autres revenus et charges	(1 261)	(1 884)	0	0
Frais généraux d'administration et de gestion	(3 560)	(1 933)	277	289
Réduction de valeur sur les prêts et les créances	0	0	4	15
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	6 041	4 076	4 091	6 442
Impôt sur le résultat	(1 289)	(675)	(5)	(4)
RÉSULTAT NET	4 752	3 401	4 087	6 438

3.3. Joint ventures

Belfius Insurance a trois joint ventures, North Light SA, Pole Star SA en Sepia SA, qui sont matérielles pour le groupe.

North Light SA et Pole Star SA sont toutes deux des partenariats immobiliers conclus entre Belfius Insurance SA en AG Real Estate.

La collaboration porte sur l'investissement à long terme dans le nouveau complexe de bureaux que le groupe GDF Suez a choisi pour y implanter son siège central belge. Bien que Belfius Insurance acquière 60 % du capital des deux sociétés, cela ne représente que 50 % des droits de vote.

Sepia SA est un partenariat de Belfius Insurance SA et de KBC Assurances spécifiquement axé sur les pensions sectorielles.

1. Liste des joint ventures pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Fraction des droits de vote détenue (%)	Code d'activité
North Light SA	Boulevard Saint-Lazare, 4-10 1210 Bruxelles	60	50	31
Pole Star SA	Boulevard Saint-Lazare, 4-10 1210 Bruxelles	60	50	31
Sepia SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	50	50	25

2. Information financière

Les informations financières sont basées sur les chiffres statutaires.

Bilan Statutaire (en milliers d'EUR)	NORTH LIGHT SA		POLE STAR SA		SEPIA SA	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
ACTIF						
Actifs financiers et placements immobiliers	72 361	70 252	90 523	85 705	330 248	391 785
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	0	0	0	0	2 776	3 053
Autres actifs	1 499	315	5 904	10 143	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	73 860	70 567	96 427	95 848	333 024	394 838
DETTES						
Passif financier	70 000	70 000	89 000	89 650	8 928	8 928
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	0	0	0	0	311 012	364 997
Provisions et autres obligations	0	0	0	0	14	0
Impôts à payer	0	8	0	0	267	300
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	0	0	0	0	3 562	11 224
Autres passif	975	169	3 819	1 120	566	582
TOTAL DES DETTES	70 975	70 177	92 819	90 770	324 349	386 032
FONDS PROPRES						
Capital souscrit	2 300	2 300	2 700	2 700	8 191	8 191
Réserves et résultat reporté à nouveau	1 094	586	839	908	50	483
Résultat net de la période	(508)	(2 495)	69	1 470	433	132
Fonds propres de base	2 886	390	3 608	5 078	8 675	8 806
TOTAL FONDS PROPRES	2 886	390	3 608	5 078	8 675	8 806
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES	73 860	70 567	96 427	95 848	333 024	394 838

Compte de résultats (en milliers d'EUR)	NORTH LIGHT SA		POLE STAR SA		SEPIA SA	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
Résultat technique	0	0	0	0	(9 847)	(11 750)
Résultat financier	(244)	(2 500)	183	1 984	12 050	13 740
Autres revenus et charges	0	0	0	0	(361)	(462)
Frais généraux d'administration et de gestion	(264)	4	(114)	(39)	(724)	(856)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	(508)	(2 495)	69	1 945	1 118	671
Impôt sur le résultat	0	0	0	(475)	(685)	(540)
RÉSULTAT NET	(508)	(2 495)	69	1 470	433	132

3.4. Intérêts dans entités structurées non consolidées

1. Nature, but et activités des entités structurées non consolidées.

Belfius Insurance est principalement engagée à titre d'investisseur dans des entités structurées non consolidées. Le but est de générer une marge d'intérêt stable à partir de ces investissements.

Belfius Insurance possède les trois types suivants d'exposition dans ces entités structurées non consolidées :

→ « Mortgage backed securities » (MBS) : ces entités structurées investissent dans des crédits hypothécaires résidentiels et/ou commerciaux qui sont eux-mêmes financés par l'émission d'obligations. Belfius Insurance a investi uniquement dans les tranches les plus élevées (senior tranches).

→ « Asset backed securities » (ABS) : ces entités investissent dans des crédits, des obligations ou des créances qui sont financés par des émissions d'obligations. Belfius Insurance a investi uniquement dans les tranches les plus élevées (senior tranches) et ces investissements peuvent être considéré comme une alternative à un investissement dans des obligations privées.

→ Autres entités structurées : Il s'agit surtout de véhicules de financement qui émettent des obligations afin de fournir un financement à une société-mère.

2. Nature des risques

(en milliers d'EUR)	31/12/14	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	397 272	397 272
Actifs financiers disponible à la vente	39 552	39 552
Prêts et créances	357 719	357 719

IV. Analyse par activité

Compte de résultats consolidé		31/12/13			
		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
(en milliers d'EUR)					
I.	Résultat technique	(504 770)	100 650	0	(404 120)
	Primes brutes acquises	1 278 238	544 011	0	1 822 249
	Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 550 159)	(316 238)	0	(1 866 397)
	Commission d'acquisition	(194 115)	(103 925)	0	(298 040)
	Résultat technique attribué à la réassurance	(38 734)	(23 198)	0	(61 932)
II.	Résultat financier	818 931	46 946	(14 362)	851 515
	Produits et charges d'intérêts	651 098	43 225	(17 595)	676 728
	Dividendes	41 361	3 076	51	44 488
	Résultat net dans les entreprises associées et joint ventures	2 103	(13)	278	2 367
	Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 244	(3)	1	2 242
	Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	104 743	729	2 889	108 361
	Autres produits financiers et charges financières	17 382	(68)	15	17 329
III.	Autres revenus et charges	(1 341)	1 508	(1 825)	(1 658)
IV.	Frais de gestion et d'administration	(96 666)	(118 707)	(4 017)	(219 392)
	Frais de personnel	(45 390)	(57 866)	(1 904)	(105 161)
	Frais généraux et d'administration	(46 057)	(58 786)	(2 098)	(106 940)
	Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre	(5 220)	(2 055)	(15)	(7 289)
V.	Réduction de valeur sur créances	16 579	1 450	(1 197)	16 831
VI.	Réduction de valeur sur les actifs incorporels et corporels	(4 658)	0	0	(4 658)
VII.	Réduction de valeur sur goodwill	0	0	0	0
VIII.	Provisions pour litiges juridiques	0	0	0	0
	RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	228 074	31 847	(21 401)	238 519
IX.	Impôt			(26 027)	(26 027)
	RÉSULTAT NET	228 074	31 847	(47 428)	212 492
	RÉSULTAT NET	228 074	31 847	(47 428)	212 492
	Attribuable aux intérêts minoritaires	8	1	70	79
	Attribuable aux actionnaires	228 067	31 846	(47 498)	212 414

Bilan consolidé : Provisions techniques		31/12/13			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
II.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	16 632 932	1 012 209	0	17 645 141
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance				
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	12 811	86 006	0	98 817

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé (en milliers d'EUR)		31/12/14			
		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
I.	Résultat technique	(414 203)	118 490	0	(295 714)
	Primes brutes acquises	1 091 503	563 531	0	1 655 033
	Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 403 239)	(352 090)	0	(1 755 329)
	Commission d'acquisition	(99 624)	(107 953)	0	(207 577)
	Résultat technique attribué à la réassurance	(2 843)	15 002	0	12 159
II.	Résultat financier	741 366	48 733	6 859	796 958
	Produits et charges d'intérêts	601 208	41 377	3 060	645 645
	Dividendes	40 449	2 735	28	43 212
	Résultat net dans les entreprises associées et joint ventures	1 843	0	675	2 518
	Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	4 887	2	0	4 889
	Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	74 113	4 688	3 466	82 267
	Autres produits financiers et charges financières	18 867	(70)	(371)	18 426
III.	Autres revenus et charges	5 491	2 017	(2 512)	4 996
IV.	Frais de gestion et d'administration	(86 808)	(123 086)	(5 568)	(215 461)
	Frais de personnel	(43 739)	(68 770)	(3 000)	(115 509)
	Frais généraux et d'administration	(39 526)	(52 407)	(2 511)	(94 444)
	Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre	(3 543)	(1 909)	(56)	(5 508)
V.	Réduction de valeur sur créances	7 503	306	86	7 895
VI.	Réduction de valeur sur les actifs incorporels et corporels	(12 000)	0	0	(12 000)
VII.	Réduction de valeur sur goodwill	0	0	0	0
VIII.	Provisions pour litiges juridiques	0	0	0	0
	RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	241 349	46 459	(1 135)	286 672
IX.	Impôt			(68 163)	(68 163)
	RÉSULTAT NET	241 349	46 459	(69 299)	218 510
	RÉSULTAT NET	241 349	46 459	(69 299)	218 510
	Attribuable aux intérêts minoritaires	(1 769)	0	0	(1 769)
	Attribuable aux actionnaires	243 118	46 459	(69 299)	220 279

Bilan consolidé : Provisions techniques (en milliers d'EUR)		31/12/14			
		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
II.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	16 983 792	1 067 633	0	18 051 425
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance				
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	12 643	100 094	0	112 737

Les notes de la page 57 à la page 140 font partie intégrante des états financiers consolidés.

V. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture ayant un impact important sur les comptes de l'exercice n'est à noter.

VI. Litiges

Aucune procédure judiciaire significative n'est en cours.

VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(Quelques totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

7.1. Prêts et créances aux établissements de crédit

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Comptes nostro	370 894	367 063
Caisse	28	27
Conventions de cession-rétrocession (reverse repo)	355 191	196 661
Prêts et autres avances	55 454	2 455
Instruments de dettes	90 030	876 872
Instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur spécifique	6 419	0
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(1 251)	0
Réductions de valeur collectives	(3 479)	(3 552)
TOTAL	873 286	1 439 526
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>643 541</i>	<i>1 364 278</i>

Les transactions reverse repo entrent dans le cadre de la gestion d'actifs de contreparties avec lesquelles des opérations de couverture ont été réalisées. Les volumes encours sont dès lors initiés à leur demande. Dans ce cadre, des transactions repo compensatoires (reprises dans la rubrique des Dettes envers les établissements de crédit) ont également été conclues de telle sorte que la position économique nette pour Belfius Insurance est nulle.

Belfius Insurance dispose d'une position de liquidité importante qui, en attendant les rachats budgétisés, est en partie détenue en espèces (EUR 367 millions) et en partie placée dans des instruments de dette à

court terme auprès de la banque (EUR 747 millions). La forte augmentation enregistrée dans les instruments de dette s'explique également par des glissements au sein du bilan. Fin 2013, des montants importants étaient investis à court terme dans des instruments classés sous la rubrique actifs financiers disponibles à la vente.

L'évolution dans les instruments de dette ayant subi une réduction de valeur spécifique et la réduction de valeur spécifique s'y affèrent s'expliquent par la décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé.

7.2. Crédits hypothécaires et autres prêts

1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Secteur public	255 693	796 453
Entreprises	1 737 814	1 033 403
Particuliers	4 779 704	4 669 131
Prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	33 470	34 546
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(4 566)	(4 761)
Réductions de valeur collectives	(20 032)	(12 032)
TOTAL	6 782 084	6 516 740

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Prêts et autres avances	5 457 903	5 308 516
<i>dont crédits à la consommation</i>	31 943	33 425
<i>dont prêts hypothécaires</i>	4 666 501	4 514 124
<i>dont avances en comptes courants</i>	2 424	0
<i>dont autres créances sur crédits</i>	757 036	760 967
Instruments de dettes (portefeuille des obligations)	1 315 309	1 190 471
Prêts et instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur	33 470	34 546
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(4 566)	(4 761)
Réductions de valeur collectives	(20 032)	(12 032)
TOTAL	6 782 084	6 516 740

Après 2 ans de croissance substantielle, le volume de l'encours des prêts hypothécaires a baissé cette année de EUR 152 millions. Outre la décision de la direction de stabiliser la production actuelle dans le cadre d'une gestion optimale des liquidités, 2014 a également été caractérisé par une augmentation constante du nombre de refinancements. La baisse des instruments de dette se situe essentiellement dans le portefeuille de produits structurés. Vu que ce portefeuille est en run-off, il enregistre une diminution constante en fonction des amortissements normaux et des opportunités de vente éventuelles.

Les prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique et, de ce fait, le montant de la réduction de valeur spécifique s'y affèrent restent stables en comparaison avec l'exercice précédent. En dépit de la forte

augmentation du volume ces 2 dernières années, les pertes de crédit sur le portefeuille de prêts hypothécaires demeurent limitées.

Des réductions de valeur collectives sont calculées et comptabilisées d'une part, sur le portefeuille de crédits structurés et d'autre part, sur les crédits hypothécaires. Le montant de la réduction de valeur collective sur le portefeuille de crédits structurés a continué à baisser à raison de EUR 8,2 millions pour atteindre EUR 10,7 millions et est une conséquence logique du recul des volumes. La provision collective pour les prêts hypothécaires a légèrement augmenté de EUR 0,2 million pour s'élever à EUR 1,3 million. Pour de plus amples informations sur la qualité de crédit du portefeuille, nous vous renvoyons au tableau 7.12 Qualité des prêts et des actifs financiers disponibles à la vente.

7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Secteur public	7 706 149	8 585 005
Établissements de crédit	2 712 190	2 289 493
Entreprises	3 039 712	3 084 798
Particuliers	1 481	0
Actifs financiers ayant subi une réduction de valeur spécifique	100 491	86 248
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE	13 560 023	14 045 545
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(37 385)	(31 135)
TOTAL	13 522 638	14 014 410
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	723 350	123 222

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Obligations émises par les institutions publiques	7 706 149	8 763 075
Autres obligations et instruments à revenu fixe	4 763 038	4 003 229
Actions et instruments à revenu variable	1 090 836	1 279 240
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE	13 560 023	14 045 545
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(37 385)	(31 135)
TOTAL	13 522 638	14 014 410

La valeur comptable nette des actifs financiers disponibles à la vente a augmenté de EUR 492 millions pour dépasser EUR 14 milliards. Il s'agit de la conséquence de 2 mouvements opposés : un effet de volume négatif qui est plus que compensé par une forte hausse de l'ajustement de la juste valeur.

→ La baisse totale en valeur nominale s'élève à EUR 644 millions. Cette évolution s'explique en partie par un glissement dans le bilan vers les instruments de dette émis par des établissements de crédit. A cela s'ajoute, dans le cadre d'une gestion efficace des actifs, une réduction de la position sur les établissements de crédit qui n'est que partiellement compensée par une augmentation de la pondération des actions et des fonds.

→ La hausse enregistrée dans l'ajustement de la juste valeur du portefeuille total dépasse EUR 1 milliard et reflète la baisse persistante et significative des taux du marché. Vu l'importance de la position, l'augmentation est la plus marquée dans les obligations d'État.

7.4. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2013 (A)	680 191
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2013 (B)	698 679
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	18 488
AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE	9 557

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2014 (A)	475 991
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2014 (B)	511 473
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	35 481
AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE	6 386

Reclassification des actifs "Disponibles à la vente" vers les "Prêts et créances"

Belfius Insurance a transféré en 2008 et 2009 un portefeuille significatif vers la rubrique «Prêts et créances» pour un montant de EUR 2,3 milliards.

Les «Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres» ont été «gelés» au moment de la reclassification et sont amortis par le compte de résultats. Les réserves gelées s'élevaient à un montant de EUR 23 millions (après impôts différés) à la date du 31 décembre 2014. Cet amortissement a été toutefois compensé par un agio/disagio permettant ainsi de n'avoir aucun impact en résultat.

La valeur de marché de ces obligations s'élève à un montant de EUR 511 millions, celle-ci étant plus élevée que la valeur comptable au 31 décembre 2014, soit EUR 476 millions.

Si ces obligations n'avaient pas été reclassées, la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable aurait été comptabilisée dans les «Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres».

7.5. Placements immobiliers

1. Valeur nette comptable

(en milliers d'EUR)	2012	2013
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	438 768	459 535
Coûts d'acquisition	1 590	4 718
Ajustements après acquisition	5 163	2 437
Cessions	(459)	(25 233)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	12 837	11 337
Transferts et annulations	1 636	(4 084)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	459 535	448 709
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	(29 933)	(38 576)
Amortissements comptabilisés	(8 274)	(8 477)
Réductions de valeurs comptabilisées	0	3 892
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	(153)	(2 379)
Transferts et annulations	(216)	802
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(38 576)	(44 738)
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 1^{ER} JANVIER	0	(4 658)
Réductions de valeurs comptabilisées	(4 658)	(12 000)
Reprise	0	4 658
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE (B)	(4 658)	(12 000)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	416 301	391 972

2. Juste valeur des placements immobiliers

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
TOTAL	455 342	421 450
Juste valeur soumise à une évaluation indépendante	455 342	421 450

La baisse de la valeur comptable nette des investissements immobiliers de EUR 24,3 millions pour s'établir à EUR 392 millions à la fin de l'exercice s'explique par les mouvements suivants :

- la vente du bâtiment Ommegang à l'Université Saint Louis pour EUR 16,25 millions. L'impact sur le résultat (après impôts) était limité et s'élevait à EUR -0,3 million ;
- à la suite d'un exercice d'évaluation, conformément à IAS 36, une réduction de EUR 12 millions a été comptabilisée sur un placement immobilier.

Dans le cadre de la stratégie visant à prolonger la durée des actifs pour des segments déterminés, la société immobilière Malvoz a été reprise en 2014. Pour l'immeuble concerné, qui sera exploité comme maison

de repos, un contrat de bail à long terme pour 25 ans a été conclu avec une contrepartie qui est spécialisée dans l'exploitation des maisons de repos.

Des évaluations récentes sont disponibles pour tous les investissements immobiliers. La juste valeur du portefeuille est estimée à EUR 421,5 millions. La baisse enregistrée dans la juste valeur résulte de la vente mentionnée et de la réduction de valeur comptabilisée.

Vu que les évaluations ne sont pas déterminées sur la base de données du marché observables, elles sont considérées comme des évaluations de Niveau 3.

7.6. Investissements dans les entreprises associées et joint ventures

1. Valeur comptable

(en milliers d'EUR)	2013	2014
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	10 331	109 211
Coût d'acquisition	94 001	0
Variation dans le périmètre de consolidation (in)	3 299	0
Part du résultat avant impôt	2 963	3 260
Part dans l'impôt	(596)	(742)
Dividendes versés	(787)	(2 950)
Autres	0	14
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	109 211	108 793

2. Liste des entreprises associées et joint ventures

Entreprises associées	2013	2014
	Valeur comptable	Valeur comptable
(en milliers d'EUR)		
ENTREPRISES ASSOCIÉES	38 117	39 604
Aviabel sa	8 618	8 348
Auxipar sa	29 498	31 256
JOINT VENTURES	71 095	69 190
Sepia sa	3 980	3 975
North Light sa	33 775	31 659
Pole Star sa	33 340	33 555
TOTAL	109 211	108 794

Pour de plus amples informations sur les investissements dans les participations associées et joint ventures, nous vous renvoyons au cha-

pitre III Intérêts dans des filiales, entreprises associées, joint ventures et entités structurées.

7.7. Immobilisations corporelles pour usage propre

Valeur comptable nette

(en milliers d'EUR)	Terrains et constructions	Mobiliers et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2013	77 305	5 193	82 498
Acquisitions	43	462	505
Cessions	0	(192)	(192)
Transferts et annulations	(1 973)	(12)	(1 985)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)	75 374	5 452	80 826
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2013	(22 969)	(4 724)	(27 693)
Amortissements comptabilisés	(2 550)	(312)	(2 862)
Cessions	0	180	180
Transferts et annulations	553	12	565
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (B)	(24 965)	(4 844)	(29 810)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)+(B)	50 409	608	51 017

(en milliers d'EUR)	Terrains et constructions	Mobiliers et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2014	75 374	5 452	80 826
Acquisitions	0	215	215
Cessions	(197)	(2)	(199)
Transferts et annulations	4 084	(21)	4 064
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2014 (A)	79 261	5 645	84 906
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2014	(24 965)	(4 844)	(29 810)
Amortissements comptabilisés	(1 570)	(263)	(1 833)
Cessions	197	2	199
Transferts et annulations	(936)	21	(916)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014 (B)	(27 274)	(5 085)	(32 359)
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 1^{ER} JANVIER 2014	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014 (C)	0	0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (A)+(B)	51 987	560	52 547

7.8. Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2013	5 762	28 904	12 307	46 973
Acquisitions	0	2 758	433	3 191
Transferts et annulations	0	0	(3 104)	(3 104)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)	5 762	31 662	9 636	47 060
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2013	0	(20 832)	(8 809)	(29 641)
Comptabilisés	0	(2 938)	(1 438)	(4 377)
Transferts et annulations	0	0	1 824	1 824
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 (B)	0	(23 770)	(8 423)	(32 193)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013 (A)+(B)	5 762	7 891	1 213	14 866

(en milliers d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2014	5 762	31 662	9 636	47 060
Acquisitions	0	4 078	303	4 381
Transferts et annulations	0	0	(1)	(1)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2014 (A)	5 762	35 739	9 938	51 440
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2014	0	(23 770)	(8 423)	(32 193)
Comptabilisés	0	(3 063)	(613)	(3 675)
Transferts et annulations	0	0	1	1
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014 (B)	0	(26 833)	(9 035)	(35 868)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (A)+(B)	5 762	8 906	903	15 572

Le logiciel développé comporte essentiellement un système de workflow de documents (DIGIS) et des programmes de gestion de dossiers et de polices (DIBIS et ILOO). D'autres actifs incorporels concernent diverses licences de logiciels

Conformément aux règles d'évaluation, le goodwill est testé chaque année afin de détecter les réductions de valeur éventuelles. Sur la base de l'analyse réalisée, aucune réduction de valeur n'est requise.

7.9. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Part des réassureurs dans les provisions techniques	98 817	112 737
Dépôts et créances au nom des opérations de réassurance	89 032	124 705
Créances résultant d'actions directes d'assurance	59 947	64 524
Primes non émises	18 310	2 007
Autres actifs d'assurance	7 658	8 754
Actifs d'assurance ayant subi une réduction de valeur	732	568
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(732)	(568)
TOTAL	273 764	312 728

L'augmentation de la part des réassureurs dans les provisions techniques est principalement due à la tempête de la Pentecôte, qui a été en grande partie prise en charge par les réassureurs. En outre, les réserves de sinistres en réassurances ont également augmenté dans des lignes de produits déterminées, à la suite de quelques sinistres graves. L'augmentation des dépôts et créances au nom des opérations de réassurances s'explique essentiellement par le transfert d'un traité de

réassurance à la suite de la cessation des activités en Irlande. Alors qu'auparavant, les dépôts, sous forme de titres, étaient comptabilisés en hors bilan, ils sont à présent inscrits au bilan. La contrepartie de cette comptabilisation se trouve dans la rubrique des Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance.

7.10. Autres actifs

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Produits à recevoir	4 807	6 470
Charges à reporter	3 869	3 896
Autres créances	38 777	55 595
Fonds d'investissement	122	0
Stocks	583	569
Impôts des sociétés	568	619
Autres actifs	0	2 085
TOTAL	48 727	69 234

Les autres créances comprennent principalement des montants qui sont en attente d'un règlement définitif à court terme et peuvent varier d'une année à l'autre.

7.11. Leasing

1. Belfius Insurance en tant que bailleur

A. Leasing financier

Néant

B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasings opérationnels non résiliables sont analysés comme suit :		
à moins d'un an	25 919	26 298
à plus d'un an et moins de cinq ans	88 632	84 120
à plus de cinq ans	383 152	395 800
TOTAL	497 703	506 218
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	0	0

Des contrats de leasing opérationnels à long terme ont été conclus à la fois avec des parties externes et liées pour les investissements immobiliers.

2. Belfius Insurance en tant que locataire

A. Leasing Financier

Néant

B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasing opérationnels non résiliables sont analysés comme suit :		
à moins d'un an	1 985	2 220
à plus d'un an et moins de cinq ans	1 676	2 691
à plus de cinq ans	217	202
TOTAL	3 878	5 113
Loyers minimums à recevoir au titre de sous-loyers non résiliables à la date du bilan	0	0
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice :		
loyers minimums	2 025	2 717
TOTAL	2 025	2 717

Belfius Insurance a conclu des contrats de location simple (en tant que preneur de leasing) essentiellement pour la location de véhicules et d'immeubles de bureaux.

Le premier tableau reprend les loyers minima futurs sur la base de ces contrats. Le deuxième tableau reprend les loyers comptabilisés comme coûts au cours de l'exercice.

7.12. Qualité des prêts et des actifs financiers disponibles à la vente

1. Prêts et créances auprès des établissements de crédit

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
ANALYSE DES CRÉANCES ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Créances ordinaires auprès des établissements de crédit	871 597	1 443 051	0	0	0	0	871 597	1 443 051
Créances ayant subi une réduction de valeur spécifique	6 419	0	(1 251)	0	0	0	5 168	0
Réduction de valeur collective sur les créances n'ayant pas subi une réduction de valeur spécifique	0	0	0	0	(3 479)	(3 552)	(3 479)	(3 552)
TOTAL	878 016	1 443 051	(1 251)	0	(3 479)	(3 552)	873 286	1 439 499

2. Prêts hypothécaires et autres prêts

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
ANALYSE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Prêts hypothécaires et autres prêts ordinaires	6 773 212	6 498 987	0	0	0	0	6 773 212	6 498 987
Prêts hypothécaires et autres prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	33 470	34 546	(4 566)	(4 761)	0	0	28 904	29 786
Réduction de valeur collective sur les prêts hypothécaires et autres prêts n'ayant pas subi une réduction de valeur spécifique	0	0	0	0	(20 032)	(12 032)	(20 032)	(12 032)
TOTAL	6 806 682	6 533 533	(4 566)	(4 761)	(20 032)	(12 032)	6 782 084	6 516 740

3. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES DISPONIBLES À LA VENTE + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Actifs financiers ordinaires disponibles à la vente	13 459 532	13 959 296	0	0	0	0	13 459 532	13 959 296
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	12 456 818	12 766 304	0	0	0	0	12 456 818	12 766 304
<i>dont actions</i>	1 002 714	1 192 992	0	0	0	0	1 002 714	1 192 992
Actifs financiers disponibles à la vente ayant subi une réduction de valeur spécifique	100 491	86 248	(37 385)	(31 135)	0	0	63 106	55 114
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	12 369	0	(2 977)	0	0	0	9 392	0
<i>dont actions</i>	88 122	86 248	(34 408)	(31 135)	0	0	53 714	55 114
TOTAL	13 560 023	14 045 545	(37 385)	(31 135)	0	0	13 522 638	14 014 410

Au 31 décembre 2013, Belfius Insurance avait encore 2 positions sous forme d'obligations perpétuelles subordonnées dans la rubrique Prêts et créances sur les établissements de crédit, sur lesquels une réduction de valeur spécifique était appliquée. Ces positions ont été remboursées anticipativement en 2014 à la demande de l'émetteur.

La réduction de valeur collective sur les Prêts et créances sur les établissements de crédit est calculée sur le portefeuille d'obligations subordonnées (perpétuelles). Le montant est quasi inchangé en comparaison avec l'exercice précédent étant donné qu'aucun changement n'a été apporté dans la méthode de calcul et le portefeuille est resté quasi identique.

Le montant des crédits hypothécaires sur lesquels une réduction de valeur spécifique a été comptabilisée augmente légèrement en comparaison avec l'exercice précédent, pour s'établir à EUR 34,5 millions. Le ratio de qualité des crédits hypothécaires, à savoir le rapport entre le montant brut des crédits auxquels une réduction de valeur spécifique a été appliquée et l'encours brut de l'ensemble du portefeuille, s'élève à 0,53 %, contre 0,49 % l'an dernier.

Les réductions de valeur collectives sur les crédits hypothécaires et autres crédits sont calculées sur des produits structurés et, depuis l'exercice précédent, sur les crédits hypothécaires.

→ La réduction de valeur collective sur les produits structurés a baissé de EUR 8,2 millions pour s'élever à EUR 10,7 millions. L'évolution s'explique, d'une part, par une baisse du volume de l'encours et, d'autre part, par une amélioration de la qualité de crédit de certains titres qui ont entraîné un upgrade de l'évaluation.

→ Compte tenu de l'envergure du portefeuille, du contexte économique général et de l'incertitude quant à l'évolution future du marché immobilier, il a été décidé en 2013 d'appliquer une réduction de valeur collective sur le portefeuille de crédits hypothécaires pour les risques survenus mais non déclarés. Le calcul se base sur une moyenne des ratios de perte historiques appliqués sur un intervalle d'un an et majorés d'un facteur de risque qui tient compte d'une vente forcée. Sur la base de ce calcul, la provision collective a augmenté de EUR 0,2 million en comparaison avec l'exercice précédent, pour s'établir à EUR 1,3 million.

La baisse des réductions de valeur spécifiques sur les titres à revenu fixe disponibles à la vente résulte de la vente du produit concerné en 2014. A la fin de l'exercice, il ne reste plus de titres à revenu fixe sur lesquels une réduction de valeur spécifique a été comptabilisée. La baisse des provisions spécifiques sur actions disponibles à la vente résulte également de ventes.

VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(Quelques totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

8.1. Dettes envers les établissements de crédit

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
À vue	931	0
Conventions de cession-récession (repo)	1 890 817	1 557 622
Autres emprunts	33 326	33 625
TOTAL	1 925 074	1 591 246

Des repo sont conclus, d'une part, dans le cadre des stratégies de couverture menées et, d'autre part, pour le financement (partiel) de produits structurés et crédits hypothécaires.

Le volume des repo conclus dans le cadre des opérations de couverture a baissé de EUR 158,5 millions, parallèlement au mouvement du côté de l'actif (voir commentaire du tableau 7.1).

La baisse du volume de repo conclus pour le financement de produits structurés et de crédits hypothécaires de EUR 174,6 millions s'explique par le recul du volume de l'encours de produits structurés et la décision du management de diminuer partiellement cette forme de financement.

8.2. Dépôts de la clientèle

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Autres dépôts de la clientèle ⁽¹⁾	13 483	11 224
TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	13 483	11 224
Autres emprunts	0	308
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	0	308
TOTAL	13 483	11 531

(1) Concernent principalement les produits de la branche 21. Ceux-ci sont considérés en IFRS comme des produits d'investissement car les parts bénéficiaires ne sont pas prévues contractuellement.

8.3. Emprunts subordonnés

1. Analyse par nature

Emprunts subordonnés non convertibles

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Emprunts subordonnés perpétuels	170 334	170 250
Autres	238 730	243 485
TOTAL	409 064	413 735

2. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° référence	Unité monétaire	En milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération
1.	EUR	170 000	indéterminée (date du coupon : 07/08/2016)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 90 pb, après le 07/08/2016 : Euribor 3 mois + 190 pb
2.	EUR	181 000	29/12/2041 (date du coupon : 29/12/2021)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 90 pb jusqu'au 29/12/2021 ensuite : Euribor 3 mois + 1000 pb
3.	EUR	53 000	indéterminée		

8.4. Provisions et autres engagements

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Litiges résultant de procédures judiciaires	3 576	4 121
Restructurations	17 871	15 316
Plan de pension à prestations définies	62 806	75 244
Autres avantages à long terme du personnel	763	798
Autres provisions (hors assurance)	25 041	26 459
TOTAL	110 057	121 938

Les provisions et autres engagements augmentent de EUR 110 millions en 2013 à EUR 122 millions en 2014. Cette augmentation est en grande partie due, d'une part, à la hausse enregistrée dans les « plans de pension à prestations définies » et, d'autre part, au mouvement dans les « autres provisions ».

Les « plans de pension à prestations définies » augmentent de EUR 12,4 millions, dans une large mesure à la suite de changements dans les hypothèses initiales et, dans une moindre mesure, à la suite des coûts de pension imputés à l'année de service. L'impact résultant des

changements apportés dans les hypothèses initiales (principalement, la baisse des taux à long terme) s'élève à EUR 9 millions et est comptabilisé, conformément aux normes IAS 19, via les fonds propres, plus précisément, via la rubrique « Réévaluations régimes à prestations définies ».

Les provisions pour restructuration et les autres provisions comportent un certain nombre d'éléments dans le cadre de changements relatifs à l'organisation, aux systèmes IT et à la structure du management.

2. Analyse des mouvements

(en milliers d'EUR)	Litiges résultant de procédures judiciaires	Restructurations	Plan de pension à prestations définies	Autres avantages à long terme	Autres provisions (hors assurance)	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2013	4 436	9 537	69 247	936	12 167	96 324
Provisions complémentaires	140	10 566	3 313	22	15 735	29 775
Montants non utilisés annulés	(990)	(1 692)	(9 835)	(195)	(588)	(13 299)
Utilisations au cours de l'exercice	(10)	(541)	0	0	(2 273)	(2 824)
Transferts	0	0	1 279	0	0	1 279
Provisions comptabilisées des/vers les fonds propres	0	0	(1 198)	0	0	(1 198)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	3 576	17 871	62 806	763	25 041	110 057

(en milliers d'EUR)	Litiges résultant de procédures judiciaires	Restructurations	Plan de pension à prestations définies	Autres avantages à long terme	Autres provisions (hors assurance)	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2014	3 576	17 871	62 806	763	25 041	110 057
Provisions complémentaires	1 172	65	2 241	35	8 098	11 610
Montants non utilisés annulés	0	(64)	(311)	0	(859)	(1 234)
Utilisations au cours de l'exercice	(626)	(2 556)	0	0	(5 699)	(8 881)
Transferts	0	0	1 492	0	(122)	1 370
Provisions comptabilisées des/vers les fonds propres	0	0	9 016	0	0	9 016
AU 31 DÉCEMBRE 2014	4 121	15 316	75 244	798	26 459	121 938

3. Provisions pour pensions

En Belgique, tout travailleur salarié a droit à une pension de l'État. En outre, Belfius Insurance veille à une provision de pension complémentaire pour ses travailleurs. Cette provision de pension complémentaire implique un versement à l'âge de la pension (versement d'un montant unique ou de rentes), et comprend également une assurance décès. Bien qu'en Belgique, les bénéficiaires aient le choix, la plupart des provisions de pension complémentaires sont versées sous forme de montant unique et ils optent rarement pour le versement d'une rente périodique.

Belfius Insurance connaît deux types importants de régime de pension : « prestation fixe ou but à atteindre » (= defined benefit) et « cotisations fixes » (= defined contribution).

Plans avec une prestation fixe ou un but à atteindre

Pour les plans avec une « prestation fixe ou un but à atteindre » ("defined benefit"), l'avantage final pour le travailleur dépend de différents éléments, tels que les années de service et la rémunération finale.

Plans à cotisations fixes

Pour les « plans à cotisations fixes » (= defined contribution), l'avantage final est déterminé, d'une part, par les cotisations de l'employeur et du travailleur et, d'autre part, par l'investissement et le rendement de celui-ci. Actuellement, la législation belge impose aux plans belges à « cotisations fixes » un rendement minimum garanti de 3,25 % sur les cotisations de l'employeur et de 3,75 % sur les cotisations du travailleur. Ces pourcentages, qui sont appliqués sous forme de moyenne sur la totalité de la carrière, peuvent être adaptés par Arrêté royal. Dans ce

cas, ces nouveaux pourcentages seront d'application tant sur les nouvelles cotisations que sur les cotisations cumulées du passé, et ce à partir de la date de l'adaptation par Arrêté royal.

Vu le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, des discussions sont en cours concernant la valorisation des plans à cotisations fixes. À la suite de ce rendement minimum garanti, les plans belges à « cotisations fixes » sont considérés comme plans à « prestations fixes ou but à atteindre » selon la norme IAS19, dans le cadre de laquelle il faudrait en principe appliquer la « Projected Unit Credit Method » pour déterminer l'engagement de pension. L'IASB reconnaît que la comptabilisation de ces plans dits à « cotisations fixes » selon la méthodologie actuelle du « but à atteindre » pose des problèmes. Compte tenu de l'incertitude quant à l'évolution future du rendement minimum imposé en Belgique, Belfius Insurance a appliqué une approche rétrospective. Ce calcul se base sur les rendements actuels à la fin de l'année et est effectué par participant à ce plan. Il ressort de cet exercice que le rendement actuel des investissements, participation bénéficiaire incluse, suffit pour répondre aux obligations légales en matière de rendement minimum garanti. Une réserve supplémentaire n'est pas encore jugée nécessaire. L'engagement net des plans à cotisations fixes s'élève à EUR 12,2 millions à la fin de l'exercice.

La plus grande différence entre cette « méthode rétrospective » et la « prospective Projected Unit Credit method » est que les engagements de pension ne sont pas calculés comme une valeur escomptée de la projection estimée de l'engagement futur lié aux années de service passées.

A. Variation du passif (actif) net des plans à prestations définies

(en milliers d'EUR)	Valeur actualisées des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Deficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
AU 1ER JANVIER 2013	77 084	(7 837)	69 247	0	69 247
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	4 489	0	4 489	0	4 489
Coût des services passés et gains(-)/pertes sur liquidation	(8 364)	0	(8 364)	0	(8 364)
Frais administratifs et taxes	0	1	1	0	1
Charges d'intérêts	2 334	(238)	2 096	0	2 096
(A)	(1 541)	(237)	(1 778)	0	(1 778)
Réévaluations gains/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	86	0	86	0	86
Effet de modifications d'hypothèses financières	(2033)	0	(2 033)	0	(2 033)
Effet d'expérience	1 018	0	1 018	0	1 018
Rentabilité des actifs des régimes (hors Produits d'intérêts)	0	248	248	0	248
Variation du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0	0	0	0
(B)	(929)	248	(681)	0	(681)
COÛT DES PRESTATION DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	(2 470)	11	(2 459)	0	(2 459)
Contributions					
Employeur	0	(522)	(522)	0	(522)
Participants au plan de pension	6	(6)	0	0	0
Paiements					
Paiements de prestations	(3 701)	241	(3 460)	0	(3 460)
Liquidation de régimes	(2 169)	2 169	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	0	0	0	0	0
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2013	68 750	(5 944)	62 806	0	62 806

(en milliers d'EUR)	Valeur actualisées des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Deficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
AU 1ER JANVIER 2014	68 750	(5 944)	62 806	0	62 806
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	4 492	0	4 492	0	4 492
Coût des services passés et gains(-)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs et taxes	0	1	1	0	1
Charges d'intérêts	2 125	(213)	1 912	0	1 912
(A)	6 617	(212)	6 405	0	6 405
Réévaluations gains/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	(34)	0	(34)	0	(34)
Effet de modifications d'hypothèses financières	9 143	0	9 143	0	9 143
Effet d'expérience	(1 317)	0	(1 317)	0	(1 317)
Rentabilité des actifs des régimes (hors Produits d'intérêts)	0	1 224	1 224	0	1 224
Variation du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0	0	0	0
(B)	7 792	1 224	9 016	0	9 016
COÛT DES PRESTATION DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	14 409	1 012	15 421	0	15 421
Contributions					
Employeur	0	(200)	(200)	0	(200)
Participants au plan de pension	7	(7)	0	0	0
Paievements					
Paievements de prestations	(2 927)	144	(2 783)	0	(2 783)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	0	0	0	0	0
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2014	80 239	(4 995)	75 244	0	75 244

B. Juste valeur des actifs du plan

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Juste valeur des actifs des régimes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	203	0
Actions	577	0
Dettes représentées par un titre	5 010	0
Immobilier	154	0
Autres	0	4 995
TOTAL	5 944	4 995

C. Hypothèses moyennes pondérées pour les plans belges

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Taux d'actualisation	3,30 % - 3,60 %	1,75 % - 2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,75 %
Taux de croissance salariale	0,75 % - 2,25 %	0,75 % - 2,25 %

Depuis 2012, la détermination du taux d'actualisation se base sur une courbe de taux constituée d'obligations d'entreprises AA, obligations collatéralisées comprises.

S'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises AA dans un intervalle de maturité déterminé, des obligations d'entreprises A avec une adaptation du risque sont ajoutées.

Belfius utilise les tables de mortalité belges standard avec une adaptation à la durée de vie plus longue actuelle.

L'hypothèse d'inflation se base sur la publication des prévisions de la BCE.

D. Sensibilité⁽¹⁾ de la valeur actualisée de la DBO fin d'exercice à un changement de hypothèses

(en milliers d'EUR)	-50 bp	+50 bp
Taux d'actualisation	4,96 %	-4,66 %
Taux d'inflation	-6,81 %	4,88 %
Hausse des salaires réels	-6,81 %	8,58 %

(1) Si toutes les autres hypothèses sont maintenues constantes

E. Duration moyenne pondérée de l'obligation

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Belgique	8,52	9,46

8.5. Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Dettes pour les dépôts des cessionnaires	86 510	97 630
Dettes résultant de transactions directes d'assurance	124 348	91 456
Dettes résultant de transactions de réassurance	11 540	24 881
Autres passifs liés aux activités d'assurance	0	264
TOTAL	222 398	214 231

Les dettes des transactions directes d'assurances comportent entre autres les primes perçues qui n'ont pas encore été incorporées dans un contrat, les soldes créditeurs des intermédiaires et les prestations de sinistres accordées dont le paiement effectif doit encore être effectué.

Les dettes pour des dépôts s'opposent aux garanties reçues de nos réassureurs, qui sont principalement reprises sous les actifs relatifs aux contrats de réassurance (voir commentaire 7.9).

L'augmentation des dettes découlant de transactions de réassurance s'explique principalement par le transfert d'un traité de réassurance à la suite de la cessation des activités en Irlande (voir tableau 7.9).

8.6. Autres passifs

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Charges à imputer	9 017	9 511
Produits reportés	3 129	3 485
Subventions	0	1
Dettes salariales et sociales (dues)	21 443	20 892
Impôts des sociétés	11 897	13 508
Autres passifs	89 104	118 681
TOTAL	134 589	166 079

Les autres passifs comprennent essentiellement les créiteurs divers, en attendant un règlement définitif à court terme.

IX. Notes relatives aux activités d'assurance

9.1. Aperçu général vie/ non-vie

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

(en milliers d'EUR)	31/12/13			
	Vie branche 21 et 26	Vie branche 23	Non-Vie	Total
Réserves brutes ⁽¹⁾	16 632 932	0	1 012 209	17 645 141
Réserves brutes - Part des réassureurs ⁽²⁾	12 811	0	86 006	98 817
Primes brutes acquises	1 278 238	0	544 011	1 822 249
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 571 054)	20 895	(316 238)	(1 866 397)
Commissions d'acquisition	(179 526)	(14 589)	(103 925)	(298 040)
Résultat technique attribué à la réassurance	(38 734)	0	(23 198)	(61 932)
RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL	(511 076)	6 306	100 650	(404 120)

(1) Passif II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance

(2) Actif V. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

(en milliers d'EUR)	31/12/14			
	Vie branche 21 et 26	Vie branche 23	Non-Vie	Total
Réserves brutes ⁽¹⁾	16 983 792	0	1 067 633	18 051 425
Réserves brutes - Part des réassureurs ⁽²⁾	12 643	0	100 094	112 737
Primes brutes acquises	1 091 503	0	563 531	1 655 033
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 422 935)	19 695	(352 090)	(1 755 329)
Commissions d'acquisition	(84 754)	(14 870)	(107 953)	(207 577)
Résultat technique attribué à la réassurance	(2 843)	0	15 002	12 159
RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL	(419 029)	4 825	118 490	(295 714)

(1) Passif II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance

(2) Actif V. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

En dépit de l'impact négatif de la tempête de la Pentecôte, le résultat technique Non-Vie a augmenté de EUR 100,7 millions en 2013 à EUR 118,5 millions en 2014. L'impact total de la tempête de la Pentecôte s'élève à EUR 27,9 millions après réassurance et se situe dans les produits Incendie et Casco.

Si l'on ne tient pas compte de l'impact de la tempête de la Pentecôte, quasi tous les produits enregistrent une amélioration du résultat technique. Dans Auto et Casco, les opérations d'assainissement menées et le renforcement de la politique d'acceptation ont eu un impact positif qui s'est traduit par une diminution des fréquences. L'impact de Boost Insurance se marque dans le segment Incendie et se reflète dans une croissance importante des primes perçues via le canal bancaire. L'amélioration du résultat technique Autres risques est en grande partie due au fait que, contrairement à 2013, l'exercice a été épargné par des événements exceptionnels, tels que l'introduction de la TVA sur les frais d'avocat, et de gros dossiers de sinistre.

Le résultat technique Vie (avant revenus financiers) affiche également une évolution positive, de EUR -504,7 millions fin 2013 à EUR -414,2 millions en 2014. La décision prise en 2014 de ne plus baser le montant des provisions complémentaires pour le risque de taux bas sur des dispositions légales locales mais sur des tests développés en interne a entraîné une reprise de la provision concernée de EUR 41 millions. À la suite de la révision de la politique en matière de participation bénéficiaire en 2013, une reprise de EUR 119 millions a été comptabilisée. Toutefois, l'impact en 2014 a été limité à EUR 4 millions. Abstraction faite de ces éléments, nous notons une amélioration du résultat technique qui résulte, d'une part, de la diminution des réserves en cours et, d'autre part, d'une baisse du taux d'intérêt moyen garanti qui est offert sur les produits en cours.

9.2. Contrats d'assurance vie

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. Produits et charges branche 21 et 26

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Primes brutes émises	624 057	654 312	1 278 369	413 352	678 012	1 091 364
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	(131)	0	(131)	138	0	138
PRIMES BRUTES	623 927	654 312	1 278 238	413 491	678 012	1 091 503

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

	31/12/13	31/12/14
(en milliers d'EUR)		
Primes brutes Vie acquises	1 278 369	1 091 364
en affaire directe	1 087 001	1 090 823
reçues de la réassurance	191 368	541

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Montants bruts prestations de sinistres	(374 787)	(1 049 987)	(1 424 774)	(357 081)	(1 282 463)	(1 639 544)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(1 124)	17 450	16 326	(5 203)	(4 737)	(9 941)
Variation de la provision d'assurance vie	(1 621 130)	1 335 867	(285 263)	1 277 012	(1 034 075)	242 937
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	120 710	(1 097)	119 613	(1 845)	6 153	4 307
Variation des autres provisions techniques	167	0	167	0	0	0
Autres produits et charges techniques	4 147	(1 269)	2 877	(9 146)	(11 549)	(20 695)
CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES	(1 872 018)	300 964	(1 571 054)	903 737	(2 326 672)	(1 422 935)

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Commissions d'acquisition et commissions variables	(122 722)	(57 391)	(180 114)	(39 777)	(44 976)	(84 754)
Commissions de distribution	587	0	587	0	0	0
COMMISSIONS D'ACQUISITION	(122 135)	(57 391)	(179 526)	(39 777)	(44 976)	(84 754)

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Primes cédées aux réassureurs	(95 420)	(17)	(95 437)	(5 621)	(1)	(5 622)
Variation de la provision pour primes non acquises (UPR) – part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
PRIMES ACQUISES – PART DES RÉASSUREURS	(95 420)	(17)	(95 437)	(5 621)	(1)	(5 622)
Montants des prestations de sinistres – part des réassureurs	42 037	0	42 037	2 290	0	2 290
Variation de la provision pour sinistres à payer – part des réassureurs	(155)	0	(155)	(259)	0	(259)
Variation de la provision d'assurance vie – part des réassureurs	523	0	523	61	0	61
Variation de la provision pour participation discrétionnaire – part des réassureurs	276	0	276	30	0	30
Variation des autres provisions techniques – part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges techniques – part des réassureurs	(162)	0	(162)	(50)	0	(50)
CHARGES POUR SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES – PART DES RÉASSUREURS	42 519	0	42 519	2 072	0	2 072
Commissions et participations aux bénéfiques reçues des réassureurs	14 127	56	14 183	707	0	707
COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES REÇUES DES RÉASSUREURS	14 127	56	14 183	707	0	707
RÉSULTAT TECHNIQUE ATTRIBUÉ À LA RÉASSURANCE	(38 774)	40	(38 735)	(2 842)	(1)	(2 843)

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

2. Variation des provisions techniques

A. Variation de la provision pour primes non acquises

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour primes non acquises (UPR) au 1 ^{er} janvier	524	0	524	138	0	138
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour primes non acquises (UPR) au 31 décembre	(138)	0	(138)	0	0	0
Provision pour primes non acquises transférée	(517)	0	0	0	0	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR)	(131)	0	(131)	138	0	138

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

B. Variation de la provision pour sinistres à payer

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour sinistres à payer au 1 ^{er} janvier	54 540	70 382	124 922	54 157	52 933	107 090
Variation à l'ouverture suite aux modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre	(54 157)	(52 933)	(107 090)	(56 560)	(57 670)	(114 230)
Provision de sinistres transférée	(1 507)	0	(1 507)	(2 801)	0	(2 801)
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER	(1 124)	17 450	16 326	(5 203)	(4 737)	(9 941)

C. Variation de la provision d'assurance vie

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie au 1 ^{er} janvier	4 264 744	12 074 085	16 338 829	5 584 604	10 673 725	16 258 329
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision d'assurance vie au 31 décembre	(5 584 604)	(10 673 725)	(16 258 329)	(4 308 839)	(11 646 310)	(15 955 149)
Provisions Vie transférées	(301 270)	(64 493)	(365 763)	1 246	(61 490)	(60 243)
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION D'ASSURANCE VIE	(1 621 130)	1 335 867	(285 263)	1 277 012	(1 034 075)	242 937

D. Variation de la provision pour participation discrétionnaire

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour participation aux bénéfices au 1 ^{er} janvier	128 835	121 248	250 083	8 015	122 345	130 359
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre	(8 015)	(122 345)	(130 359)	(9 309)	(116 184)	(125 494)
Participation aux bénéfices payée	(108)	0	(108)	(557)	0	(557)
Provisions pour participation aux bénéfices transférées	(2)	0	(2)	7	(7)	(1)
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE⁽¹⁾	120 710	(1 097)	119 613	(1 845)	6 153	4 307

(1) Pour plus d'information, nous renvoyons au point 5.A.

E. Variation des autres provisions techniques Vie

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Autre provision technique Vie au 1 ^{er} janvier	167	0	167	0	0	0
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Autre provision technique Vie au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES VIE	167	0	167	0	0	0

3. Variation des provisions techniques - part des réassureurs

A. Variation de la provision pour primes non acquises - part des réassureurs

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	0	0	0	0	0	0
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR) - PART DES RÉASSUREURS	0	0	0	0	0	0

B. Variation de la provision pour sinistres à payer - part des réassureurs

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour sinistres à payer - part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	(1 472)	0	(1 472)	(1 317)	0	(1 317)
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour sinistres à payer - part des réassureurs au 31 décembre	1 317	0	1 317	1 058	0	1 058
Provisions pour sinistres à payer transférées - part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER - PART DES RÉASSUREURS	(155)	0	(155)	(259)	0	(259)

C. Variation de la provision d'assurance vie - part des réassureurs

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie - part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	(10 971)	0	(10 971)	(11 494)	0	(11 494)
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision d'assurance vie - part des réassureurs au 31 décembre	11 494	0	11 494	11 555	0	11 555
Provisions vie transférées - part de réassureurs	0	0	0	0	0	0
VARIATION DE LA PROVISION D'ASSURANCE VIE - PART DES RÉASSUREURS	523	0	523	61	0	61

D. Variation de la provision pour participation discrétionnaire - part des réassureurs

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision pour participation aux bénéfices - part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	(27)	0	(27)	0	0	0
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour participation aux bénéfices - part des réassureurs au 31 décembre	0	0	0	30	0	30
Participation aux bénéfices payée - part des réassureurs	303	0	303	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices transférées - part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE - PART DES RÉASSUREURS	276	0	276	30	0	30

4. Pertes à la suite du test de suffisance du passif (LAT)

Le test de suffisance du passif ne démontre pas d'insuffisance.

5. Actif et passif

A. Provisions techniques brutes

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie	5 584 604	10 673 726	16 258 330	4 308 839	11 646 310	15 955 149
Provision en application aux résultats LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Provision en application des corrections de la comptabilité reflet (shadow accounting)	13 014	124 000	137 014	362 120	426 800	788 920
Provision à la suite du résultat de IAS 39	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISION BRUTE D'ASSURANCE VIE	5 597 618	10 797 726	16 395 344	4 670 958	12 073 110	16 744 068
Provision pour sinistres à payer	54 157	52 933	107 090	56 560	57 670	114 230
Provision pour participation discrétionnaire	8 015	122 345	130 359	9 309	116 184	125 494
Provision pour primes non acquises et risques en cours	138	0	138	0	0	0
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE	5 659 929	10 973 003	16 632 931	4 736 828	12 246 964	16 983 792

Les réserves techniques brutes Vie augmentent légèrement, de EUR 16,6 milliards en 2013 à près de EUR 17 milliards fin 2014. Cette augmentation est exclusivement due aux réserves supplémentaires constituées à la suite de la comptabilité reflet, qui passent de EUR 652 millions à EUR 788,9 millions. Sans tenir compte de la comptabilité reflet, les réserves Vie reculent de EUR 303 millions pour s'établir en-deçà de EUR 16 milliards à la fin de l'exercice. Cette baisse est la conséquence de flux de trésorerie négatifs dus aux circonstances économiques difficiles, de telle sorte que les produits ont perdu de leur intérêt. En outre, une reprise de EUR 41 millions est comptabilisée dans la provision complémentaire pour le risque de taux faible, étant donné que le test d'adéquation montre que la provision actuelle est globalement suffisante pour les différents segments. Le test d'adéquation est calculé sur le portefeuille d'assurances en mode run-off, versements contractuels futurs inclus.

Les réserves totales en application de la comptabilité reflet s'élèvent à EUR 788,9 millions en 2014, contre EUR 137 millions en 2013. Un montant de EUR 27,7 millions a été transféré des réserves de réévaluation aux réserves techniques en appliquant la comptabilité reflet aux contrats d'assurance ayant des fonds cantonnés gérés administrativement de manière distincte. L'an dernier, il s'agissait encore de EUR 13 millions. En outre, il a également été jugé nécessaire de procéder à un ajustement pour « shadow loss » pour les autres actifs disponibles à la vente qui sont en couverture des provisions techniques. Dans ce cadre, il est vérifié quel est l'impact sur l'évaluation des réserves techniques si les résultats non-réalisés reconnus dans les fonds propres sont effectivement réalisés et sont réinvestis à des taux d'intérêt conformes au marché actuel. Cet exercice révèle que les réserves comptabilisées sont insuffisantes, de sorte qu'un montant de EUR 761 millions a été transféré des réserves de réévaluation aux réserves techniques. Fin 2013, ce transfert s'élevait à EUR 124 millions.

L'augmentation de EUR 637 millions est la conséquence directe de la baisse du taux du marché, en partie compensée par une diminution des garanties d'assurance résultant de la nouvelle production et de la fin de terme.

L'impact net (après impôts) sur les résultats non-réalisés reconnus dans les fonds propres s'élève à EUR 432 millions (cf. Aperçu consolidé de la mutation des fonds propres).

La participation discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir, en plus du rendement garanti, des prestations complémentaires. Lors de l'établissement du business plan annuel, une estimation de la participation bénéficiaire conditionnelle totale est effectuée, l'entreprise ayant choisi de reprendre cette estimation dans le bilan. Les règles d'évaluation stipulent que la partie de cette estimation, pour laquelle aucune provision technique n'a été constituée via le compte de résultats, doit être présentée par solde dans une rubrique distincte des fonds propres. Le mode de calcul de la provision a été affiné en 2013 et a été entièrement aligné sur le business plan, tant pour le déroulement des portefeuilles que pour les hypothèses économiques.

L'estimation totale de la participation discrétionnaire s'élève à EUR 143,5 millions fin 2014, dont EUR 31,9 millions font partie du plan de participation bénéficiaire 2014 et EUR 111,6 millions portent sur une estimation pour les années futures. Sur les EUR 111,6 millions ayant trait aux années à venir, EUR 93,6 millions sont reprises dans les provisions techniques via le compte de résultats. Conformément aux règles d'évaluation, le solde de EUR 18 millions est inscrit dans les fonds propres.

B. Part des réassureurs

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Part des réassureurs dans les provisions Vie	11 494	0	11 494	11 555	0	11 555
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	1 317	0	1 317	1 058	0	1 058
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la provision pour participation discrétionnaire	0	0	0	30	0	30
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	12 811	0	12 811	12 643	0	12 643

C. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres

	31/12/13			31/12/14		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres	0	0	0	0	18 589	18 589

D. Réconciliation des variations dans les provisions Vie

	31/12/13			31/12/14		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
(en milliers d'EUR)						
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	16 547 374	10 972	16 536 402	16 395 344	11 495	16 383 849
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Primes nettes reçues/ primes à recevoir	826 030	3 701	822 329	965 048	4 777	960 271
Provisions additionnelles en application de la comptabilité reflet (shadow accounting)	(71 530)	0	(71 530)	651 906	0	651 906
Provisions additionnelles en application des résultats du LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Sinistres payés	(1 366 922)	(2 774)	(1 364 149)	(1 638 371)	(1 880)	(1 636 491)
Résultats Vie et Décès	(78 484)	(1 946)	(76 539)	(77 565)	(3 691)	(73 874)
Allocation des intérêts techniques	510 285	644	509 642	419 743	587	419 156
Autres variations	28 592	897	27 695	27 963	267	27 696
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	16 395 344	11 495	16 383 849	16 744 068	11 555	16 732 513

E. Répartition de la provision pour les branches 21 et 26 selon le taux de garantie

Pourcentage d'intérêt garanti (en milliers d'EUR)	Répartition des réserves ⁽¹⁾			
	31/12/13		31/12/14	
> 4,00 %	1 889 059	12 %	1 832 306	11 %
≤ 4,00 %	2 276 623	14 %	2 191 685	14 %
≤ 3,50 %	3 002 867	18 %	2 753 609	17 %
≤ 3,00 %	4 795 098	29 %	3 997 996	25 %
≤ 2,50 %	1 917 906	12 %	1 880 585	12 %
≤ 2,00 %	1 268 525	8 %	2 268 520	14 %
Égal à 0%	884 196	5 %	798 623	5 %
Autres	224 056	1 %	231 825	1 %
TOTAL	16 258 330	100 %	15 955 149	100 %

(1) Montant brut des provisions techniques Vie, hors ajustements à la suite de la comptabilité reflet (*shadow accounting*).

9.3. Contrats d'assurance non-vie

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. Produits et charges

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Primes brutes émises	546 342	567 731
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	(2 331)	(4 200)
PRIMES BRUTES	544 011	563 531

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Montants bruts prestations de sinistres	(264 458)	(323 103)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(43 342)	(25 445)
Variation de la provision pour participations aux bénéfices	0	(151)
Variation des autres provisions techniques	(8 358)	(3 389)
Autres produits et charges techniques	(80)	(1)
CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES	(316 238)	(352 090)

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Commissions d'encaissement et commissions variables	(43 867)	(47 856)
Commissions de distribution	(60 058)	(60 098)
COMMISSIONS D'ACQUISITION	(103 925)	(107 953)

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Primes cédées aux réassureurs	(36 921)	(40 033)
Variation de la provision pour primes non acquises (UPR) - part des réassureurs	62	37
PRIMES ACQUISES - PART DES RÉASSUREURS	(36 859)	(39 995)
Montants des prestations de sinistres - part des réassureurs	12 777	38 664
Variation de la provision pour sinistres à payer - part des réassureurs	(1 959)	14 049
Variation des autres provisions techniques - part des réassureurs	(83)	1
Autres produits et charges techniques - part des réassureurs	(97)	(686)
CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES COÛTS TECHNIQUES - PART DES RÉASSUREURS	10 638	52 028
Commissions et participations aux bénéfices reçues des réassureurs	3 023	2 969
COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES REÇUES DES RÉASSUREURS	3 023	2 969
RÉSULTAT TECHNIQUE ATTRIBUÉ À LA RÉASSURANCE	(23 198)	15 002

2. Variation des provisions techniques

A. Variation de la provision pour primes non acquises

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Provision pour primes non acquises (UPR) au 1 ^{er} janvier	111 749	114 080
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Provision pour primes non acquises (UPR) au 31 décembre	(114 080)	(118 280)
Provisions transférées pour primes non acquises	0	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR)	(2 331)	(4 200)

B. Variation de la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Provision pour sinistres à payer au 1 ^{er} janvier	823 354	866 696
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Provisions pour sinistres à payer au 31 décembre	(866 696)	(913 758)
Provision de sinistres transférée	0	21 617
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER	(43 342)	(25 445)

C. Variation de la provision pour participations aux bénéfices

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Provision pour participation aux bénéfices au 1 ^{er} janvier	0	0
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre	0	(151)
Participation aux bénéfices payées	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices transférées	0	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	0	(151)

D. Variation des autres provisions techniques

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Autres provisions techniques au 1 ^{er} janvier	23 075	31 433
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Autres provisions techniques au 31 décembre	(31 433)	(35 444)
Autres provisions transférées	0	622
VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	(8 358)	(3 389)

3. Variation des provisions techniques - part des réassureurs

A. Variation de la provision pour primes non acquises - part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Provision pour primes non acquises (UPR) part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	(1 694)	(1 756)
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Provision pour primes non acquises (UPR) part des réassureurs au 31 décembre	1 756	1 793
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR) - PART DES RÉASSUREURS	62	37

B. Variation de la provision pour sinistres à payer – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Provision pour sinistres à payer part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	(85 716)	(83 757)
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Provision pour sinistres à payer part des réassureurs au 31 décembre	83 757	97 806
Provisions des sinistres transférées part des réassureurs	0	0
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER - PART DES RÉASSUREURS	(1 959)	14 049

C. Variation des autres provisions techniques – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Autres provisions techniques part des réassureurs au 1 ^{er} janvier	(576)	(493)
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0
Autres provisions techniques part des réassureurs au 31 décembre	493	494
VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES - PART DES RÉASSUREURS	(83)	1

4. Pertes à la suite du test de suffisance du passif (LAT)

Le test de suffisance du passif ne démontre pas d'insuffisance.

5. Aperçu des assurances non-vie par groupe de produits

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat total
TOTAL								
AU 31 DÉCEMBRE 2012	544 011	(316 238)	(103 925)	(23 198)	(118 707)	46 946	2 959	31 847
À charge de la réassurance	2 191	(1 616)	(232)	(133)	(21)	721	(3)	908
En affaire directe	541 820	(314 623)	(103 693)	(23 065)	(118 686)	46 225	2 962	30 940
Tous risques/ accidents	85 611	(55 989)	(19 005)	(4 211)	(21 710)	8 331	104	(6 869)
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	151 048	(100 366)	(25 672)	(5 063)	(36 881)	24 967	563	8 597
Véhicules motorisés/ autres branches	75 688	(37 917)	(11 960)	(577)	(17 599)	1 552	(6)	9 182
Crédits et cautions	570	(263)	66	0	(269)	120	0	224
Distribution Non-Vie			(1 046)	0	(4)		2 333	1 283
Maladie	24 500	(26 720)	(1 647)	(426)	(5 652)	2 232	(8)	(7 720)
Incendie et autres sinistres	176 790	(70 209)	(43 108)	(14 180)	(31 776)	5 060	(12)	22 566
Accidents de travail	27 613	(23 160)	(1 322)	1 391	(4 797)	3 964	(12)	3 677

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat total
TOTAL								
AU 31 DÉCEMBRE 2013	563 531	(352 090)	(107 953)	15 002	(123 086)	48 733	2 323	46 459
À charge de la réassurance	2 208	274	(170)	(746)	(60)	637	(7)	2 136
En affaire directe	561 323	(352 364)	(107 783)	15 748	(123 026)	48 095	2 329	44 323
Tous risques/ accidents	88 063	(40 557)	(20 372)	(4 181)	(21 858)	9 238	(59)	10 273
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	152 153	(88 984)	(24 639)	3 675	(38 378)	25 689	(119)	29 396
Véhicules motorisés/ autres branches	76 124	(54 681)	(11 976)	6 526	(17 310)	1 777	(13)	449
Crédits et cautions	565	(614)	0	0	(262)	148	1	(162)
Distribution Non-Vie	0	0	(991)	0	(9)	0	2 600	1 600
Maladie	23 151	(18 755)	(2 281)	(89)	(6 413)	2 741	(17)	(1 663)
Incendie et autres sinistres	189 595	(119 274)	(45 870)	11 225	(31 647)	5 696	(37)	9 688
Accidents de travail	31 672	(29 498)	(1 655)	(1 408)	(7 149)	2 806	(27)	(5 259)

6. Actif et passif

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Provision pour sinistres à payer	772 155	827 384
Provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	30 296	31 410
Provision pour découvert de primes (non-vie LAT)	0	0
Provisions pour sinistres survenus non signalés (IBNR)	64 245	54 964
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	866 696	913 758
Autres provisions techniques	31 433	35 595
Provision pour primes non acquises (UPR)	114 080	118 280
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	1 012 209	1 067 633

B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	83 757	97 806
Part des réassureurs dans la provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	0	0
Part des réassureurs dans IBNR	0	0
PART DES RÉASSUREURS DANS LE TOTAL DE LA PROVISION DES SINISTRES À PAYER	83 757	97 806
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	493	494
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	1 756	1 793
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	86 006	100 094

C. Réconciliation des variations dans la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/13			31/12/14		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant net	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 1^{ER} JANVIER	823 354	85 716	737 638	866 696	83 757	782 939
Paiement de sinistres d'années antérieures	(142 298)	(4 581)	(137 717)	(135 648)	(3 732)	(131 916)
Variations de sinistres d'années antérieures	(26 307)	22	(26 329)	(41 502)	4 836	(46 338)
Dettes pour les sinistres de l'année	211 947	2 600	209 347	224 211	12 945	211 266
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE	866 696	83 757	782 939	913 758	97 806	815 952

9.4. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23	3 647 131	4 074 435
TOTAL	3 647 131	4 074 435

Actifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23

1. Analyse par contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Secteur public	29 972	29 450
Établissements de crédit	8 913	7 089
Entreprises	3 608 246	4 037 896
TOTAL	3 647 131	4 074 435

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Prêts	0	0
Obligations émises par les institutions publiques	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe	0	0
Actions et instruments à revenu variable	0	0
Fonds d'investissement - prêts et obligations	894 997	1 105 325
Fonds d'investissement - actions et instruments à revenu variable	2 752 134	2 969 109
TOTAL	3 647 131	4 074 435

9.5. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23	3 647 131	4 074 435
TOTAL	3 647 131	4 074 435

Passifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Passifs non subordonnés	0	0
Passifs subordonnés	0	0
Produits associés aux sociétés de placement	3 647 131	4 074 435
TOTAL	3 647 131	4 074 435

X. Autres notes sur le bilan consolidé

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

10.1. Produits dérivés

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/13		31/12/14	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	4	316	0	0
<i>dont détenus à des fins de transaction</i>	0	0	0	0
<i>dont désignés comme couverture économique</i>	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur	3 046	2 691		33 984
Produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	2 908	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère	0	0	0	0
TOTAL	5 958	3 007	0	33 984

2. Détail des produits dérivés détenus à des fins de transaction

(en milliers d'EUR)	31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	5 000	5 000	4	316
<i>dont options-caps/floors/collars-swaptions</i>	0	0	0	0
<i>dont swaps de taux d'intérêt</i>	0	0	0	0
<i>dont autres</i>	0	0	0	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	5 000	5 000	4	316

(en milliers d'EUR)	31/12/14			
	Montant notionnel		Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	0	0	0	0
<i>dont options-caps/floors/collars-swaptions</i>	0	0	0	0
<i>dont swaps de taux d'intérêt</i>	0	0	0	0
<i>dont autres</i>	0	0	0	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

3. Détail des produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en milliers d'EUR)	31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À payer		
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	565 855	0	3 046	2 691
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	565 855	0	3 046	2 691

(en milliers d'EUR)	31/12/14			
	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À payer		
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	607 731	0	0	33 984
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	607 731	0	0	33 984

Vu le volume important en portefeuille et le niveau actuel des taux d'intérêt des obligations d'État belges, Belfius Insurance a décidé de couvrir une partie du portefeuille contre des baisses de prix éventuelles. Belfius Insurance recourt à cette fin à des transactions de couverture de la juste valeur en vendant des obligations à terme (via des forward sales).

Pour une description détaillée des implications comptables, nous vous renvoyons aux règles d'évaluation.

Pour déterminer l'effectivité, il est fait appel à la méthode du «dollar offset», par laquelle les fluctuations de la juste valeur de la position couverte et les fluctuations de la juste valeur de l'instrument de couverture doivent se compenser mutuellement dans une fourchette de 80 %-125 %. Ce qui est le cas actuellement.

L'évaluation actuelle des transactions en cours est négative et s'élève à EUR 34 millions. Le changement correspondant dans la juste valeur des actifs couverts est recyclé du résultat non-réalisé reconnu dans les fonds propres au compte de résultats.

4. Détail des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À payer		
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	99 652	0	2 908	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	99 652	0	2 908	0

(en milliers d'EUR)	31/12/14			
	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À payer		
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	0	0	0	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les transactions de couverture des flux de trésorerie sont arrivées à l'échéance en 2014 et aucune nouvelle transaction n'a été conclue depuis lors.

10.2. Impôts à recevoir, impôts à payer et impôts différés

1. Impôts à recevoir

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
ANALYSE PAR NATURE		
Actifs d'impôt exigible	10 211	3 638
Impôts différés	40 184	3 462
TOTAL	50 395	7 100

2. Impôts à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
ANALYSE PAR NATURE		
Passifs d'impôt exigible	12 909	7 959
Impôt différé	71 539	246 718
TOTAL	84 448	254 677

3. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réestimée à la fin de chaque période de présentation et n'est reprise dans les comptes que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront intégralement ou partiellement être imputées, sera disponible.

En comparaison avec l'exercice précédent, les impôts différés, qui par solde représentent un passif, ont évolué de EUR 31,4 millions à EUR 243,3 millions. La principale évolution a été enregistrée via les fonds propres et est une conséquence logique de l'évolution positive observée dans la plus-value de réévaluation sur les actifs disponibles à la vente. Les autres mouvements comprennent les impôts différés enregistrés sur les comptabilisations relatives au DPF et à la comptabilité reflet.

A. Analyse

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF (PASSIF)	(31 355)	(243 256)
Dont :		
<i>Impôt différé - passif</i>	71 539	246 718
<i>Impôt différé - actif</i>	42 698	3 462
IMPÔT DIFFÉRÉ	(28 841)	(243 256)
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS	(2 514)	0

B. Mouvements de l'exercice

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
AU 1^{ER} JANVIER	(105 435)	(31 355)
Charge/produit au compte de résultats	(5 628)	(48 283)
Éléments directement imputés aux fonds propres	109 103	(370 794)
Impact du changement de taux d'imposition - compte de résultats	(65)	0
Impact du changement de taux d'imposition - fonds propres	(184)	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	46
Autres mouvements	(29 147)	207 130
AU 31 DÉCEMBRE	(31 355)	(243 256)

C. Origine des impôts différés

(en milliers d'EUR)	31/12/13		31/12/14	
	Total	Dont impact sur le résultat	Total	Dont impact sur le résultat
ACTIFS				
Trésorerie, prêts et provisions sur prêts	3 176	61	3 314	138
Titres	(311 585)	13 251	(685 463)	450
Produits dérivés	(932)	(936)	0	(924)
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 214	109	4 807	(453)
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	(2 603)	(558)	(2 976)	(373)
TOTAL ACTIFS	(306 730)	11 927	(680 318)	(1 162)
DETTES				
Provisions	18 184	16 391	15 717	10 227
Pensions	(1 293)	(498)	2 208	437
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	135 439	(6 607)	350 315	(3 560)
TOTAL DETTES	152 329	9 286	368 241	7 104
AUTRES ÉLÉMENTS				
Pertes fiscales récupérables	125 560	(26 519)	68 821	(56 739)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS	125 560	(26 519)	68 821	(56 739)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	(28 841)	(5 306)	(243 256)	(50 797)

10.3. Transactions avec des parties liées

1. Transactions avec des parties liées

(en milliers d'EUR)	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Société mère (Belfius Banque)		Filiales (non-consolidés)		Joint ventures dans lesquelles l'entité est une coentreprise	
	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14	31/12/13	31/12/14
Emprunts inclus les Repo's ⁽²⁾	193	137	1 875 666	1 767 933	0	100	100 062	99 841
Intérêts perçus	0	0	592	451	0	0	285	4 259
Dépôts	0	0	286 593	1 071 803	0	0	0	0
Intérêts payés	0	0	(21 580)	(22 520)	0	0	0	0
Commissions sur les opérations d'assurance	0	0	(110 164)	(110 387)	0	0	0	0
Autres revenus, inclus les loyers des bâtiments	147	121	19 049	18 397	0	0	0	0
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe ⁽³⁾	0	0	2 884 424	3 105 190	0	0	0	0
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	0	0	1 633 663	2 014 049	0	0	0	0

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) Les transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions du marché.

(3) Lignes de crédit non utilisées.

2. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Avantages à court terme	2 205	2 099
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0

Les rémunérations à court terme du personnel comprennent les salaires, bonus et autres rémunérations.

Les avantages payés en actions comprennent le prix des options sur actions et la réduction accordée aux managers en cas d'augmentation de capital.

Passifs liés aux retraites : rémunération au temps de service actuel calculée conformément à la réglementation IAS19.

10.4. Fonds propres

	31/12/13	31/12/14
PAR CATÉGORIE D' ACTIONS		
Nombre d'actions émises et libérées	2 093 041	2 093 041
Nombre d'actions émises et non libérées	486 897	486 897
	Pas de valeur nominale	Pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	2 579 938	2 579 938
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	2 579 938	2 579 938

10.5. Taux de change

		31/12/13		31/12/14	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,541500	1,394642	1,478905	1,471973
Dollar canadien	CAD	1,464800	1,376850	1,40164	1,461075
Franc suisse	CHF	1,227300	1,229158	1,202645	1,211855
Couronne tchèque	CZK	27,363000	26,034917	27,7205	27,563727
Couronne danoise	DKK	7,460250	7,457671	7,44615	7,453832
Euro	EUR	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
Livre sterling	GBP	0,833500	0,850417	0,776495	0,801474
Dollar Hong-kong	HKD	10,689550	10,321738	9,3848	10,217409
Forint	HUF	297,115000	298,000417	316,55	310,713636
Shekel	ILS	4,774100	4,790029	4,71225	4,739736
Yen	JPY	144,700000	130,303750	145,065	140,685455
Peso mexicain	MXN	18,022200	17,120150	17,8454	17,658259
Couronne norvégienne	NOK	8,378050	7,869004	9,0576	8,418205
Dollar néo-zélandais	NZD	1,672850	1,630042	1,5491	1,599505
Couronne suédoise	SEK	8,881900	8,664838	9,4801	9,122018
Dollar Singapour	SGD	1,741050	1,667946	1,60375	1,67445
Nouvelle lire turque	TRY	2,965400	2,567158	2,829	2,897705
Dollar US	USD	1,378500	1,330671	1,21025	1,317332

XI. Notes sur les engagements hors bilan

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

11.1. Transactions selon les conventions standard de marché

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Prêts et acquisitions d'actifs à distribuer	0	8 263
Fonds et ventes d'actifs à recevoir	1 407	0

11.2. Garanties

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Garanties données à des établissements de crédit	0	0
Garanties données à la clientèle	464	553
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 818	1 820
Garanties reçues de la clientèle	9 918 494	9 968 239
Garanties reçues de l'État	0	0

Les garanties reçues de clients ont trait aux inscriptions et mandats hypothécaires.

11.3. Lignes de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	0	0
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	124 558	121 457
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	63 002	105 384
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	0	0

11.4. Security lending

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Bond lending - donné	1 306 577	1 457 285
Bond lending - reçu	1 591 320	1 863 421

11.5. Autres engagements

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Engagements donnés	0	0
Engagements reçus liés à la réassurance	63 411	75 042
Engagements donnés (cessions)	1 858 840	1 808 883
Engagements reçus (rétrocessions)	352 961	228 442

XII. Notes sur le compte de résultats consolidé

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

12.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
PRODUITS D'INTÉRÊTS	705 445	675 069
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	705 445	675 069
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 004	3 037
Prêts hypothécaires et autres prêts	229 675	251 348
Actifs financiers disponibles à la vente	465 549	419 907
Intérêt sur actifs ayant subi une réduction de valeur	2 789	768
Autres	2 428	10
CHARGES D'INTÉRÊTS	(28 717)	(29 424)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	(28 717)	(29 424)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(3 608)	(3 887)
Emprunts subordonnés	(23 490)	(23 560)
Autres	(1 619)	(1 978)
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	676 728	645 645

12.2. Dividendes

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Actifs financiers disponibles à la vente	44 488	43 212
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
TOTAL	44 488	43 212

12.3. Résultat net des entreprises associées et joint ventures

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Résultat des entreprises associées et joint ventures, avant impôt	2 963	3 260
Impôt	(596)	(742)
TOTAL	2 367	2 518

12.4. Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Résultat net du portefeuille de transaction	(46)	1 389
Résultat net de la comptabilité de couverture	2 552	2 552
Activités et différences de change	(265)	947
TOTAL	2 242	4 889

Détail du résultat net de la comptabilité de couverture

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Couverture de la juste valeur	0	0
Couverture des flux de trésorerie	0	0
Clôture de couverture des flux de trésorerie (les flux de trésorerie ne sont plus attendus)	2 552	2 552
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0
Couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0
TOTAL	2 552	2 552

12.5. Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Gains sur les prêts et créances	2 170	3 790
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	134 986	89 331
Gains sur le passif	1	1
Autres gains	0	2 372
TOTAL GAINS	137 157	95 494
Pertes sur les prêts et créances	(12 272)	(10 780)
Pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(33 396)	(8 264)
Pertes sur les placements immobiliers	0	(433)
Pertes sur le passif	(1)	(1)
TOTAL PERTES	(45 669)	(19 478)
RÉDUCTION DE VALEUR NETTE	16 872	6 251
TOTAL	108 361	82 267

Réduction de valeur nette

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
AU 31 DÉCEMBRE 2013			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(9 838)	26 710	16 872
TOTAL	(9 838)	26 710	16 872

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
AU 31 DÉCEMBRE 2014			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(584)	6 834	6 251
TOTAL	(584)	6 834	6 251

Pour plus d'information, nous vous renvoyons vers les commentaires de la Note 7.12.

12.6. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Impôts liés à l'exploitation	5	0
Loyers perçus d'immeubles de placement	29 943	31 032
Autres produits ⁽¹⁾	1 307	2 049
AUTRES PRODUITS	31 255	33 081
Impôts liés à l'exploitation	(381)	(1 439)
Coûts des immeubles de placement propres au propriétaire ⁽³⁾	(4 784)	(4 569)
Autres charges ⁽²⁾	(8 761)	(8 647)
AUTRES CHARGES	(13 926)	(14 654)
TOTAL	17 330	18 426

(1) Les autres produits contiennent les autres produits d'exploitation et les reprises sur provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires.

(2) Les autres charges contiennent les autres charges d'exploitation pour leasing opérationnel (autres que les loyers et les loyers de leasing conditionnels), les amortissements sur le mobilier et l'équipement donné en leasing opérationnel, les autres charges d'exploitation, les provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires et les amortissements sur les immeubles de placement.

(3) Les coûts des immeubles de placement propres au propriétaire se rapportent au précompte immobilier, aux taxes locales et aux coûts liés aux assurances.

12.7. Autres revenus et charges

(en milliers d'EUR)	31/12/13			31/12/14		
	reçues	payées	Net	reçues	payées	Net
Gestion et administration des fonds d'investissement	8 345	(3 868)	4 477	11 668	(3 829)	7 839
Activité d'assurance	241	0	241	316	0	316
Activité de crédit	8 619	(10 045)	(1 426)	9 836	(11 191)	(1 355)
Achat et vente de titres	0	(368)	(368)	0	(629)	(629)
Services de paiement	0	(1)	(1)	0	(1)	(1)
Commissions aux courtiers non exclusifs	9 255	(14 484)	(5 229)	10 499	(11 664)	(1 166)
Services liés aux titres, hors droits de garde	0	(76)	(76)	0	(36)	(36)
Droit de garde	0	(1 593)	(1 593)	0	(1 665)	(1 665)
Prêts de titres	2 318	0	2 318	1 692	0	1 692
Autres	0	(1)	(1)	0	0	0
TOTAAL	28 778	(30 435)	(1 658)	34 011	(29 015)	4 996

12.8. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Rémunérations et salaires	(77 597)	(78 717)
Sécurité sociale et frais d'assurance	(20 633)	(20 930)
Pension - régime à prestation définie	2 510	(7 157)
Pension - régime à cotisation définie	(790)	(641)
Autres ⁽¹⁾	(8 650)	(8 064)
TOTAL	(105 161)	(115 509)

(1) Ces frais concernent entre autres la rémunération des administrateurs, les frais de déplacement et les autres rémunérations du personnel.

(ETP)	31/12/13			31/12/14		
	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total
Cadres supérieurs ⁽¹⁾	61	0	61	55	0	55
Salariés	1 286	0	1 286	1 282	0	1 282
TOTAL	1 347	0	1 347	1 337	0	1 337

(ETP) au 31/12/2013	Belgique	Luxembourg	Irlande	Total BI
Cadres supérieurs ⁽¹⁾	45	13	3	61
Salariés	1 194	87	5	1 286
TOTAL	1 239	100	8	1 347

(ETP) au 31/12/2014	Belgique	Luxembourg	Irlande	Total BI
Cadres supérieurs ⁽¹⁾	42	11	2	55
Salariés	1 212	69	1	1 282
TOTAL	1 254	80	3	1 337

(1) Membres du comité de direction et executive managers.

12.9. Frais généraux et administratifs

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Équipements	(803)	(1 589)
Leasing opérationnel (sauf frais informatiques)	(3 804)	(3 753)
Honoraires	(1 825)	(1 353)
Marketing, publicité et relations publiques	(13 824)	(15 908)
Frais informatiques	(29 915)	(21 358)
Frais de software et frais de recherche et de développement	(9 113)	(19 214)
Entretien et réparations	(319)	(573)
Assurances (hors assurances liées aux pensions)	(83)	(121)
Frais d'envoi	(4 755)	(4 580)
Impôts liés à l'exploitation	(230)	(239)
Autres frais généraux et administratifs ⁽¹⁾	(42 271)	(25 756)
TOTAL	(106 941)	(94 444)

(1) Les autres frais généraux et administratifs comprennent notamment diverses provisions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Belfius Insurance, de la consultance, des services de Belfius Banque, des cotisations à la FSMA et de divers frais de gestion

12.10. Amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Amortissements sur les terrains et constructions à usage propre	(2 600)	(1 570)
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles à usage propre	(312)	(263)
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	(4 377)	(3 675)
TOTAL	(7 290)	(5 508)

12.11. Réductions de valeur sur prêts et créances

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Réductions de valeur collectives	17 662	7 927
Réductions de valeur spécifiques	(830)	(32)
TOTAL	16 831	7 895

1. Réductions de valeur collectives

(en milliers d'EUR)	31/12/13			31/12/14		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	14 624	14 624	(184)	111	(73)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(1 984)	5 022	3 038	(1 770)	9 770	8 000
TOTAL	(1 984)	19 645	17 662	(1 954)	9 881	7 927

2. Réductions de valeur spécifiques

(en milliers d'EUR)	31/12/13				
	Dotations	Reprises	Pertes	Récupérations	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	1 814	0	0	1 814
Prêts hypothécaires et autres prêts	(3 200)	1 436	(550)	0	(2 314)
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(334)	4	0	0	(330)
TOTAL	(3 534)	3 254	(550)	0	(830)

(en milliers d'EUR)	31/12/14				
	Dotations	Reprises	Pertes	Récupérations	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	1 251	0	0	1 251
Prêts hypothécaires et autres prêts	(2 680)	2 485	(1 252)	0	(1 447)
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(120)	284	0	0	164
TOTAL	(2 799)	4 019	(1 252)	0	(32)

12.12. Réductions de valeurs sur les placements immobiliers

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Placements immobiliers	(4 658)	(12 000)
TOTAL	(4 658)	(12 000)

12.13. Provisions pour litiges juridiques

Il n'y a aucun litige juridique notable. Aucune nouvelle provision n'a été établie en 2014.

12.14. Charges d'impôts

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(17 857)	(18 290)
Impôts différés de l'exercice	(26 646)	(48 283)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	(44 503)	(66 573)
Impôts sur les bénéfices des exercices précédents	103	(1 137)
Impôts différés des exercices précédents	18 433	0
Provisions pour litiges fiscaux	(60)	(454)
AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)	18 476	(1 591)
TOTAL (A)+(B)	(26 027)	(68 163)

1. Taux effectif d'imposition sur les bénéfices des sociétés

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique pour 2013 et 2014 est de 33,99%. La différence entre ces deux tarifs peut s'analyser comme suit :

Le taux d'imposition effectif de Belfius Insurance était respectivement de 18,8 % et 23,4% pour 2013 et 2014.

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT⁽¹⁾	238 519	286 673
Bénéfices et pertes des sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	2 367	2 518
BASE DE L'IMPÔT	236 152	284 155
Taux d'impôt (légal)	33,99 %	33,99 %
CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL	80 268	96 584
Effet des taux d'imposition dans les autres pays	(4 890)	4 639
Effet fiscal de produits non taxables ⁽¹⁾	(35 980)	(37 318)
Effet fiscal des charges non déductibles ⁽²⁾	7 099	8 931
Effet fiscal d'un changement de taux d'imposition	(335)	0
Éléments imposés à un taux réduit	(6 037)	(8 908)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légal	2 575	878
Prélèvement étranger	1 803	1 767
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE⁽¹⁾	44 503	66 573
Base de l'impôt	236 152	284 155
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	18,8 %	23,4 %

(1) Principalement les plus-values de réalisation sur les actions, RDT et IND déduits.

(2) Principalement les dépenses non admises et les moins-values sur actions.

2. Contribution au Trésor public belge

Belfius Insurance a versé pour les exercices comptables 2013 et 2014, 62 millions d' EUR sous la forme de divers contributions et impôts, outre l'impôt des sociétés mentionné ci-dessus, respectivement 58 et

Contributions versées au Trésor public belge - autres que l'impôt des sociétés

(en milliers d'EUR)	31/12/13	31/12/14
Contribution spécifique du secteur financier	19 747	19 529
Sécurité sociale - ONSS (contribution de l'employeur)	21 577	20 931
TVA non déductible	11 335	16 733
Précompte immobilier	2 718	3 100
Impôts locaux et régionaux	2 428	1 434
TOTAL	57 805	61 728

XIII. Notes sur l'exposition au risque

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement de la gestion du risque, nous vous renvoyons au chapitre y afférent dans le rapport

de gestion. Ce chapitre aborde également la sensibilité des différents risques financiers.

13.1. Juste Valeur

1. Composition de la juste valeur

Conformément aux règles d'évaluation, la juste valeur de certaines rubriques correspond à la valeur comptable. Pour les actifs et passifs bancaires (repo et reverse repo inclus) d'une durée inférieure à 1 an, la juste valeur est supposée être égale à la valeur comptable.

Pour la détermination de la juste valeur et les hypothèses utilisées, nous nous référons aux règles d'évaluation.

A. Juste valeur des actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/13			31/12/14		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	873 286	876 655	3 368	1 439 526	1 442 442	2 916
Prêts hypothécaires et autres prêts	6 782 084	7 226 839	444 754	6 516 740	7 350 662	833 922
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 647 131	3 647 131	0	4 074 435	4 074 435	0
Actifs financiers disponibles à la vente	13 522 638	13 522 638	0	14 014 410	14 014 410	0
Immeubles de placement	416 301	455 342	39 041	391 972	421 450	22 058
Produits dérivés	5 958	5 958	0	0	0	0
TOTAL	25 247 398	25 734 562	487 164	26 437 083	27 303 399	866 316

B. Juste valeur des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/13			31/12/14		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	1 925 074	1 925 074	0	1 591 246	1 591 246	0
Dépôts des clients	13 483	13 483	0	11 531	11 531	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 647 131	3 647 131	0	4 074 435	4 074 435	0
Produits dérivés	3 007	3 007	0	33 984	33 984	0
Emprunts subordonnés	409 064	477 398	68 334	413 735	488 555	74 820
TOTAL	5 997 759	6 066 093	68 334	6 124 932	6 199 752	74 820

2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Pour une description de la méthode appliquée pour la répartition dans les différents niveaux, nous nous référons aux règles d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les instruments pour lesquels il existe des prix observables, tels que des actions cotées et des obligations suffisamment liquides. Les prêts et créances repris au niveau 1 concernent des actifs reclassés dont le marché est redevenu suffisamment liquide.

Pour les instruments de niveau 2, la juste valeur se base sur d'autres éléments que les prix cotés qui sont directement (c.-à-d. en tant que prix) ou indirectement (c.-à-d. déduits des prix) observables. Le niveau 2 se compose principalement des instruments suivants : reverse repo, dépôts à terme, certificats de dépôt et MBS

Le niveau 3 comprend les instruments financiers pour lesquels la valeur de marché se base sur des techniques d'évaluation dont les données sous-jacentes ne sont pas toujours observables ou pour lesquels le modèle de valorisation n'a pas encore été approuvé. La valorisation de ces positions est régulièrement vérifiée par le biais d'une analyse des nouvelles transactions et d'une comparaison avec les prix de contreparties. Le niveau 3 comporte des instruments tels que les prêts hypothécaires, CDO/CLO, CMS et les prêts octroyés aux autorités locales et régionales.

Le département « Market Risk » détermine le niveau de la juste valeur pour chaque transaction. Vu que ce département dispose de toutes les données du marché, il possède l'expertise nécessaire en matière d'observabilité et il a une vision claire du statut de validation et de la fiabilité des modèles utilisés.

Si la valeur des instruments financiers se base sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché qui ne sont pas directement observables, des hypothèses alternatives peuvent avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Des transferts entre les niveaux de valorisation peuvent se produire si l'observabilité des données a subi un changement, si l'observabilité de l'instrument même a changé ou si un modèle est validé.

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/13				31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	344 182	1 383 829	6 375 482	8 103 493	337 406	1 185 891	7 269 806	8 793 104
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - actions	2 752 134	0	0	2 752 134	2 969 109	0	0	2 969 109
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - autres instruments	894 997	0	0	894 997	1 105 325	0	0	1 105 325
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	11 135 704	424 394	906 112	12 466 210	11 736 426	382 734	647 144	12 766 304
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	986 108	0	70 320	1 056 428	1 159 467	10 531	78 108	1 248 106
Produits dérivés	5 954	0	4	5 958	0	0	0	0
TOTAL	16 119 079	1 808 223	7 351 918	25 279 220	17 307 734	1 579 157	7 995 058	26 881 949

B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/13				31/12/14			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes envers les établissements de crédit	931	1 924 143	0	1 925 074	0	1 591 246	0	1 591 246
Dépôts des clients	8	13 475	0	13 483	0	11 531	0	11 531
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 647 131	0	0	3 647 131	4 074 435	0	0	4 074 435
Produits dérivés	2 691	0	316	3 007	33 984	0	0	33 984
Dettes subordonnées	0	419 668	57 730	477 398	0	426 162	62 394	488 555
TOTAL	3 650 761	2 357 286	58 046	6 066 093	4 108 419	2 028 939	62 394	6 199 752

3. Transfert entre le niveau 1 et 2 de la juste valeur

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/13		31/12/14	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	398 786	2 858	32 537
TOTAL	0	398 786	2 858	32 537

B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/13		31/12/14	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0
Produits dérivés				
TOTAL	0	0	0	0

4. Réconciliation niveau 3

A. Actifs

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/13
(en milliers d'EUR)										
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 972 746	0	(8 823)	(63 435)	466 477	(442 974)	(111 382)	285 334	(2 191 831)	906 112
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	102 986	0	346	173	4 332	(31 417)	(4 536)	757	(2 321)	70 320
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
TOTAL	3 075 732	0	(8 477)	(63 262)	470 808	(474 391)	(115 918)	286 095	(2 194 151)	976 436

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/14
(en milliers d'EUR)										
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	906 112	0	4 330	49 767	2 332 743	0	(2 588 744)	366 826	(423 890)	647 144
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	70 320	0	9 489	(6 003)	4 510	(208)	0	0	0	78 108
Produits dérivés	4	(4)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	976 436	(4)	13 819	43 764	2 337 253	(208)	(2 588 744)	366 826	(423 890)	725 252

B. Passifs

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/13
(en milliers d'EUR)										
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	316	0	316
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	316	0	316

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/14
(en milliers d'EUR)										
Produits dérivés	316	(316)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	316	(316)	0	0	0	0	0	0	0	0

13.2. Exposition aux risques de crédit

1. Actifs financiers douteux

Un actif financier est douteux lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré contrat par contrat.

Par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à la date d'échéance, l'intégralité du crédit est considérée comme douteux.

(en milliers d'EUR)	31/12/13			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs douteux mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu variable)	0	0	0	88 122
Actifs financiers disponibles à la vente (à l'exclusion des titres à revenu variable)	0	0	0	12 369
Prêts et avances (au coût amorti)	369 702	10 580	16 520	33 470
Autres instruments financiers - au coût	0	0	0	6 419
TOTAL	369 702	10 580	16 520	140 380

(en milliers d'EUR)	31/12/14			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs douteux mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu variable)	0	0	0	86.248
Actifs financiers disponibles à la vente (à l'exclusion des titres à revenu variable)	0	0	0	0
Prêts et avances (au coût amorti)	317 097	10 881	16 679	34.546
TOTAL	317 097	10 881	16 679	120.794

Les actifs douteux relèvent essentiellement des prêts hypothécaires.

Des dépréciations spécifiques sur les actifs financiers sont établies conformément à la méthodologie décrite dans les règles d'évaluation, rubrique « Dépréciation d'actifs financiers ».

2. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Néant.

3. Réductions de valeur sur prêts et créances

	Au 1 ^{er} janvier 2013	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2013	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
(en milliers d'EUR)								
RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT	(60 119)	14 461	(2 874)	5 335	(5)	(43 202)	0	(550)
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(3 065)	611	0	1 203	0	(1 251)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(2 796)	1 010	(3 200)	426	(5)	(4 566)	0	(550)
Actifs financiers disponibles à la vente	(54 258)	12 840	326	3 706	0	(37 385)	0	0
<i>Dont instruments à revenu fixe</i>	<i>(15 858)</i>	<i>1 988</i>	<i>7 187</i>	<i>3 706</i>	<i>0</i>	<i>(2 977)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont actions</i>	<i>(38 400)</i>	<i>10 852</i>	<i>(6 861)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(34 408)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE	(41 173)	0	(1 984)	19 645	0	(23 511)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(18 103)	0	0	14 624	0	(3 479)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(23 070)	0	(1 984)	5 022	0	(20 032)	0	0
TOTAL	(101 292)	14 461	(4 858)	24 980	(5)	(66 713)	0	(550)

	Au 1 ^{er} janvier 2014	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2014	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
(en milliers d'EUR)								
RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT	(43 202)	7 112	(3 263)	3 458	0	(35 895)	0	(1 252)
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(1 251)	278	0	973	0	0	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(4 566)	0	(2 680)	2 485	0	(4 761)	0	(1 252)
Actifs financiers disponibles à la vente	(37 385)	6 834	(584)	0	0	(31 135)	0	0
<i>Dont instruments à revenu fixe</i>	<i>(2 977)</i>	<i>2 977</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont actions</i>	<i>(34 408)</i>	<i>3 857</i>	<i>(584)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(31 135)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE	(23 511)	0	(1 954)	9 881	0	(15 584)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(3 479)	0	(184)	111	0	(3 552)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(20 032)	0	(1 770)	9 770	0	(12 032)	0	0
TOTAL	(66 713)	7 112	(5 217)	13 338	0	(51 479)	0	(1 252)

4. Risque de crédit sur les prêts désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Néant.

5. Risque de crédit pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Néant.

13.3. Instruments de garantie

1. Actifs reçus en garantie pouvant être vendus ou redonnés en garantie

Nature des actifs reçus à titre de garantie	Garanties reçues au 31 décembre 2013		Garanties reçues au 31 décembre 2014	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
(en milliers d'EUR)				
Actions	0	0	0	0
Instruments de dette	1 944 281	0	2 091 863	0
Prêts et créances	0	0	0	0
Cash collatéraux	0	0	0	0
TOTAL	1 944 281	0	2 091 863	0

Un gage est obtenu dans le cadre des activités relatives aux conventions de cession-rétrocession et emprunts obligataires.

2. Actifs financiers apportés en garantie

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2013		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2014	
	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels
Actifs financiers apportés en garantie	1 858 840	0	1 808 883	0

Ce tableau présente un aperçu des actifs financiers mis en gage dans le cadre de conventions de cession-rétrocession.

3. Actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés

(en milliers d'EUR)	31/12/13				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances auprès la clientèle	54 200	36 977	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2 257 182	1 853 840	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0
TOTAL	2 311 382	1 890 817	0	0	0

	31/12/14				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
(en milliers d'EUR)					
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances auprès de la clientèle	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 844 519	1 557 622	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0
TOTAL	1 844 519	1 557 622	0	0	0

Ce tableau donne un aperçu des actifs financiers transférés et des passifs qui y sont associés. Etant donné que la quasi-totalité des risques et des avantages ne sont pas transférés, ces actifs restent comptabilisés au bilan de Belfius Insurance. Ce tableau reprend les conventions de cession-rétrocession.

Conventions de cession-rétrocession

Belfius Insurance utilise les conventions de cession-rétrocession comme instrument de financement par lequel des titres sont vendus à une contrepartie dans le marché en échange de liquidités et sont rachetés à terme. Les conventions de cession-rétrocession sont conclues aux conditions générales d'application dans le Global Master Repurchase Agreement.

Vu que le recours de la contrepartie n'est pas limité à l'actif transféré mais que la contrepartie conserve le droit sur la totalité de la dette, les colonnes « Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré » ne s'appliquent pas.

Les contreparties de la transaction sont soumises au processus d'examen du risque de crédit comme décrit dans le rapport de gestion. Vu que Belfius Insurance conserve la plupart des risques et avantages des titres transférés, ceux-ci restent comptabilisés au bilan. Les liquidités obtenues dans le cadre de cette transaction sont reconnues comme une dette.

À la suite de ces conventions de cession-rétrocession, ces actifs ne sont toutefois plus librement disponibles.

13.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. 2013

A. Actif

(en milliers d'EUR)	31/12/13									
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	370 887	318 054	22 844	133 217	32 047	0	967	0	(4 730)	873 286
Prêts hypothécaires et autres prêts	3	320 325	111 225	256 167	6 027 257	51 811	39 894	0	(24 598)	6 782 084
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	3 647 131	0	0	0	3 647 131
Actifs financiers disponibles à la vente	0	898 246	813 941	2 191 942	7 400 860	971 328	246 266	1 037 441	(37 385)	13 522 638
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	416 301	0	0	0	416 301
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	4	5 954	0	5 958
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs destinés à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	370 890	1 536 625	948 010	2 581 326	13 460 164	5 086 570	287 131	1 043 395	(66 713)	25 247 398

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/13								Total
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	
Dettes envers les établissements de crédit	0	969 898	802 298	134 687	16 953	0	1 239	0	1 925 074
Dépôts des clients	0	507	3 464	8 588	925	0	0	0	13 483
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	3 647 131	0	0	3 647 131
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	149	2 858	3 007
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	181 000	212 768	15 296	0	409 064
Passifs du groupe ayant été cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	970 405	805 761	143 275	198 877	3 859 899	16 684	2 858	5 997 759

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/13					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	370 890	566 220	142 249	2 438 051	13 261 287	1 226 671

2. 2014

A. Actif

(en milliers d'EUR)	31/12/14									
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	367 084	1 059 473	4 995	0	10 822	0	703	0	(3 552)	1 439 526
Prêts hypothécaires et autres prêts	0	240 095	118 066	291 390	5 811 171	35 408	37 404	0	(16 793)	6 516 740
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	4 074 435	0	0	0	4 074 435
Actifs financiers disponibles à la vente	0	145 572	470 413	2 623 982	7 241 242	1 180 154	233 720	2 150 461	(31 135)	14 014 410
Investissements détenus jusqu'à leur échéance										
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits dérivés	0	0	0	0	0	403 972	0	0	(12 000)	391 972
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs destinés à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	367 084	1 445 141	593 474	2 915 373	13 063 235	5 693 968	271 827	2 150 461	(63 479)	26 437 083

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/14								
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Dettes envers les établissements de crédit	0	884 529	672 543	15 572	16 750	0	1 852	0	1 591 246
Dépôts des clients	0	323	3 498	6 908	799	3	0	0	11 531
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	4 074 435	0	0	4 074 435
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	33 984	33 984
Écarts d'évaluation de la couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts subordonnés	0	351 000	0	0	0	42 768	19 967	0	413 735
Passifs du groupe ayant été cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	1 235 852	676 041	22 480	17 549	4 117 206	21 819	33 984	6 124 932

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/14					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	367 084	209 288	(82 568)	2 892 893	13 045 686	1 576 762

13.5. Risque de change

(en milliers d'EUR)	31/12/13				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	25 591 182	175 395	25 693	3 109	25 795 378
Total dettes	25 759 589	7 676	25 586	2 527	25 795 378
POSITION NETTE AU BILAN	(168 407)	167 719	106	582	0
Hors bilan - à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan - à livrer	0	0	0	0	0
POSITION NETTE AU HORS-BILAN	0	0	0	0	0
POSITION NETTE	(168 407)	167 719	106	582	0

(en milliers d'EUR)	31/12/14				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	26 773 401	201 804	25 348	2 503	27 003 056
Total dettes	26 905 854	69 789	25 014	2 399	27 003 056
POSITION NETTE AU BILAN	(132 452)	132 015	334	104	0
Hors bilan - à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan - à livrer	0	0	0	0	0
POSITION NETTE AU HORS-BILAN	0	0	0	0	0
POSITION NETTE	(132 452)	132 015	334	104	0

13.6. Compensation

	31/12/13					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(d) (i) Instruments financiers				(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu		
Actifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires						
Dérivés avec des accords de compensation	4	0	4	0	0	4
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	355 191	0	355 191	0	352 961	2 230
TOTAL	355 195	0	355 195	0	352 961	2 234

	31/12/14					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(d) (i) Instruments financiers				(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu		
Actifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires						
Dérivés avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	196 661	0	196 661	0	196 661	0
TOTAL	196 661	0	196 661	0	196 661	0

	31/12/13					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants non compensés au bilan					
Passifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	316	0	316	0	0	316
Repos avec des accords de compensation	1 890 817	0	1 890 817	0	1 888 190	2 626
TOTAL	1 891 133	0	1 891 133	0	1 888 190	2 943

	31/12/14					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
	Montants non compensés au bilan					
Passifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Repos avec des accords de compensation	1 557 622	0	1 557 622	0	1 557 622	0
TOTAL	1 557 622	0	1 557 622	0	1 557 622	0

Belfius Assurances SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2014

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces comptes consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Belfius Assurances SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le bilan mentionné s'élève à 27.003.056 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 220.279 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de Belfius Assurances SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 27 mars 2015

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par

Philip Maeyaert

Dirk Vlaminckx

Informations complémentaires

Données générales de Belfius Insurance

Dénomination sociale

Belfius Insurance SA

Contact

Tél : + 32 2 286 76 11

Adresse postale générale

Avenue Galilée 5
1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise

RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064

Entreprise d'assurances agréée sous le
numéro 0037

Contact

Vous souhaitez plus d'informations sur Belfius Insurance? Envoyez un mail à communication@belfius-insurance.be.

Vous pouvez également nous joindre au +32 2 286 76 11 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur :

 [LinkedIn.com/company/belfius-insurance](https://www.linkedin.com/company/belfius-insurance)
www.belfius-insurance.be